

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire du Pays de l'Agenais

ENTRE

L'Agglomération d'Agen

Représentée par Jean Dionis du Séjour, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 8 juillet 2021,

Ci-après désigné par l'Agglomération d'Agen,

La communauté de communes de Porte d'Aquitaine en Pays de Serres

Représentée par Jean-Louis Coureau, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 17 juin 2021,

Ci-après désigné par la CC PAPS,

Le syndicat mixte du Pays de l'Agenais

Représentée par Henri Tandonnet, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du ... 2021,

Ci-après désigné par le Pays de l'Agenais,

D'une part,

L'État,

Représenté par le Préfet de Lot-et-Garonne Jean-Noël Chavanne,

Ci-après désigné par « l'État » ;

ET

Le Conseil départemental,

Représentée par la Présidente du conseil départemental Mme Sophie Borderie,

Ci-après désigné par « le conseil départemental » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du Pays de l'Agenais autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emploi, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme, etc. influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1 La signature d'un protocole d'engagement

Un protocole d'engagement a été signé le 30 avril 2021 entre les parties prenantes au contrat.

L'objectif commun était de finaliser une première version du contrat à l'horizon du 30 juin 2021, ce document ayant vocation à évoluer et à s'enrichir afin de bénéficier rapidement des effets de la relance.

Ce contrat doit proposer une approche globale et cohérente des politiques publiques notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture ou encore d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

De par l'inscription de l'ensemble des projets d'investissement portés par l'Agglomération d'Agen, la Communauté de communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres, les communes qui les composent et le Pays de l'Agenais, ainsi que leurs partenaires, ce contrat de relance et de transition écologique (CRTE) gage le renforcement du projet de territoire du Pays de l'Agenais.

Sans attendre la finalisation du CRTE, plusieurs projets pouvant être financés dans le cadre du plan de relance avaient été identifiés :

- Le réaménagement de la plaine des sports d'Agen ;
- La rénovation du carreau du Marché d'Intérêt National d'Agen ;
- Le plan d'économie d'énergie de l'éclairage public et de la signalisation tricolore (PEEPS-Plan Lumière) de l'Agglomération d'Agen ;
- L'extension des consignes de tri des ordures ménagères et la mise en place des colonnes de tri de la communauté de communes de Porte d'Aquitaine en Pays de Serres ;
- La rénovation énergétique des groupes scolaires de Brax et du Passage d'Agen ;
- La rénovation énergétique de l'école d'Engayrac ;
- La rénovation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Bon-Encontre ;
- L'aménagement du centre-bourg de Moirax ;
- Le soutien aux commerces du centre-bourg de Beauville.

Pour mener à bien les différentes phases d'élaboration du contrat, l'Agglomération d'Agen et la Communauté de communes de Porte d'Aquitaine en Pays de Serres ont recruté un chef de projet au 1er septembre 2021, recrutement que l'État soutient par l'attribution d'une subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et du Développement du Territoire.

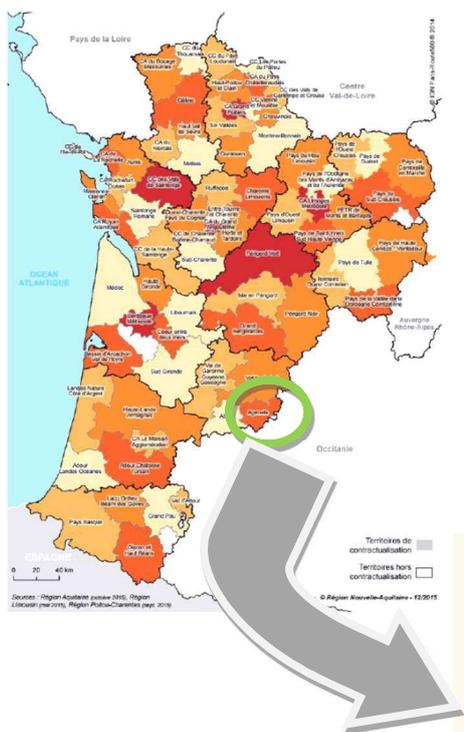
1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le Pays de l'Agenais et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE a pour ambition d'intégrer l'ensemble des dispositifs existant, notamment Action Cœur de Ville ou le contrat de ville. Il décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

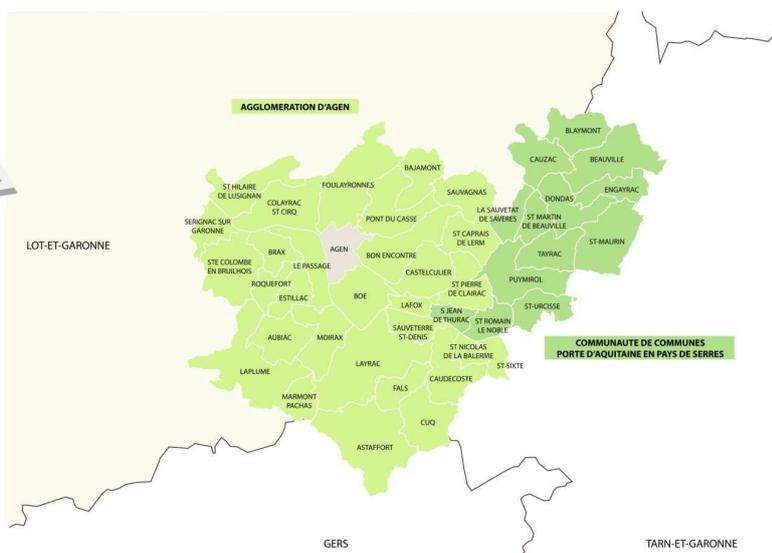
Le Pays de l'Agenais se situe dans le Département de Lot-et-Garonne, à équidistance entre les deux métropoles Bordeaux et Toulouse, en limite avec la Région Occitanie.



Au 1^{er} janvier 2017, le **Pays de l'Agenais** regroupe **44 communes** et compte **104 801 habitants** (INSEE, RGP 2014), sur une superficie de 650 km² (densité moyenne de 161 habitants/km²). La ville la plus importante est Agen, Préfecture de Lot-et-Garonne (35 202 habitants, population totale 2017).

Le territoire se compose de 2 EPCI :

- **l'Agglomération d'Agen** (31 communes), qui regroupe à elle seule près de 95% de la population du Pays (99 409 habitants),
- **la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres** (13 communes, 5 392 habitants).



Article 2 – Ambition du territoire du Pays de l’Agenais

2.1 Caractéristiques générales du territoire

Un territoire attractif...

- Un territoire bénéficiant d’un positionnement géographique privilégié entre deux métropoles régionales (Bordeaux et Toulouse), à l’interface entre deux régions à croissance démographique forte
- Une accessibilité importante et une position de carrefour du grand Sud-Ouest
- De grands projets d’aménagement et d’amélioration de la desserte routière et ferroviaire (LGV, Technopole Agen-Garonne, nouvel échangeur autoroutier, nouveau pont sur la Garonne, etc.)
- Un rôle moteur à l’échelle départementale
- Une attractivité économique autour d’une base économique diversifiée
- Un environnement à l’écart des concentrations urbaines des métropoles régionales au sein d’un espace rural préservé et occupé (agriculture, etc.)
- Un bassin de vie et d’emploi, structuré autour de la ville préfecture d’Agen, pôle administratif, d’équipements et de services, et situé au cœur d’un réseau de villes moyennes
- Une importante réflexion sur l’intercommunalité, la planification et l’aménagement du territoire (élaboration conjointe d’un SCoT et d’un PLU intercommunal)

... mais fragile

- Un territoire qui connaît un ralentissement de la croissance démographique et du solde migratoire
- Une paupérisation croissante de la population, relevée notamment dans le contrat de ville
- Un renouvellement de population qui présente des disparités avec notamment un indice de vieillissement fortement marqué sur la partie Est du territoire
- Un développement différencié entre une partie est et sud-est, territoire rural et à vocation résidentielle et agricole et une partie ouest, située au cœur du bassin d’emploi et dotée d’équipements importants
- Une baisse d’attractivité des centres-bourgs ruraux et un centre-ville d’Agen soumis aux mêmes difficultés que ceux des villes moyennes en France

La crise sanitaire a mis en évidence une volonté des populations résidant en métropoles à envisager un changement de vie au profit des villes moyennes. L’agenais aura l’occasion de tirer bénéfice de ce mouvement qui devra être accompagné d’infrastructures suffisantes (routières et numériques) et de services de qualité (santé notamment).

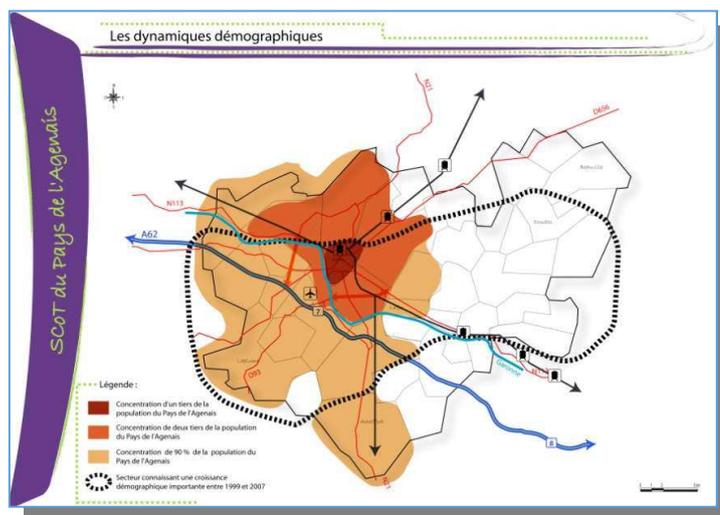
2.2 La dimension sociale

- **Dynamiques démographiques**

Avec plus de 103 985 habitants au 1^{er} janvier 2021, le territoire du Pays de l'Agenais compte un peu plus de 30% de la population départementale. La répartition de la population s'organise de la manière suivante : 97% de la population vivant dans l'espace à dominante urbaine (dont 80% sur le pôle urbain d'Agen) et 3% de la population vivant dans l'espace à dominante rurale.

La population de la ville d'Agen représente plus de 33 % de la population totale du Pays de l'Agenais. Elle est malgré tout en diminution constante depuis 2016 (35 476 habitants en 2016 contre 33 887 habitants en 2021). L'urbanisation s'est développée autour du centre ancien d'Agen puis le long des axes routiers qui structurent le territoire et, plus récemment, sur les communes périphériques.

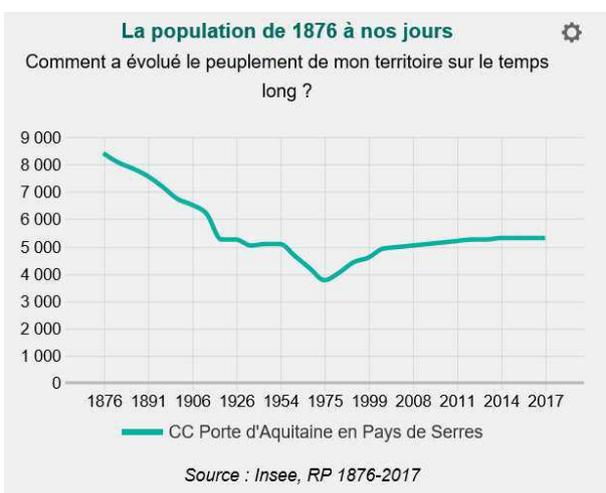
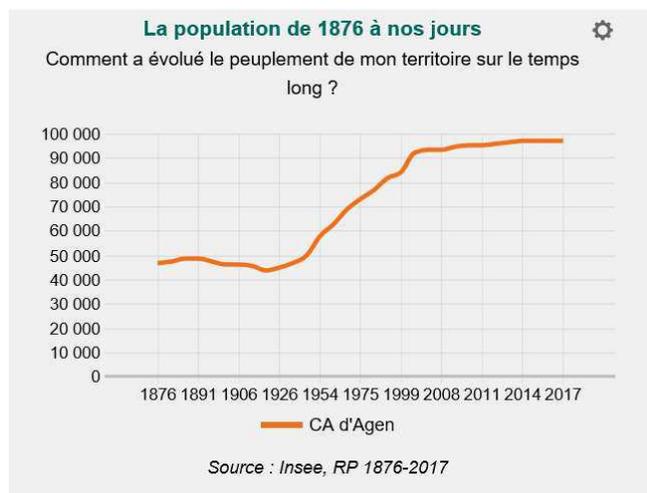
L'agenais est un territoire dynamique qui connaît une stagnation, voire une légère baisse de sa population depuis 2018.



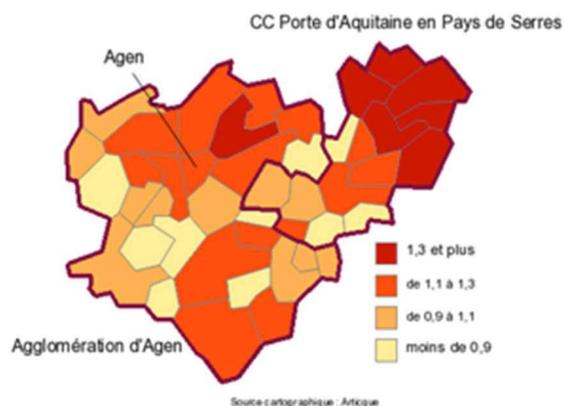
Le solde naturel a permis une croissance de 1350 habitants entre 2006 et 2011, et le solde migratoire une croissance de 1 677 habitants.

Le solde migratoire s'est nettement accru sur l'ensemble du territoire au début des années 2000, expliquant ainsi l'accélération de la croissance démographique constatée. Sur la période 1990-2012, le Pays de l'Agenais a accueilli +14 800 habitants (11 500 hors Agen), soit une évolution de près de 17% par rapport à 1990 (21 % hors Agen). Sur la période 1999-2009, 1 200 nouveaux habitants ont été accueillis chaque année en moyenne, chiffre en net recul ces dernières années.

A noter que les dynamiques démographiques sont très différentes d'une commune à une autre, notamment entre la partie ouest (vocation centrale) et la partie est, essentiellement rurale et connaissant un indice de vieillissement plus important.



Indice de vieillissement en 2012 (rapport des plus de 60 ans sur les moins de 20 ans)



Source : JLJECO – base COMETE - retraitement données INSEE

Sur l'ensemble du territoire, la classe d'âge qui progresse le plus en nombre entre 1990 et 2012 est celle des 39 à 59 ans. Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus s'accroît aussi sensiblement et dépasse donc aujourd'hui le nombre de jeunes de moins de 20 ans, ces derniers ayant vu leur nombre rester quasiment stable entre 1990 et 2012. En 2010, 23 % de la population a - de 20 ans, et 24 % de la population a + de 60 ans.

En 2012, on dénombre un peu plus de 17 000 retraités sur le territoire du Pays de l'Agenais hors Agen, ce qui représente un peu plus de 25 % des habitants du territoire (17 % en 1990). Entre 1990 et 2012, leur nombre s'est accru de 81 % (plus de 7 600 retraités en plus) alors que sur la même période, la population totale du territoire n'a progressé que de 21 %. Depuis le milieu des années 2000, la croissance du nombre de retraités s'est sensiblement accélérée, alors même que celle de la population totale semble nettement ralentir.

Géographiquement, on constate une part un peu plus importante de retraités dans la population de la CC Porte d'Aquitaine en Pays de Serres, et notamment dans sa partie la plus excentrée d'Agen où dans de nombreuses communes, près d'un habitant sur 3 est retraité.

- **Des écarts de revenus importants entre communes**

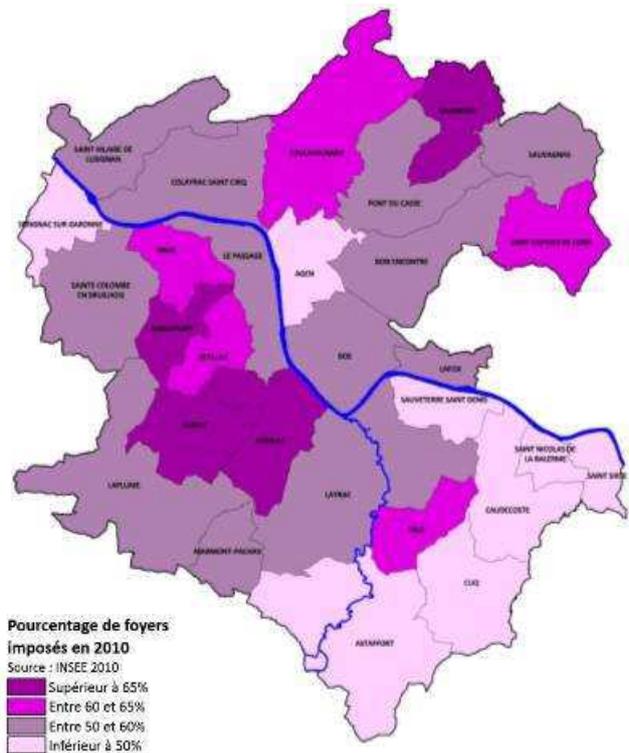
Les ménages du Lot-et-Garonne ont un revenu médian en 2012 de 18 132 € par Unité de Consommation. Le revenu médian de l'Agglomération en 2012 était de 19 214 € par Unité de Consommation, soit un revenu supérieur à celui du département. Le niveau maximal au niveau de l'Agglomération est atteint sur Moirax (22 920 €), suivi par Aubiac et Foulayronnes alors qu'à Agen, il s'établit à 16 752 €, niveau le plus faible de l'agglomération.

Les hauts niveaux de revenus sont liés à la proportion de ménages résidants ayant à leur tête une personne exerçant une profession intermédiaire, une profession intellectuelle supérieure ou une fonction de cadre qui perçoit un salaire élevé. Ainsi sur les communes qui affichent un revenu médian élevé, ces CSP représentent plus de 40% de la population active.

A l'échelle du département environ 55% des ménages sont imposés contre près de 61% à l'échelle de l'Agglomération. On note des taux de foyers imposés plus importants sur les communes à l'ouest d'Agen.

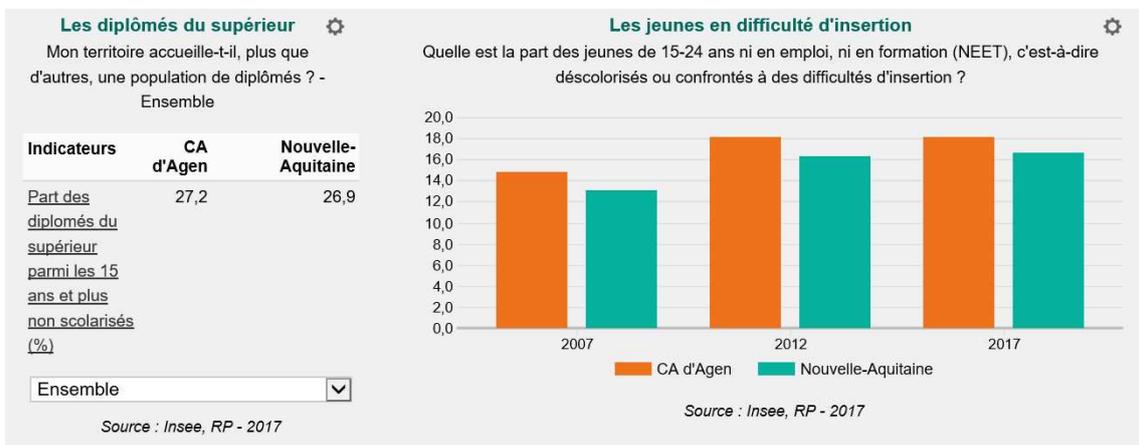
C'est également sur ces communes (Moirax, Foulayronnes, Aubiac) que l'on trouve les plus forts taux de diplômés supérieurs (Bac+2 et plus) parmi la population âgée de 15 ans et plus ayant fini ses études.

Source : Analyse de la répartition des foyers imposables, PLUi de l'Agglomération d'Agen, RGP 2010.



- **Des enjeux autour de l'offre de formation**

Si l'agenais accueille un nombre de diplômés important comparativement au territoire de la Nouvelle-Aquitaine, ses jeunes de 15-24 ans sont davantage en difficultés d'insertion.

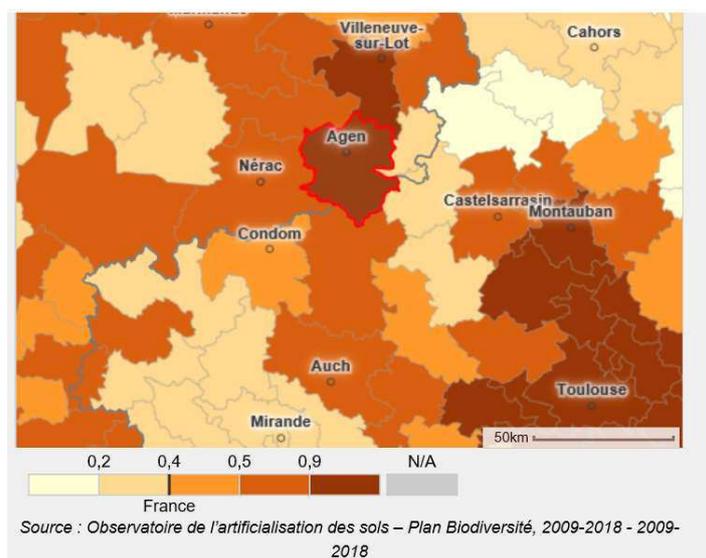


- **Habitat et logements**

Près de 50 000 logements sont comptabilisés en 2007 sur le territoire, dont 89% de résidences principales, 2% de résidences secondaires et 9% de logements vacants.

Entre 1999 et 2007, le nombre de logements (tous logements confondus) a augmenté de 17,9 % sur la période, soit environ 940 nouveaux logements en moyenne par an. Le parc de logements du Pays de l'Agenais s'est principalement développé sur la partie agglomérée du territoire, mais s'éloigne progressivement du pôle urbain, des équipements et des emplois, générant une croissance des besoins en déplacements. Le prix du foncier (20€/m² en moyenne en 2017) et la recherche de terrains à bâtir sont les principales causes de ce phénomène de périurbanisation.

L'habitat pavillonnaire est le modèle de développement pour les ménages en recherche d'accession à la propriété privée. Ce modèle de développement urbain est la cause principale du phénomène d'étalement urbain, constaté à l'échelle du Pays de l'Agenais. La consommation d'espaces naturels et agricoles au profit d'extensions urbaines (habitat, activités, infrastructures, équipements) ou d'autres usages (extractions de matériaux, loisirs ...) a représenté un total de 906 ha « artificialisés » entre 1999 et 2009.



Le taux de logements vacants sur l'agenais est relativement important (5 357 logements vacants en 2011, soit 10,3% du parc de logements).

Sur l'Agglomération d'Agen, en 2013, 2 398 logements ont été désignés comme potentiellement indignes, soit 6,5% des résidences principales privées. Plus de la moitié de ces logements est située sur la ville d'Agen et se concentre dans le centre ancien. Le parc potentiellement indigne est également plus fortement représenté sur les communes les plus rurales, notamment en raison de la présence d'un parc ancien (maisons de centre bourg ou fermes isolées). Ainsi, sur les communes du secteur Est, les taux dépassent généralement 10% (données FILOCOM).

L'OPAH "Agen Cœur Battant" menée sur la période 2013-2016 présente une avancée mais les résultats n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés, le dispositif incitatif trouvant ses limites face à des opérations complexes à traiter pour produire un habitat de qualité dans une enveloppe financière acceptable. Il existe toujours un potentiel de réhabilitation important dans l'hypercentre d'Agen ainsi que dans les secteurs péricentraux tels que le quartier du Pin, nouveau quartier prioritaire au titre de la Politique de Ville et porteur de réels enjeux de rénovation urbaine.

Si la ville-centre constitue le noyau dur de concentration des problèmes de vacance et de dégradation de l'habitat, les **centres-bourgs anciens** sont aussi confrontés à des degrés divers à ces problématiques qui contribuent à la dévalorisation de leur image et à la perte de dynamisme. Par ailleurs, ce parc vacant

représente un potentiel de développement de nouveaux logements sans avoir à consommer du foncier supplémentaire pour accueillir de nouveaux habitants. Le libre jeu du marché ou les dispositifs incitatifs d'aide à la réhabilitation n'ont pas permis de remettre sur le marché un nombre significatif de logements vacants, les situations étant souvent complexes à traiter, les coûts de réhabilitation importants et l'attrait des bourgs mis à mal par diverses contraintes (accessibilité, stationnement, état du patrimoine bâti, traitement des espaces publics...).

Pourtant les aspirations au rapprochement des services, à un retour dans les centres existent mais se heurtent à une offre inadaptée (absence de prolongement extérieur au logement, de possibilités de stationnement...) tant pour les familles que pour les personnes âgées.

Quelles que soient les sources utilisées, il s'avère que depuis 1968, le nombre de logements vacants ne cesse de croître sur Agen, cette croissance s'est même accélérée ces 13 dernières années (2 055 en 1999, 3 270 en 2012 soit une progression de 59% entre 1999 et 2012).

Sur le reste de l'Agglomération, même si le taux de vacance a légèrement augmenté, il demeure relativement faible (7%) et témoigne d'un marché du logement plus tendu. Un taux de vacance moyen de 6-7% peut être considéré comme un taux de vacance nécessaire au bon fonctionnement du parc de logements. Les mesures nationales prises pour développer l'offre locative sont en partie responsables de cette augmentation de la vacance sur Agen mais également sur le reste de l'Agglomération sur la période récente. Ces mesures (défiscalisation) ont entraîné la production d'une offre en décalage avec la demande locale (petits logements, loyers élevés).

En outre, le territoire dispose d'un parc locatif déséquilibré, d'un parc de logement social mal réparti et ne répondant pas aux exigences légales, et connaît un manque de logements adaptés aux demandes des étudiants, des jeunes actifs et des personnes âgées.

- **Une politique du logement sur le cœur d'Agen orientée principalement vers la reconquête d'îlots en faveur des familles**

115 logements ont été rénovés en 2018 grâce aux aides mobilisées par la Ville, l'Agglo et l'ANAH essentiellement sur l'amélioration de la performance énergétique.

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui planifie le développement sur les 31 communes de l'Agglomération intègre une politique de rééquilibrage de l'offre locative sociale sur l'ensemble du territoire. La rénovation de la résidence Bajon, portée par Agen Habitat avenue Jean Jaurès à Agen, est terminée. 72 logements locatifs ont été réhabilités pour améliorer considérablement le confort des locataires.

Le programme de rénovation de la Cité Lalande, 78 logements locatifs entièrement réhabilités et isolés thermiquement, est en cours pour une livraison début 2019.

En ce qui concerne la Salève, les travaux de rénovation de 56 logements et d'extension avec la création de 29 logements supplémentaires ont été lancés fin 2017 et livrés début 2019.



Parallèlement, la Maison de l'Habitat, lieu d'accueil et d'information sur le logement (accès au logement locatif, accès à la propriété, rénovation et urbanisme) a accueilli plus de 3 152 demandes entre avril 2016 date de sa création et avril 2018.

La Maison de l'Habitat intègre une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat, qui met à disposition gratuitement un conseiller en énergie qui accompagne les particuliers dans leur réflexion et projet de rénovation énergétique.

En outre, le prêt à taux 0 de la ville d'Agen est effectif avec plusieurs banques. Il permet de faciliter le financement de l'acquisition d'un logement à rénover en centre-ville et de disposer des conseils gratuits du conseiller en énergie de la Maison de l'Habitat.

Une action forte est également menée pour résorber l'habitat insalubre.

Sur l'année 2017, 132 visites de logements (114 en 2016) ont été effectuées, et 117 dossiers ont été clôturés suite aux travaux effectués par le propriétaire ou le départ du locataire.

En 2013, la ville a mis en place une opération programmée d'amélioration de l'habitat privé, l'OPAH « Agen Cœur Battant » qui permet à des propriétaires, occupants ou bailleurs de réhabiliter leurs logements.

Pour amplifier la dynamique de réhabilitation du centre-ville et attirer de nouveaux ménages en centre-ville, il est proposé de mettre en place un dispositif d'aide à l'accession à la propriété en centre-ville.

A fin 2018, l'OPAH Agen Cœur Battant avait permis d'améliorer le confort, parfois de remettre en état d'habitation, 68 logements situés dans le centre-ville dont 13 logements occupés par des propriétaires aux revenus modestes voire très modestes, et 55 destinés être loués, dans le cadre d'un conventionnement avec l'Anah.

Même si l'objectif fixé dans la convention d'opération n'est pas atteint (85 logements réhabilités sur 3 ans), la dynamique de l'OPAH est bien enclenchée. Le rythme des rénovations s'est accentué depuis la 3ème année d'animation de l'opération et le nombre de propriétaires ayant été informés et conseillés par l'opérateur atteint en 2018 le nombre de 203.

Parmi les opérations emblématiques, peuvent être cités :

Place des laitiers :

3 logements réhabilités

Logt 1 (88 m²) T3 subvention anah 29 879 €, ville 3 500 €, agglo 3 500 €, prime ASE 1 500 € soit 38 379 €
subvention : HT Travaux 85 720 €

Logt 2 (78 m²) T3 subvention anah 26 161 €, ville 3 500 €, agglo 3 500 €, prime ASE 1 500 € soit 34 661 €
subvention : HT travaux 74 746 €

Logt 3 (90 m²) T3 subvention anah 29 879 €, ville 3 500 €, agglo 3 500 €, prime ASE 1 500 € soit 38 379 €
subvention : HT travaux 85 720 €

Travaux :

Isolations des murs, planchers, plafonds.

Pose de VMC, panneaux rayonnants, ballon ECS. Remplacement menuiseries.

Electricité, sanitaires, toiture, peinture...

Total aides publiques 111 419 €

TTC Travaux réels 377 922 €



5 rue Viala

3 logements réhabilités

Logt 1 (49 m²) T2 subvention anah 12 065 €, ville 2 591 €, agglo 2 591 €, prime ASE 1 500 € soit 18 746 €
subvention : HT Travaux 34 798 €

Logt 2 (56 m²) T2 subvention anah 12 136 €, ville 2 104 €, agglo 2 104 €, prime ASE 1 500 € soit 17 844 €
subvention : HT travaux 35 046 €

Logt 3 (87 m²) T3 subvention anah 21 187 €, ville 3 000 €, agglo 3 000 €, prime ASE 1 500 € soit 28 687 €
subvention : HT travaux 60 534 €

Total aides publiques 65 276 €

TTC Travaux réels 174 225 €

Travaux :

Isolations des murs, planchers, plafonds.

Pose de VMC, panneaux rayonnants, ballon ECS. Remplacement menuiseries.

Electricité, sanitaires, toiture, peinture...



18 Boulevard de la Liberté

Projet privé à 7M€HT. Le permis de construire a été délivré, le terrain vendu. Les travaux se sont déroulés courant 2019.

- **vingt appartements de standing** (deux T2, six T3, huit T4 et quatre T5 penthouse) allant de 67m² à 184 m²
- **terrasses** de 9m² à 84m²
- **garages et réserves**
- **conformité avec la réglementation thermique niveau RT2012**
- **aménagement adapté aux personnes à mobilité réduite**
- **proximité** des commerces, cabinets médicaux, services publics, et établissements scolaires
- **position géographique** facile d'accès, et stratégique pour se déplacer dans l'Agenais



AVANT

LES TERRASSES DU BOULEVARD

Projet immobilier de deux bâtiments de logements de standing, du T2 au T5
18 Boulevard de la Liberté, 47000 AGEN



APRES

Un projet immobilier unique et privilégié dans l'Agenais

Chaque appartement disposera de :

- un accès ascenseur
- une terrasse (sauf logement T2)
- une isolation thermique et phonique renforcée
- un aménagement adapté aux personnes à mobilité réduite
- des volets roulants électriques
- un garage privatif



Crédits : www.ifilma.fr & Agence d'architecture Français de La Serre

40/42 rue Palissy

Résorption d'une friche urbaine de 363m². Immeuble de 13 logements privés en R+3+attique – 900 m² de surface plancher. Acquisition par préemption le **21 sept. 2017** à **118 000 € soit 325 €/m²**, incluant FAI, FN, FH, entretien, etc. Cession votée en CM du **17 sept. 2018** à **140 000 € soit 385 €/m²** avec cahier des charges imposant des délais de réalisation de l'opération. Les travaux se sont déroulé courant 2019.



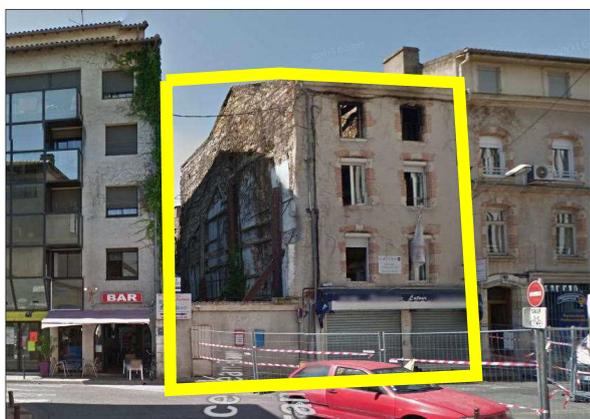
AVANT



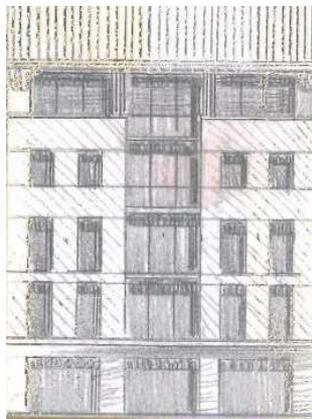
APRES

18/19 place JB Durand

Résorption d'une dent creuse de 298m². Immeuble de rapport habitat/commerce en rez-de-chaussée. Création de 9 logements. Acquisition amiable le 04 juillet 2017 à **45 000 € soit 250 €/m²**. Expropriation le 10 juillet 2018 à **35 000 € soit 250 €/m²**. Les travaux se sont déroulé courant 2019.



AVANT



APRES

58/60 boulevard Edouard Lacour

Réalisation d'une résidence pour personnes âgées dépendantes construite en 2019, avenue de Colmar. La Ville a vendu pour ce faire un terrain d'une assiette de 6000m² au groupe Domusvi qui a réalisé des travaux en 2019 pour un montant d'environ 12M€HT.



Donnefort

Réalisation d'une résidence seniors « Les Vergers d'Ebène », sur une friche, avec 115 logements du studio au 3 pièces, 12 seront dédiés aux séjours temporaires (sortie d'hospitalisation, découverte et booking).

Les loyers vont de 1000 à 1600 € charges comprises soit : chauffage et climatisation, internet, téléphone, canal + et Canalsat, plus de 50 activités et animations par mois, accompagnement collectif à l'extérieur et portage courses lourdes, accès aux espaces club (espace multimédia, piscine, salle de sport, espace beauté...), service de nuit.

Seront proposés aussi en service : coiffeur, esthéticienne. Seront organisées tous les mardis des « matinées gourmandes » : petit déjeuner à la résidence à partir de 8h et la visite des appartements témoins.

Le bâtiment a été livré au 1^{er} trimestre 2019. Le coût du projet avoisine les 12M€HT. 20 emplois ont été créés.



L'analyse de l'écart entre le nombre de contacts et le nombre de dossiers qui aboutissent à un agrément reflètent plusieurs difficultés ; notamment des difficultés d'ordre économique rencontrées par les propriétaires privés qui, malgré un niveau d'aides publiques mobilisables exceptionnel, doivent assumer un reste à charge conséquent. En effet, les logements réhabilités sont dans la plupart des cas des logements très dégradés, impliquant des travaux lourds dont le coût moyen atteint 140 000 €.

De plus, au-delà du coût, certains immeubles cumulent plusieurs contraintes et la configuration actuelle de l'OPAH ne permet pas de traiter la complexité de ses situations, qui nécessitent parfois des opérations de curetage ou de démolition.

Pour cela, **le Conseil Municipal du 26 septembre 2016 a décidé de lancer une étude pré opérationnelle d'OPAH de Renouvellement urbain** afin d'identifier de manière précise les îlots et secteurs stratégiques à traiter, et décliner un programme d'intervention détaillant les modes d'interventions adéquats ainsi que les moyens et outils financiers, juridiques, et fonciers adaptés.

La Ville souhaite poursuivre ses efforts en prolongeant et en amplifiant le dispositif de l'OPAH. Ainsi **le programme l'OPAH-Ru a été approuvé en septembre 2018 par la Ville et l'Agglomération.**

Plusieurs îlots et immeubles déjà repérés en 2011 n'ont pas pu être traités dans l'OPAH actuelle et d'autres potentiels ont été repérés dans le cadre d'une étude pré opérationnelle menée en 2018, qui a confirmé la pertinence de mettre en place une OPAH de Renouvellement Urbain (RU).

En effet, le volet Renouvellement Urbain permettra de traiter des problématiques urbaines, sociales et économiques plus complexes en mobilisant des moyens plus importants de négociations, d'incitations en allant jusqu'à la mise en œuvre de procédures coercitives si nécessaire.

Au vu des besoins identifiés lors de cette étude pré-opérationnelle, l'OPAH est mise en place afin de répondre aux objectifs suivants :

-soutenir l'amélioration des logements du parc privé afin d'améliorer les conditions de vie de leurs occupants : habitat indigne, précarité énergétique, adaptation au vieillissement ou au handicap,

-permettre la remise sur le marché locatif ou de l'accession des logements « obsolètes » par leur qualité, leur performance thermique, en se donnant les moyens d'agir au-delà de l'échelle de l'immeuble (*restructuration d'îlots urbains*),

-restaurer l'attractivité résidentielle en agissant sur l'ensemble des composantes de la revitalisation urbaine (*logements, espaces publics, commerces, équipements...*) :

-reconquérir le parc vacant, vétuste, indigne,

-améliorer et diversifier l'offre résidentielle au profit de nouveaux modes d'habitation,

-développer l'offre en locatif social et accession à la propriété pour des ménages à ressources intermédiaires et modestes,

-identifier les copropriétés fragiles,

-conforter le rôle commercial du centre-ville.

-agir dans le sens du renouvellement urbain des quartiers anciens et de la valorisation du patrimoine bâti.

Ces orientations s'inscrivent dans les priorités de l'Anah.

La Ville d'Agen est le maître d'ouvrage de l'OPAH-RU, qui constitue le volet habitat du programme « Action Cœur de Ville ».

La présente délibération a pour objet la validation du programme du volet habitat de l'OPAHRU c'est à dire des différentes modalités d'intervention relatives à l'accompagnement des propriétaires privés (*bailleurs et occupants*) dans la réalisation de travaux de réhabilitation.

Le volet foncier, dit « renouvellement urbain », concernant le traitement d'îlots très dégradés nécessitant une intervention publique plus forte via la mise en œuvre d'outils coercitifs fera l'objet d'une autre opération.

Le périmètre d'intervention de OPAH ru

A l'issue de l'étude pré opérationnelle, il a été décidé de définir deux périmètres d'intervention afin d'adapter les aides aux enjeux du territoire et aux priorités du programme.

- un périmètre élargi concerne les propriétaires occupants

- un périmètre recentré sur le centre ancien concernera les propriétaires bailleurs.

Dans le périmètre « propriétaire bailleur », afin d'inciter la réalisation de projets dans les secteurs stratégiques identifiés dans le volet foncier (*îlots et immeubles très dégradés*), des modalités d'intervention particulières sont définies.

Les objectifs quantitatifs de réhabilitation

A partir du bilan de l'OPAH Agen Cœur Battant 2013 – 2018 et de l'étude pré-opérationnelle, il a été déterminé un objectif global de 205 logements à traiter dont 180 logements à réhabiliter et 25 ravalements de façades, selon la répartition suivante :

Logements de propriétaires occupants 60

Logements de propriétaires bailleurs (locatifs) 120

Ravalement de façades 25

Les modalités d'intervention

L'OPAH consiste à accompagner les propriétaires dans leur projet de réhabilitation.

L'accompagnement se décline sous deux formes :

- Un accompagnement technique et administratif comprenant notamment une aide à la définition du projet, des travaux, et une aide au dépôt du dossier de demande de subvention.

La ville a décidé de se faire accompagner par un prestataire pour assurer le suivi de l'animation du dispositif, et notamment l'accompagnement des propriétaires.

- Un accompagnement financier pour la réalisation des travaux

La ville et l'Agglomération d'Agen abondent les aides de l'Anah versées aux propriétaires privés.

C'est sur cet axe que l'Agglomération d'Agen est sollicitée par la ville d'Agen, selon les modalités suivantes :

L'accompagnement financier pour la réalisation des travaux

Type de travaux	Montant moyen de travaux (HT)	Taux d'intervention (% du montant des travaux HT) et primes				Montant subvention moyen par logement par collectivité
		Anah	prime Anah Habiter Mieux	Ville d'Agen	Agglomération d'Agen	
Travaux lourds	60 000 €	35%	1 500 €	5%	5%	3 000 €
Travaux lourds périmètres prioritaires	60 000 €	35%	1 500 €	7,50%	7,50%	4 500 €
Travaux amélioration	45 000 €	25%	1 500 €	5%	5%	2 250 €
Travaux amélioration périmètres prioritaires	45 000 €	25%	1 500 €	7,50%	7,50%	3 375 €
Travaux lourds et amélioration réalisés par des organismes à Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion	80 000 €	60%	1 500 €	7,50%	7,50%	6 000 €

Type de travaux	Catégorie PO	Montant moyen de travaux (HT)	Taux d'intervention (% du montant des travaux HT) et primes				Montant moyen / lgt / collectivité
			Anah	prime Anah Habiter Mieux	Ville d'Agen	Agglomération d'Agen	
Travaux lourds	M* et TM** Non accédant à la propriété***	45 000 €	50%	10%	7,50%	7,50%	3 375 €
	M et TM Accédant à la propriété	45 000 €	50%	10%	5%	5,00%	2 250 €
Amélioration énergétique	Modestes	16 000 €	35%	10%	500 €	500 €	500 €
	Très Modestes	16 000 €	50%	10%	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Autonomie de la personne	Modestes	8 000 €	35%	•	500 €	500 €	500 €
	Très Modestes	8 000 €	50%	•	1 000 €	1 000 €	1 000 €

*M : Modestes

**TM : Très Modestes

*** Sont considérés comme « accédant à la propriété », des propriétaires réalisant une acquisition-réhabilitation. C'est-à-dire, devenant propriétaire d'un bien dont ils réalisent les travaux de réhabilitation de suite après son acquisition.

En plus des aides de l'Anah, de l'Agglomération d'Agen et de la Ville d'Agen, le dispositif régional d'avance dénommé « CARTTE » (Caisse d'Avance pour la Rénovation Thermique et la Transition Énergétique) sera mobilisé en cas de besoin.

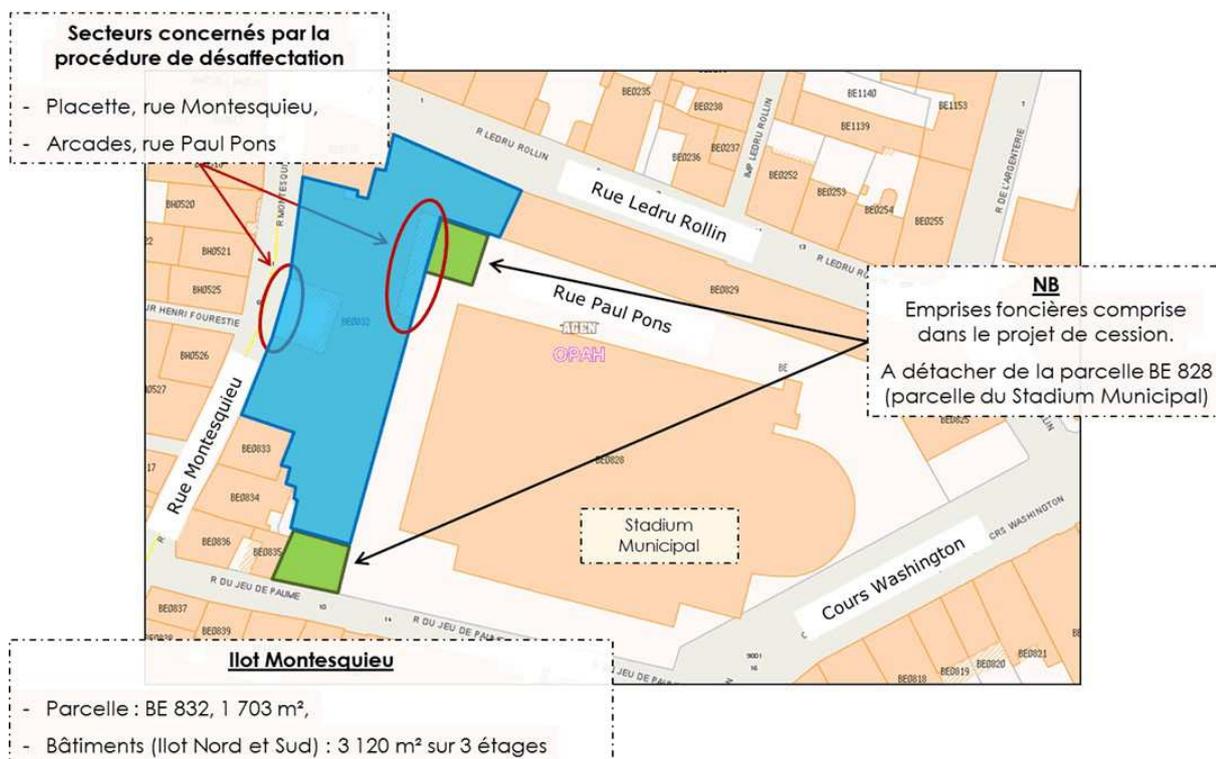
Des aides de la Fondation Abbé Pierre pourront également être sollicitées pour les dossiers de propriétaires très modestes, dont le plan de financement est difficile à boucler.

Le plan de financement – les enveloppes financières sur 5 ans

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL							
	Objectifs	Montant estimatif des travaux TTC	Anah	Ville	Agglomération d'Agen	TOTAL Subventions Publiques	Propriétaires privés
Logements de propriétaires bailleurs	120	7 810 000 €	2 635 000 €	468 750 €	468 750 €	3 612 500 €	4 197 500 €
Propriétaires occupants	60	1 540 000 €	602 000 €	84 500 €	84 500 €	744 000 €	796 000 €
Ravalement de façades	25	275 000 €	-	100 000 €	-	100 000 €	175 000 €
TOTAL	205	9 625 000 €	3 237 000 €	653 250 €	553 250 €	4 356 500 €	5 268 500 €
			33,7%	6,6%	5,6%	45,9%	54,1%

Enfin, de manière un peu emblématique, dans le cadre de l'optimisation et de la valorisation de son patrimoine, la Ville d'Agen a décidé de procéder à la cession de l'Ilot Montesquieu situé rue Montesquieu, rue Ledru Rollin et rue Paul Pons, d'une superficie totale d'environ 1 900 m².

Cet ensemble bâti abritait jusqu'alors, des associations d'anciens combattants, une galerie d'art, un club de billard, une académie de boxe ainsi que des associations à but social.



Les négociations avec le Groupe Duval, ont conduit à un accord pour la cession de cet ensemble immobilier, concrétisée par une décision du 12 mars 2018, en vue de la construction d'une résidence sénior services proposant des logements adaptés aux personnes âgées autonomes ainsi que des services de restauration et conciergerie.

- **Zoom sur le logement étudiant**

La population étudiante est estimée en septembre 2021 de plus de 3 000 personnes, toutes formations post-bac confondues (hors ENAP qui détient un statut particulier et assure l'hébergement des jeunes en formation). Ils étaient 2 600 en 2015.

L'accueil de nouvelles formations (Intec'Info, nouveaux Masters 1 et 2 sur Sud-Management, PACES, etc.) ainsi que le développement des formations à distance avec l'Université ouvrent des perspectives de croissance des effectifs actuels. 60% des étudiants sont originaires du département avec souvent, un retour quotidien au foyer familial pouvant apparaître moins coûteux.

Près de 1 000 places d'hébergement sont recensées pour l'accueil des étudiants et jeunes en formation, hors studios ENAP (CROUS, Chambre des Métiers, bailleurs sociaux, dispositifs « Apprentoit » ou « Un, deux, toit »...). Des problèmes de remplissage apparaissent dans les résidences du CROUS en milieu d'année scolaire en raison des abandons et départs en stage.

La demande émanant du public jeune ne fait pas l'objet d'un recensement et, concernant les étudiants, ni le CROUS, ni l'Université ou organisme de formation ne font état de demandes non satisfaites. En revanche,

l'accès à un logement autonome à prix abordable demeure difficile pour les jeunes désireux de décohabiter (notamment les jeunes reçus ou suivis par la Mission Locale).

Il convient également de souligner la participation de la ville et de l'agglomération d'Agen au programme Action Cœur de Ville et à l'Opération de Revitalisation du Territoire qui en découle.

- **Politique de la Ville**

L'Agglomération d'Agen est détentrice de plein droit de la compétence Politique de la ville.

A ce titre, elle a co-élaboré avec l'Etat et 14 signataires, un contrat de ville sur la période 2015 à 2020. Ce dernier détermine la stratégie pour le développement social et urbain des trois quartiers prioritaires et précise les orientations et les enjeux dans lesquels chacun des signataires doit s'engager.

Le contrat de ville a bénéficié d'une prorogation jusqu'en 2022 au travers d'un Protocole d'engagements Renforcés et Réciproques signé le 05 décembre 2019.

- 3 quartiers prioritaires commune d'Agen :
 - Montanou
 - Barleté/Rodrigues
 - Le Pin
- Les 3 piliers fondamentaux :
 - Développement Economique et Emploi
 - L'Habitat et le Cadre de vie
 - La Cohésion Socialeainsi que la sécurité et la prévention de la délinquance
- 3 axes transversaux :
 - Soutien à la jeunesse
 - Lutte contre les discriminations
 - Egalité femmes-hommes

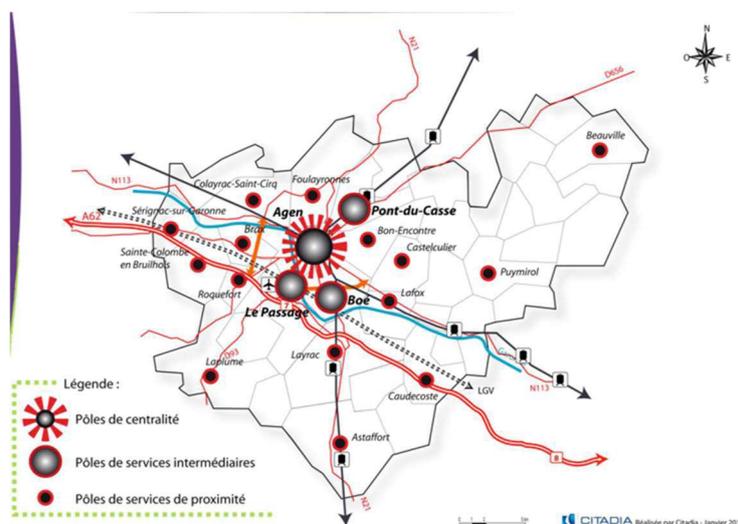
Au cœur de ce Contrat de Ville et notamment du pilier Cohésion sociale, un projet phare est porté par l'Agglomération d'Agen :

- Reconstruction du groupe scolaire Langevin :
 - Projet intégré dans le volet éducatif du Contrat de Ville PILIER COHESION SOCIALE (p43-44)
– Orientation stratégique 1 : éducation prioritaire et réussite éducative
 - Engagement n°77 du projet de mandat Ville d'Agen

En parallèle, des projets structurants implantés au sein des QPV sont programmés sur ce prochain mandat :

- Réhabilitation de Rodrigues Langevin :
 - Engagement n°63 du projet de mandat Ville d'Agen
- Créer une 3ème salle de cinéma « art et essai » au studio FERRY
 - Engagement n°14 du projet de mandat Ville d'Agen

- **Structuration des équipements et services à la population**



Source : SCoT du Pays de l'Agenais, 2014

Le territoire de l'agenais regroupe de nombreux équipements administratifs qui sont pour la plupart concentrés dans la ville-préfecture d'Agen : Préfecture et administrations déconcentrées de l'Etat, Hôtel du Département de Lot-et-Garonne, chambres consulaires, Pôle emploi, URSSAF, Centre des Impôts, Trésor Public, CAF, CPAM, Mission locale, MSA...

En outre, la ville d'Agen accueille l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire, le 48^{ème} régiment de l'Armée de terre, une maison d'arrêt, plusieurs sites d'enseignement supérieur, des écoles professionnelles (Sud Management, Institut de Formation en Soins Infirmiers...), un centre hospitalier...

Les équipements liés à la petite enfance, l'enseignement secondaire et supérieur, la santé et les services sociaux, le sport et la culture sont relativement nombreux sur le territoire, mais témoignent d'une distribution spatiale déséquilibrée.

La majorité des équipements est concentrée sur Agen et les communes de 1^{ère} couronne, tandis que les communes rurales souffrent d'un déficit de l'offre proposée. Des pôles d'équilibres (chefs-lieux de cantons) structurent le territoire rural en termes d'équipements sportifs, socioculturels. Le maillage territorial est structuré autour de 15 pôles de services de proximité. Devant cette configuration spatiale des pôles de services, des problèmes d'accessibilité et de mobilité apparaissent de manière récurrente sur certaines franges du Pays.

En matière commerciale, le centre-ville d'Agen a subi une perte d'attractivité et une contraction de son offre au profit d'une offre périurbaine qui s'est développée, notamment sur la partie sud : Le Passage-Boé-Castelculier. Dans le cadre du SCoT du Pays de l'Agenais, quatre types de zones d'implantation commerciale sont ciblés : le centre-ville d'Agen, les centres commerciaux et le commerce de proximité de la première couronne de l'agglomération agenaise, les commerces des pôles des intercommunalités rurales (chef-lieu de canton) et les commerces de centre-bourg des communes rurales.

La gamme d'équipements de loisirs et d'équipements touristiques est relativement complète. Elle propose une offre variée, équipements de loisirs structurants, gastronomie, hébergements de charme, offre culturelle, patrimoine remarquable, offre d'itinérance... au service d'une clientèle de plus en plus attirée par la richesse et la qualité de vie de l'agenais.

Les principaux pôles d'attraction touristiques sont les suivants : parc d'attraction de Walibi Sud-Ouest à Roquefort (300 000 visiteurs en 2016), Pruneau show (80 000 personnes), Parc de loisirs accrobranche Happy

Forest (26 000 visiteurs), Musée d'Agen (25 000 visiteurs), Scénovision et villa gallo-romaine de Castelculier (5 000 visiteurs).

En outre, le territoire est traversé d'est en ouest par le Canal des Deux mers (canal latéral à la Garonne Bordeaux-Toulouse) : sur cette voie verte, 83 500 passages ont été recensés en 2016 à Boé (Pont de Pourret) et 68 000 au Passage d'Agen (Pont de Rosette). Le Port d'Agen a accueilli 2 000 personnes en 2014 et 500 départs de péniches ont été comptabilisés en 2014.

Il existe à ce jour des inégalités en termes de répartition spatiale des équipements et des services au sein du Pays de l'Agenais. Espaces de résidence, espaces de vie et espaces de travail, espaces de loisirs et de consommation sont peu à peu déconnectés et cette « fragmentation » risque d'engendrer des problèmes récurrents en terme de gestion des déplacements à l'échelle du territoire. Les deux enjeux majeurs identifiés par le SCoT du Pays de l'Agenais sont de poursuivre la réflexion sur le développement des équipements de proximité en lien avec les problématiques d'accessibilité (transports collectifs...) et de définir un équilibre souhaité entre le cœur d'agglomération, les pôles secondaires et les territoires ruraux.

- **La revitalisation du centre-ville d'Agen : Agen Coeur Battant**

Plusieurs actions ont été menées pour maintenir une activité en centre-ville et favoriser son attractivité.

En matière de politique publique du commerce en centre-ville, tout est mis en œuvre, depuis 2008, pour **éviter les implantations de prêt-à-porter et d'activités culturelles en périphérie** et, ainsi, les maintenir, sur le cœur de ville.

Deux exemples concrets viennent témoigner de cet effort constant, sur la période de qualification 2016 – 2018.

Tout d'abord, l'Agglomération a approuvé son **plan local d'urbanisme intercommunal** le 22 juin 2017, inscrivant de façon précise les **zones « premium » à conserver sur le centre-ville** de telle sorte que, règlementairement, il n'est pas envisageable de changer les destinations des biens commerciaux en rez-de-chaussée dans les secteurs concernés. Cela évite le passage de magasins en logements dans les artères commerçantes.

Ensuite, l'Agglomération d'Agen a entamé un véritable **bras de fer contentieux avec l'enseigne C&A implantée en périphérie**, contrairement aux engagements pris par un promoteur privé de la zone d'activités concernée. C&A s'est en effet installée sur la zone O'Green en septembre 2015. Le 02 décembre 2015, l'Agglomération a assigné C&A devant le tribunal de commerce. La cour d'appel d'Agen par arrêté du 20 décembre 2016 a ordonné en référé la fermeture du magasin. C&A a fermé définitivement le 13 juillet 2017. **Le pourvoi de C&A a finalement été rejeté par la Cour de Cassation par arrêt du 18 janvier 2018.**

Le marché-couvert a été rénové pour plus de 6M€HT en 2019. L'enseigne H&M s'est implantée en centre-ville.



- **Culture**

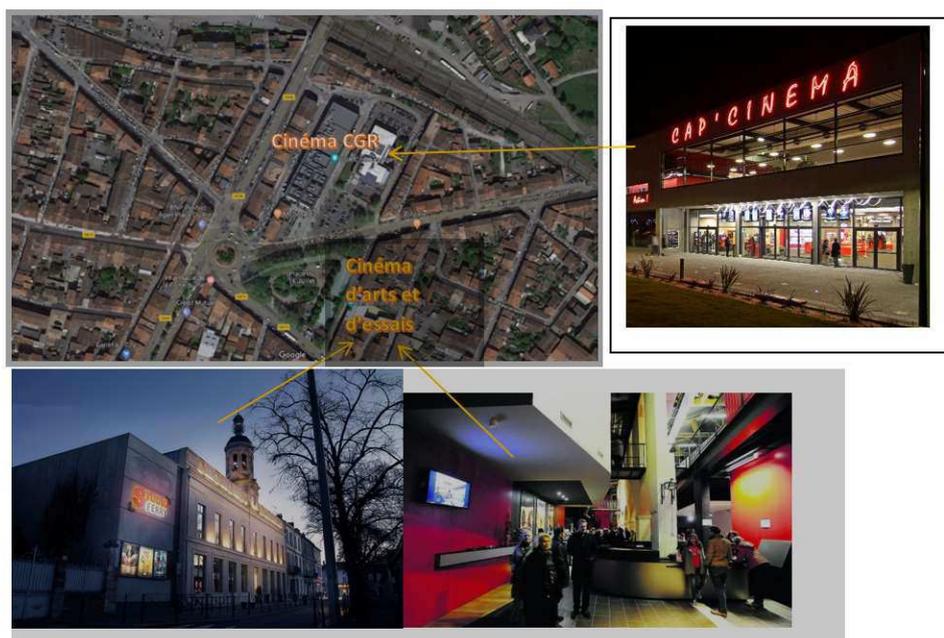
Malgré la crise sanitaire qui a freiné la dynamique culturelle agenaise, la culture irrigue différents champs des politiques publiques dans les domaines de l'économie, du social, de l'éducation et de l'aménagement du territoire. C'est un levier de développement non négligeable pour le bassin de vie agenais de plus de 100 000 habitants car elle participe au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

La ville centre d'Agen concentre de nombreux équipements culturels référents : un Musée des Beaux-Arts labellisé Musée de France, un Théâtre scène conventionnée, un Conservatoire à Rayonnement Départemental musique et danse, un cinéma Art et essai avec 4 labels, une scène de Musique actuelle le Florida, un multiplexe, un Centre culturel, une Médiathèque, un Pôle Mémoire et Archives, une école de théâtre, des salles de spectacles : théâtre du jour, la tannerie, le Contrepoint, des évènements comme le Pruneau Show et près de 100 associations culturelles.

Ces pôles de ressources culturelles jouent un rôle structurant sur l'ensemble du Pays de l'Agenais et leur public provient à plus de 50 % de ces communes hors Agen.

De nombreux autres lieux culturels animent l'ensemble du territoire sur la base d'une politique culturelle de proximité menée de manière volontariste par les communes.

La culture, moteur de l'action de la ville en faveur de la revitalisation de son centre



Le conseil municipal extraordinaire qui s'est tenu le 18 mai 2015 à l'issue des Assises de la Culture a fixé les grandes orientations de la politique culturelle municipale jusqu'en 2020 autour de 21 engagements qui ont complété le contrat municipal.

Le choix audacieux de maintenir les cinémas en centre-ville est un exemple parmi d'autres d'axer la stratégie municipale sur les flux « contraints ». Après avoir œuvré avec vigueur pour conserver le cinéma CGR et ses dix salles en cœur de ville, le conseil municipal a renouvelé la Délégation de Service Public du cinéma d'art et d'essai « Les montreurs d'image » en 2021.

Pour donner à tous les Agenais la possibilité d'accéder à un parcours individualisé d'apprentissage artistique riche et diversifié (musique, chant, danse...), la ville a engagé une réforme du premier cycle d'enseignement musique et danse, en utilisant mieux les synergies entre les différents acteurs publics et privés, parmi lesquels

les villes de l'Agglomération, le Conservatoire d'Agen, les associations comme « Musiquenvie », le Florida, «Anacrouse », les écoles privées d'enseignement artistique, etc... Les villes d'Agen et de Marmande ont mutualisé la direction du Conservatoire d'Agen et de l'École municipale de musique de Marmande.

Un nouveau projet pédagogique commun a été élaboré permettant le renouvellement par l'État du classement du Conservatoire d'Agen.

Le monde culturel et le monde économique se sont rencontrés au travers d'un « Petit déjeuner de l'Eco » organisé par l'Agglomération au Centre de Congrès, d'une visite du Business Club Agenais au Théâtre ou du lancement du réseau #Agen Culture au Musée.

Depuis, de nombreuses rencontres sont organisées avec les différents clubs d'entreprises à l'échelle de l'Agglomération. Le réseau compte actuellement plus de 70 entreprises partenaires ou mécènes.

Depuis 2015, au mois de septembre, Les Intégra'jeunaises permettent aux étudiants, nouveaux venus sur Agen de se rencontrer et de faire connaissance avec les équipements sportifs et culturels de la ville.

Parallèlement, une convention d'accompagnement avec le collectif "Culture Bar-bars" sur la question de la programmation culturelle nocturne a été signée avec la ville.

Cinq établissements agenais adhèrent aujourd'hui à ce collectif.

Le Centre Culturel municipal André-Malraux organise, chaque année, six expositions intramuros et sa programmation se détermine par un projet artistique. Le choix des expositions s'inscrit donc dans le cadre de ce projet qui met en avant une thématique annuelle autour de laquelle des artistes sont invités à se confronter.

Ainsi, le Centre Culturel André-Malraux n'est pas en mesure de répondre aux nombreux artistes qui souhaitent pouvoir exposer à titre plus personnel.

Dans le cadre du débat des Assises de la Culture, la Ville a souhaité favoriser l'émergence et la création artistique par le biais notamment de locaux adaptés et favoriser ainsi la rencontre avec un public potentiel.

Aussi, il a été créé lors du conseil municipal du 28 novembre 2016 une Galerie d'art municipale répondant au nom de LA GALERIE MONTESQUIEU, d'une superficie de 84 m² et située 40 rue Montesquieu à Agen à rattacher, en termes de gestion, au Centre Culturel André-Malraux.

Ce nouvel équipement entend répondre aux demandes de plus en plus nombreuses d'artistes ou d'associations à caractère culturel qui souhaitent exposer leurs œuvres ou créations dans un lieu adapté, situé en cœur de ville et à proximité des structures culturelles existantes (Centre Culturel – Médiathèque – Musée-Théâtre).

La création de cette galerie permettra ainsi de répondre favorablement à un grand nombre d'artistes et viendra se positionner en complément de notre offre culturelle actuelle.

En matière d'évènementiel, la ville d'Agen maintient le Pruneau Show dans son format actuel en ce qui concerne ses fondamentaux : gratuité, sur trois jours, rythme annuel, fin août, en le faisant évoluer en permanence pour en accroître son rayonnement. Ce sont ainsi plus de 30 000 spectateurs qui sont accueillis chaque année.

La question de l'opportunité de la création d'un évènement culturel a fait consensus en parallèle à la grande fête populaire d'Agen qu'est devenu le Pruneau Show.

Les objectifs de ce nouvel évènement étaient les suivants :

- Faire connaître la ville à travers un évènement culturel exigeant, tout en faisant preuve de créativité et de modernité dans l'approche défendue.
- Participer à l'écriture d'un nouveau récit de la ville, en fédérant et valorisant l'ensemble des dynamiques culturelles du territoire.

- Inciter en priorité le public jeune à s'approprier nos lieux culturels qu'ils fréquentent peu dans le courant de la saison.

Un cahier des charges a été établi par un comité de pilotage composé d'élus et de professionnels de la culture associatifs et municipaux.

Un appel à création d'un nouvel évènement a été lancé début mars avec remise des dossiers pour fin septembre 2016. Le 28 novembre 2016, deux projets ont été retenus pour une expérimentation courant 2017. Fin 2017, le projet des « Folies vocales » a été définitivement adopté.

Le 2 juillet 2018, la ville d'Agen a confirmé l'organisation, au Musée des Beaux-Arts d'Agen à l'automne 2019 d'une exposition ambitieuse centrée sur un des artistes majeurs exposés dans son parcours permanent, Francisco de Goya (1746-1828).

La Ville d'Agen a souhaité en effet valoriser ce fonds et organiser une exposition d'une trentaine d'œuvres, centrée sur Goya et ses suiveurs, appelés les « goyesques », dont le Musée d'Agen possède aussi quelques exemples. Ce sujet n'a pas beaucoup été étudié, d'autant plus dans les musées français où est privilégiée l'exposition des séries de gravures.

La situation de la ville d'Agen dans le Sud-Ouest, son fonds de peintures espagnoles significatives et sa proximité de Bordeaux et de l'Espagne autorisent à concevoir un projet d'envergure nationale. La Ville d'Agen a souhaité profiter de la dynamique impulsée actuellement au Musée et renouer avec le succès de l'importante exposition, *De Fortuny à Picasso, 30 ans de peinture espagnole*, organisée en 1994 avec la contribution d'une quinzaine de musées espagnols, dont le Prado. Cet événement a démontré qu'une exposition d'art espagnol de qualité exceptionnelle pouvait attirer plus de 30 000 visiteurs espagnols et français.

Le projet de l'exposition Goya a été supervisé par un commissaire scientifique spécialiste de l'artiste qui a coordonné la sélection des œuvres, la prise de contact avec les institutions et les collectionneurs privés propriétaires d'œuvres de Goya et des « goyesques » et la coordination de la rédaction d'un catalogue d'une centaine de pages. Un comité d'honneur a été constitué dans lequel Mme Yannick Lintz, ancienne conservatrice du Musée d'Agen et actuelle chef du département des Arts de l'Islam, au musée du Louvre, a accepté de figurer. Cette manifestation a été accompagnée de nombreuses actions éducatives et culturelles pour faire connaître au plus grand nombre le travail de Goya. Elle a bénéficié d'un programme de médiation ambitieux en direction de tous les publics : touristes et population locale, scolaires, jeunes, adultes, publics empêchés, publics en situation de handicaps. Des actions hors-les-murs ont été également menées. Des contre-points valorisant la création artistique contemporaine sont venus en résonance appuyer l'exposition dans le cadre d'une saison espagnole (exposition au Centre Culturel, pièces de théâtre, exposition jeune public au Musée à partir de l'hiver 2019).

Le budget prévisionnel global d'une pareille exposition s'est élevé à 500 000 €.

Enfin, **la réhabilitation du patrimoine culturel participe de l'attractivité du centre-ville.** Quatre statues agenaises en bronze ont été enlevées en Mars 1942 sous le régime de Vichy à la demande de l'occupant :

- Buste de Cortète de Prades (Jardin Jayan)
- Statue des Lauriers (Place Verdun)
- Statue de la République (Place du XIV Juillet)
- Statue de la Marseillaise (Square du XIV juillet)

Depuis fin 2015, un travail de recherche a été accompli par M. Cortinovic (quartier Village n°4) et M. Koscielniak (Historien local spécialiste de la statuaire). Parmi ces quatre statues, seule « La Marseillaise » a pu être reproduite et replacée dans le square du Pin à l'identique.

Son plâtre existe, il est en mauvais état et conservé au Musée de la Ville de Châlons-en-Champagne (ville d'origine du sculpteur, Ernest DAGONET auteur de la statue). Il existe également une reproduction de cette œuvre dans le square Virlojeux sur la commune de Riom dans le Puy de Dôme. Les autorisations de mouler cette reproduction ont été obtenues et délivrées par la Ville de Riom et par le Centre national des arts plastiques.

La Ville d'Agen a repris ce projet de réhabilitation comme maître d'ouvrage et a travaillé en collaboration avec l'Union Départementale d'Architecture et du Patrimoine et l'architecte paysagiste en charge du réaménagement du square du Pin afin d'intégrer au mieux la nouvelle statue dans un environnement repensé.

La Ville a ouvert également en lien avec la Fondation du Patrimoine une souscription publique pour l'aider à financer cette œuvre. Concernant le moulage et la fonte de la statue, la Ville a lancé un marché public début 2017 pour une réalisation au printemps 2018 et une inauguration organisée le samedi 14 juillet 2018 afin de conserver toute la symbolique du retour de cette œuvre à Agen. Pour le piédestal, la Ville a suivi les préconisations de l'UDAP quant au choix de pierre et a lancé un appel à concurrence pour sa réalisation.

- **Jeunesse**

Le taux de couverture de l'offre d'accueil des enfants de moins de trois ans est supérieur, sur l'Agglomération, à celui du département et à celui de la France métropolitaine.

Nombre total de places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans

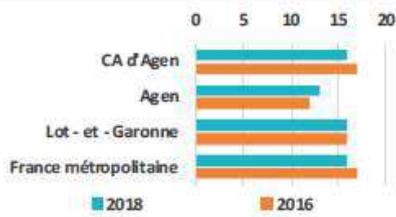


Source : CAF 2018

En 2018, le taux de couverture global de l'offre d'accueil du jeune enfant était de 62 selon les données de la CAF.

Si le nombre d'enfants accueillis chez des assistants maternels est identique à la moyenne départementale ou nationale, ces derniers accueillent proportionnellement moins d'heures/enfant et sont mieux rémunérés.

Nombre d'enfants accueillis chez un assistant maternel pour 100 enfants de moins de 6 ans



Source : CAF 2018

En 2018, il y avait 16 enfants accueillis chez les assistants maternels pour 100 enfants de moins de 6 ans.

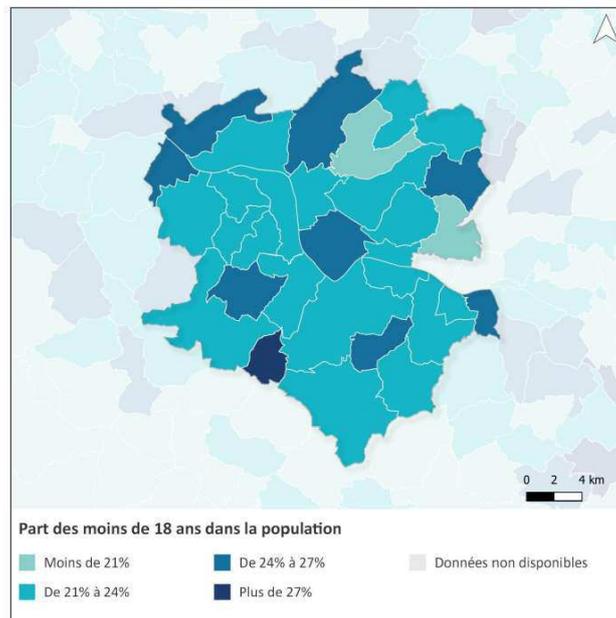
Indicateurs d'activité des assistants maternels

	Heures par enfant		Rémunération mensuelle	
	2016	2018	2016	2018
CA d'Agen	85	94	1 321 €	1 349 €
Agen	87	78	1 385 €	1 483 €
Lot-et-Garonne	97	97	1 263 €	1 264 €
Nouvelle Aquitaine	105	106	1 226 €	1 158 €
France métropolitaine	100	101	1 199 €	1 170 €

Source : CAF 2018

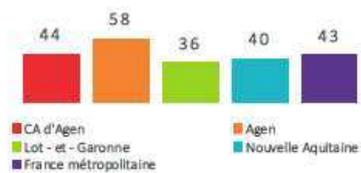
Le nombre moyen d'heures par enfant accueilli chez un assistant maternel était de 94 en novembre 2018 pour la CA d'Agen.

La répartition des jeunes de moins de 18 ans est assez équilibrée sur le territoire, même s'il existe des communes plus dynamiques.



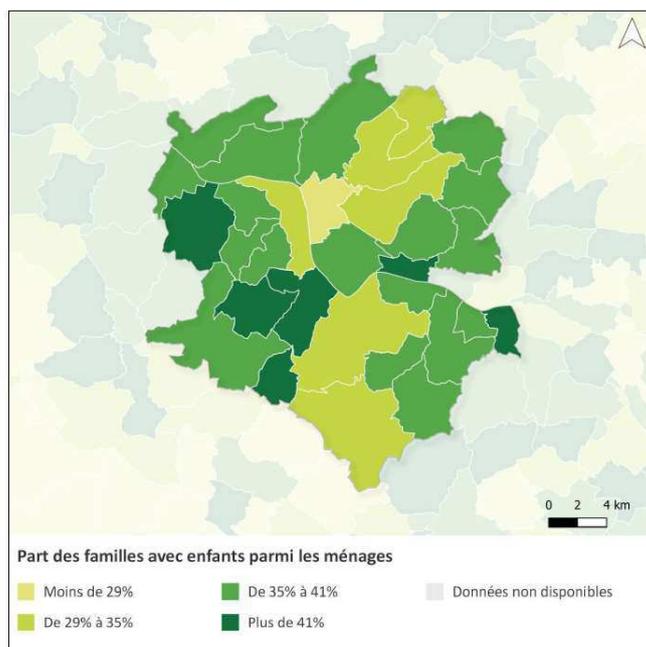
En 2018, l'Agglomération comptabilisait 44 familles allocataires CAF pour 100 ménages contre 36 pour le département.

Nombre de foyers allocataires CAF pour 100 ménages

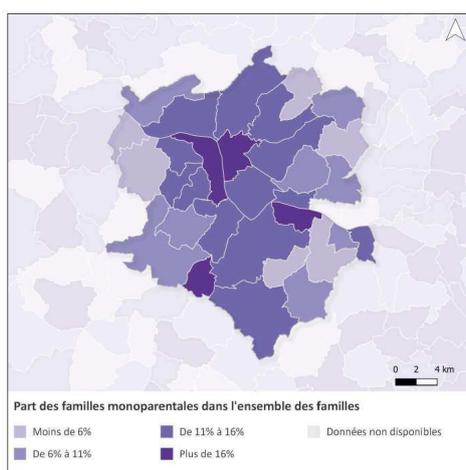


Source : CAF 2018 et INSEE 2017

Les familles avec enfants sont plus nombreuses sur les franges est et ouest du territoire.



En revanche, les familles monoparentales se situent plutôt dans l'axe nord-sud de l'agglomération et en particulier sur Agen et Le Passage.



- **Santé**

L'Accessibilité Potentielle Localisée est un indicateur local qui tient compte de l'offre et de la demande issue des territoires environnants. Calculé à partir de l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

Les médecins pris en compte sont les suivants :

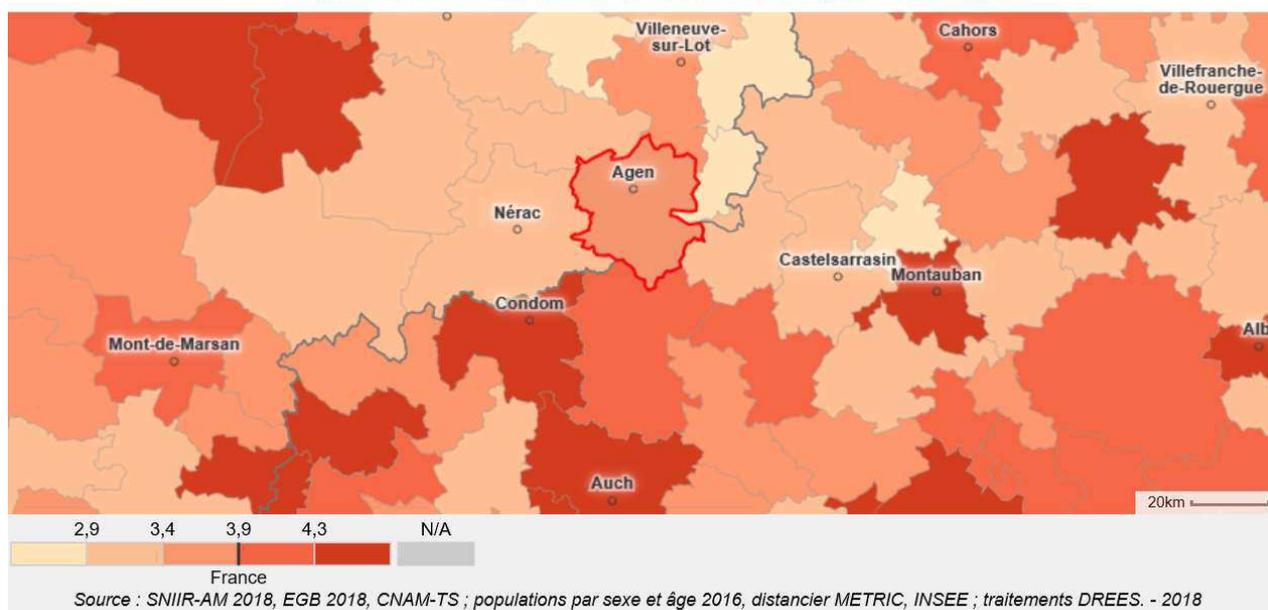
- des cabinets de médecins généralistes libéraux, cabinets secondaires inclus, les omnipraticiens et les médecins à exercice particulier suivants : homéopathes, acupuncteurs, gériatres et médecine physique ;
- des consultations effectuées dans les centres de santé ;
- l'activité des remplaçants est prise en compte, de manière agrégée à celle des médecins remplacés.

L'offre de consultations externes de médecine générale proposée par les hôpitaux n'est pas prise en compte dans cette version de l'indicateur : un peu moins de 3,68 millions d'actes (soit 1,3% de l'offre de médecine générale).

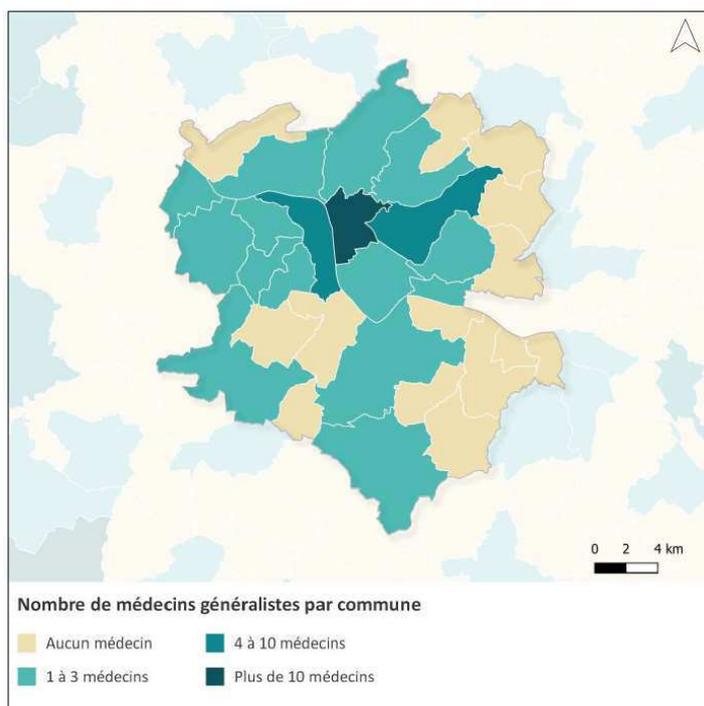
L'APL prend aussi en compte dans son calcul :

- un recours dégressif avec la distance entre 0 et 20 minutes.
- le nombre de consultations et visites (ou « nombre d'actes ») réalisées sur une année. Pour tenir compte du lien entre niveau d'activité des médecins et densité médicale locale, le nombre d'actes pris en compte dans le calcul de l'indicateur est borné à 6 000 actes par cabinet libéral. Inversement, un niveau d'activité minimal de 3 600 actes par an est affecté aux libéraux (sauf cabinets secondaires).
- La demande de soins : les besoins de recours à un médecin généraliste varient notamment en fonction de l'âge. Pour tenir compte de ces variations, chaque personne est affectée d'un poids qui dépend de la consommation moyenne observée de sa tranche d'âge.

CHIFFRES CLÉS - UNE OFFRE DE SERVICES DE SANTÉ ACCESSIBLE ?



La disparité entre commune de la présence médicale est forte. L'est du territoire est particulièrement affaibli.



Un contrat local de sante (CLS) :

Le CLS est un plan d'actions en matière de santé, décidé à l'échelle d'un territoire par 3 partenaires principaux, l'Agglo, l'ARS et la Préfecture dans le but de réduire les inégalités sociales et territoriales.

4 axes prioritaires ont été dégagés afin de favoriser les actions liées à ces objectifs, déjà menées sur le territoire:

- Faciliter l'accès à la prévention et aux soins en addictologie et en santé mentale,
- Faciliter l'accès aux actions de prévention et de soins de santé primaires spécialisés
- Améliorer le parcours de santé des personnes âgées
- Favoriser la mise en place d'actions visant à améliorer la santé des usagers en agissant sur la qualité de leur environnement

Les maisons de sante (MSP) :

Les MSP actuelles :

- Laplume (296m²) : réhabilitation, ouverture le 03/03/2014
 - Astaffort (577m²) : nouvelle construction, ouverture le 09/03/2015
 - Caudecoste (75m²) : réhabilitation, ouverture le 09/03/2015
- Une vingtaine de professionnels de santé implantés sur ces 3 maisons médicales

La MSP « Agen Nord » inaugurée en janvier 2021 :

Elle vise à prévenir la désertification médicale et répond aux priorités fixées par les institutions :

- Le Contrat de ville 2015/2020:
 - axe majeur du « Pilier Cohésion sociale » au travers de l'orientation stratégique « Santé et accès aux soins pour tous »,
 - objectif identifié du Contrat de ville : « Améliorer l'accès aux droits et contribuer aux réductions des inégalités en matière de santé » en créant une maison de santé secteurs Nord-Est/Nord-Ouest,
 - Unanimité de tous les signataires du Contrat de ville sur la pertinence du projet: Etat, Région, Département 47, Agglo Agen, Ville Agen, Education Nationale, Pôle Emploi, ARS, CAF47, Caisse des Dépôts, CCI47, Chambre des Métiers 47, Agen Habitat, Habitalys, Ciliopée.
- L'Engagement de la Ville d'Agen : Un élu à la santé ayant en charge toutes les questions liées à la santé publique, à la démographie médicale et à l'offre de soins dans les quartiers agenais,
- Axe 2 du Contrat local de Santé : Faciliter l'accès aux actions de prévention et de soins de santé, primaires et spécialisés

Une situation géographique stratégique :

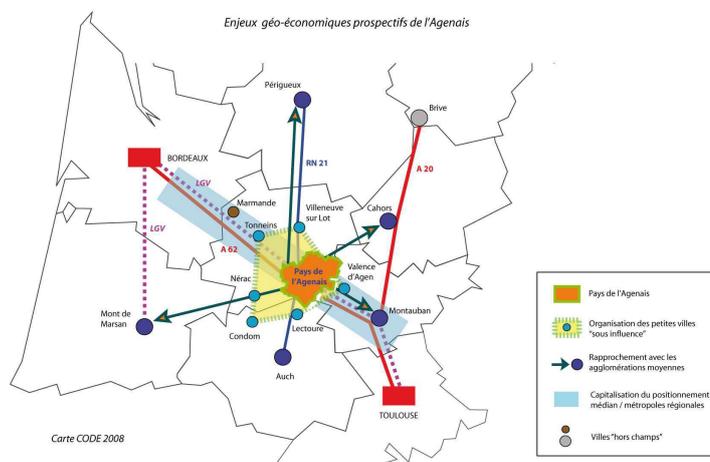
- Localisation centrale sur le secteur Agen Nord-Est : au centre des 6 quartiers, proche mais extérieur à Montanou
- Une proximité du QPV pour faciliter l'accès aux soins des populations fragiles
- Un bassin de population d'environ 5 000 habitants
- Lieu déjà bien identifié: situé à côté de la pharmacie, de la Poste et de l'ancien cabinet médical
- Bonne visibilité
- Capacité de la parcelle permettant d'avoir un projet ambitieux

- **Equilibre et liens inter-territoriaux**

Le Pays de l'Agenais bénéficie d'un positionnement géographique stratégique qui lui permet de s'inscrire au sein d'un réseau économique territorial composé de différents niveaux :

- Une organisation de petites villes sous « influence agenaise » : Villeneuve-sur-Lot, Tonneins, Nérac, Condom, Lectoure, Valence d'Agen
- Un rapprochement économique avec les agglomérations moyennes telles que Montauban, Périgueux, Mont-de-Marsan, Auch et Cahors

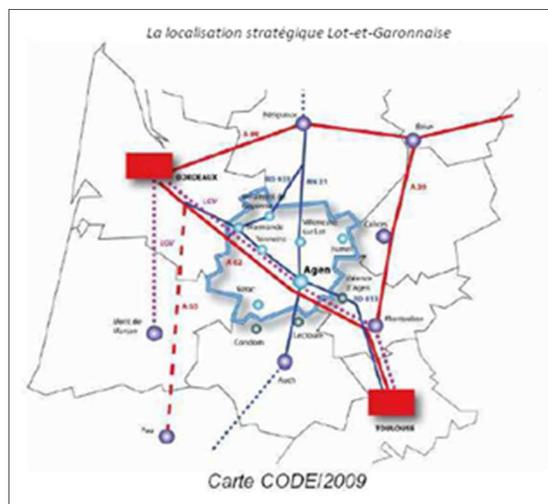
Ce rapprochement économique avec les villes « polarisées » par Agen s'appuie sur un réseau d'infrastructures de transports bien structuré (A62 et RN 21 principalement).



- **Infrastructures et transports**

En matière d'infrastructures et de réseaux de communication, le territoire s'insère dans un maillage de dimension nationale.

L'accessibilité régionale et nationale de l'agenais repose principalement sur les liaisons routières de l'Autoroute A 62 (Axe Est-Ouest, Toulouse-Bordeaux) et son échangeur n°7 et de la Route Nationale 21 (axe Nord-Sud, Limoges-Tarbes).



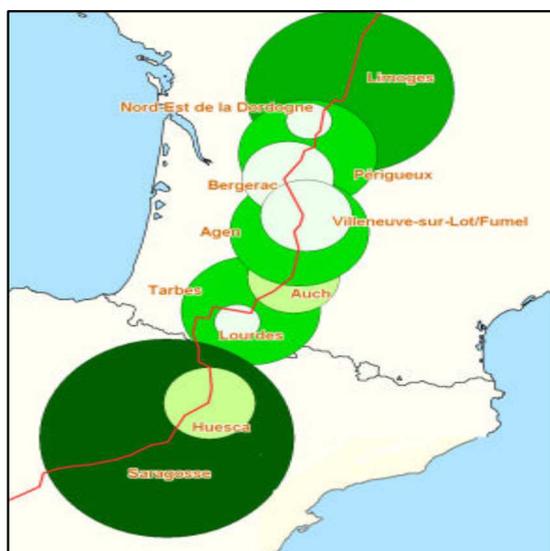
La voiture reste très majoritairement le mode de déplacements des actifs vers leur lieu de travail.

Indicateurs	CA d'Agen	Nouvelle-Aquitaine
Part des déplacements domicile-travail en voiture (%)	81,4	80,9
Part des déplacements domicile-travail en transports en commun (%)	3,0 ▼	5,4
Part des déplacements domicile-travail en deux roues (%)	3,9	3,9

2007 2012 2017

Source : Insee, RP - 2017

La RN21 :



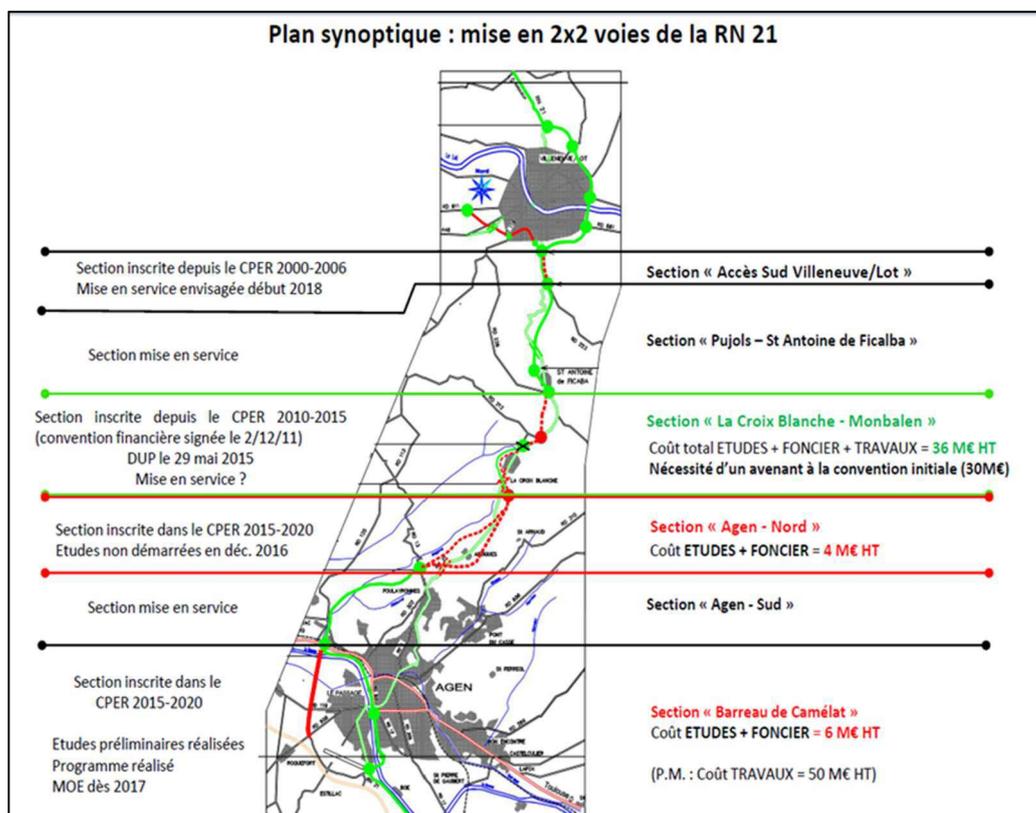
La RN21 qui relie Limoges et Lourdes est un axe important du Sud-Ouest de la France qui dessert l'Est de la Nouvelle Aquitaine.

Elle permet d'assurer les échanges entre les différents pôles d'agglomérations se trouvant le long de l'itinéraire.

Seul axe structurant Nord-Sud d'intérêt national et régional en Lot-et-Garonne, elle joue ce rôle principal entre Agen et Villeneuve-sur-Lot et les entités économiques qui s'y rattachent.

Elle permet d'assurer la diffusion du trafic vers le Nord à partir de l'échangeur autoroutier d'Agen et inversement vers celui-ci.

L'aménagement de cet axe en 2x2 voies entre Villeneuve et Agen est initié depuis plus de 15 ans et reporté au sein des Contrats de Plan successifs.



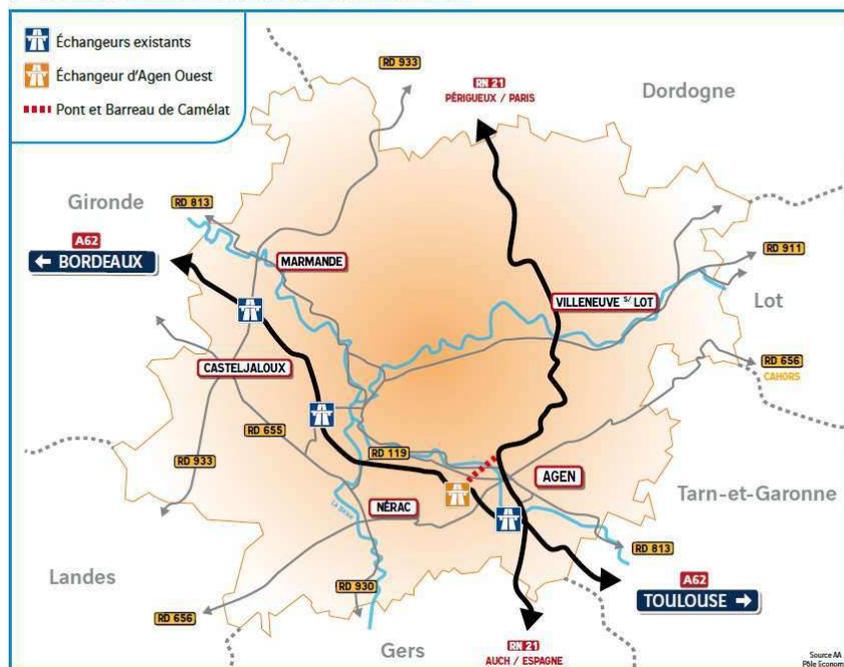
Dès 2009, les études initiées en premier lieu par l'Etat puis reprises par l'Agglomération d'Agen à des fins d'actualisation, ont confirmé l'intérêt évident de **prolonger cet itinéraire national par un basculement en rive gauche au niveau d'Agen**, avec la **création du pont et du Barreau de Camélat**.

Ce projet attendu par les Agenais et les acteurs du bassin de vie et d'emploi du Villenuevois depuis 1996 permettra d'ouvrir le flux de transit ou interurbain vers un ouvrage de délestage des deux ponts actuels sur la Garonne et ainsi de désengorger le cœur urbain de l'agglomération agenaise.

Les évaluations socio-économiques de ce projet attestent de la rentabilité du projet pour la collectivité avec la prépondérance des gains de temps (TRI de 17 % en 2009 actualisé de 24% à 35% en 2014 dans le cadre des dernières études de trafics et d'évaluation socio-économiques réalisées par le CEREMA).

C'est dans ce contexte, que le tronçon du « Pont et Barreau de Camélat » permettant de réaliser la Rode Oued de l'Agglomération d'Agen est inscrit au sein du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 avec l'ambition, pour les collectivités locales, de définir une opération routière globale entre Villeneuve et Agen intégrant le barreau de Camélat et le recalibrage de de l'actuelle RN21 en cohérence avec son débouché sur le second échangeur.

UN PROJET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Le second échangeur autoroutier Agén Ouest :

Ce projet inscrit dès 1998 dans le cadre du Schéma Directeur de la Région Agenaise (SDRA) a connu une accélération dans sa mise en œuvre en 2012 au sortir des conclusions de son étude d'opportunité réalisée par ASF. Les résultats de celle-ci ont en effet démontré son intérêt socio-économique pour le territoire et sa nécessité pour répondre au développement du bassin de vie et d'emploi de l'Agglomération d'Agén et contribuer de ce fait au désenclavement de l'Ouest de l'agenais.

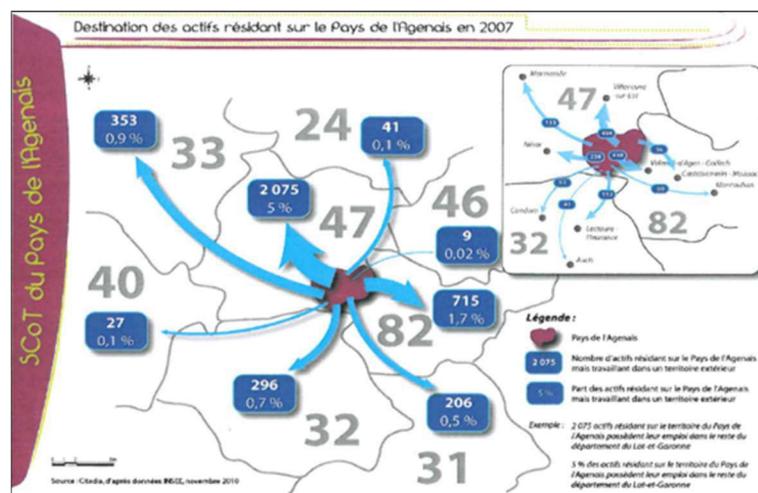
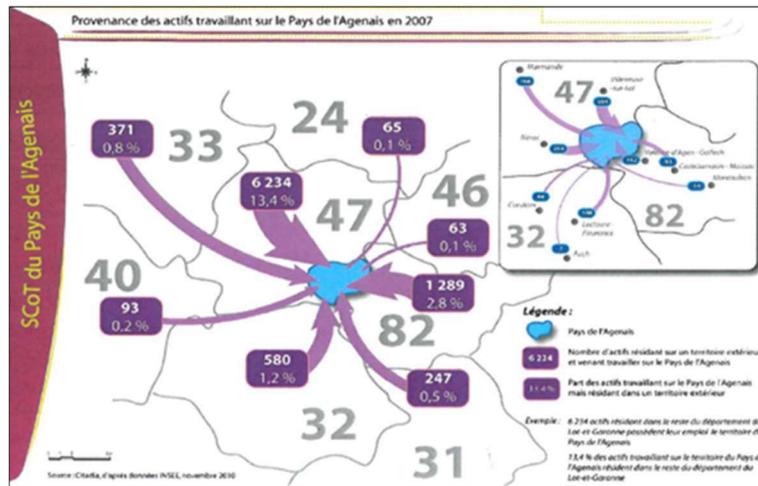
La réalisation du 2^{ème} échangeur, couplée au projet du Pont et du Barreau de Camélat, permettra un rééquilibrage des flux tant en rive gauche qu'en rive droite de la Garonne.

Sa mise en service est prévue pour fin 2022.

La dynamique de mobilité :

Selon l'étude des déplacements réalisée dans le cadre du SCOT du Pays de l'Agénais approuvé en février 2014, l'aire urbaine d'Agén présente un vrai dynamisme de par sa situation d'équilibre entre les agglomérations Bordelaise et Toulousaine.

- ⇒ 9 500 actifs extérieurs viennent travailler sur le Pays de l'Agénais, dont près de 9 000 viennent des territoires voisins
- ⇒ 4 600 actifs résidents sur le Pays de l'Agénais travaillent sur des territoires extérieurs, dont 3 700 sur les territoires voisins
- ⇒ Avec un « bénéfice » d'environ 4 900 actifs par rapport aux territoires extérieurs, le territoire attire 2 fois plus d'actifs qu'il n'en perd.



Les études menées dans le cadre du SCOT ont ainsi mis en exergue les échanges importants en matière de déplacement entre l'aire urbaine de l'agenais et les autres aires urbaines limitrophes, ainsi que les départements voisins.

Les deux cartes ci-avant schématisent l'importance actuelle des échanges entre le bassin d'emploi agenais et les collectivités voisines.

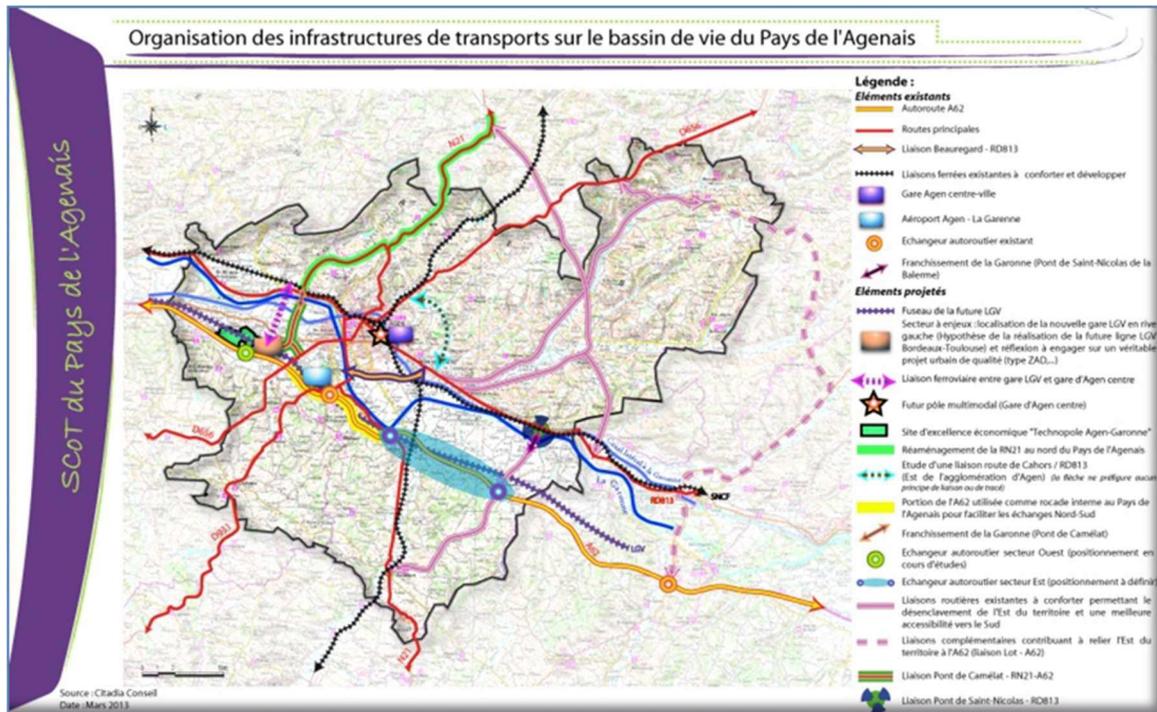
La situation actuelle du développement de l'Agglomération d'Agen, notamment en rive gauche de la Garonne, génère ainsi un **accroissement de trafics qui se traduit par des phénomènes de saturation au droit des axes existants** et tout particulièrement **au niveau des deux ponts urbains de franchissement de la Garonne** : le pont de Pierre et le pont de Beauregard.

Or, ces flux, déjà importants, seront fortement amplifiés par l'arrivée des aménagements prévus autour du développement de la zone d'activité d'Agropole, de la nouvelle zone d'activité Technopole Agen-Garonne (TAG), du deuxième échangeur autoroutier mais aussi avec l'arrivée à terme de la Gare LGV entre Brax et Roquefort.

Dans ce contexte, seule la réalisation du pont et du Barreau de Camélat permettra de délester de manière significative les ponts urbains présents et de décongestionner ainsi le cœur de l'Agglomération ; tel que confirmé par les différentes études de trafics réalisées.

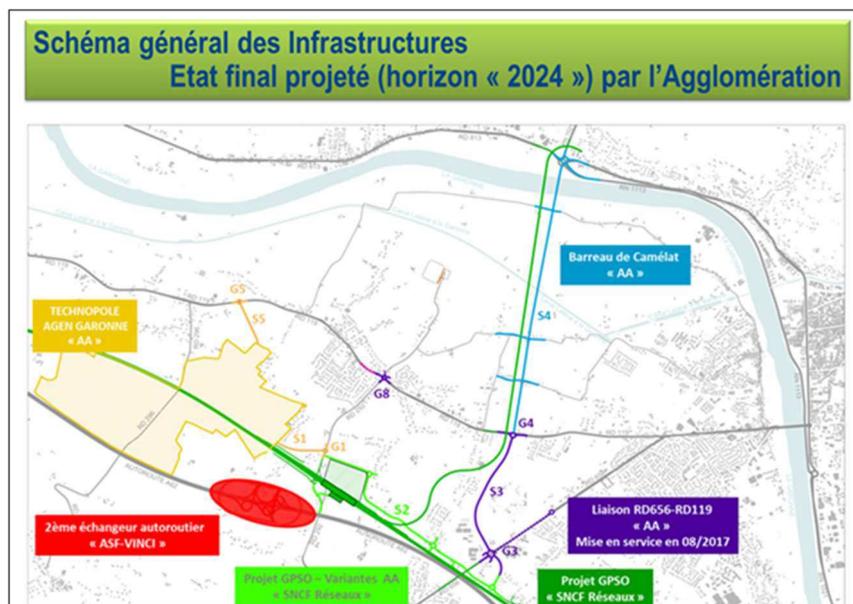
L'organisation et l'aménagement des infrastructures :

La politique de mobilité du bassin de vie et d'emploi de l'agenais est organisée via le SCOT du Pays de l'Agenais qui permet d'identifier les infrastructures à prévoir en réponse aux dynamiques actuelles et futures.



Source : SCOT du Pays de l'Agenais, 2014

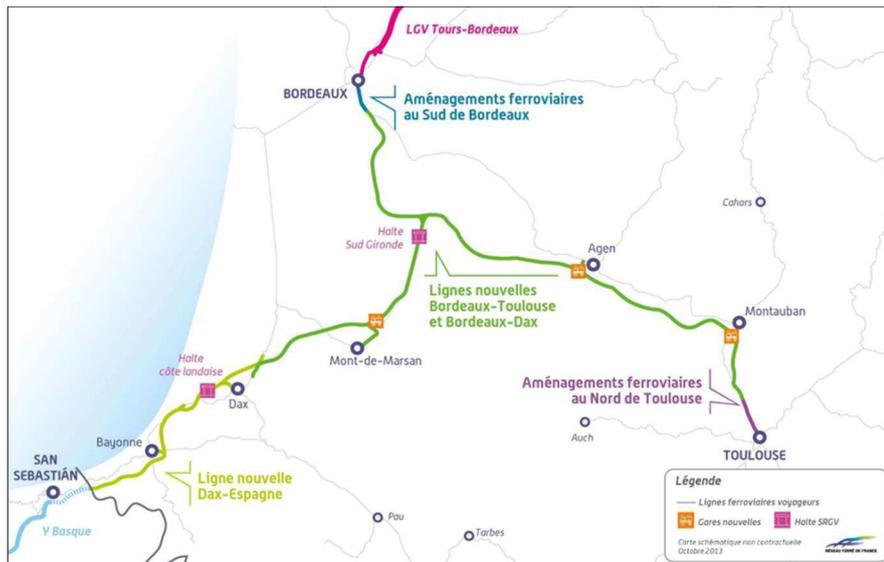
Ce document de planification trouve sa traduction opérationnelle via la mise en œuvre d'un schéma d'aménagement des infrastructures de la rive gauche porté par l'Agglomération d'Agén



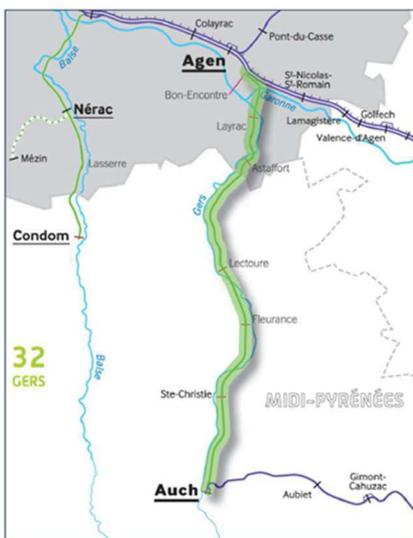
Le ferroviaire :

Le territoire dispose d'une gare SNCF à Agen (2^{ème} gare d'Aquitaine, 1.2 M de voyageurs/an) et est équipé d'un aéroport, Agen-La Garenne, équipement structurant pour le territoire. Si la crise sanitaire a eu raison de la ligne Agen-Paris (41 000 passagers en 2016) et si l'école de formation Airways a été placée, en avril 2021, en liquidation judiciaire, l'infrastructure aéroportuaire reste malgré tout un atout pour le territoire.

Agen est actuellement desservi par le TGV, mais le raccordement réel au réseau à grande vitesse sera effectif avec la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Bordeaux-Toulouse (projet GPSO) et la création d'une nouvelle gare d'Agen en rive gauche de la Garonne.



Le territoire dispose également d'une ligne ferroviaire vers Périgueux qui prend son origine à Agen. Il s'agit d'une ligne à voie unique non électrifiée acceptant une vitesse maximale de 100 km/h avec des ralentissements à 70 km/h.



Enfin, la ligne Agen-Auch, autrefois empruntée par des trains locaux de voyageurs, était utilisée jusqu'en 2016 uniquement pour du trafic de fret occasionnel.

Dans le cadre de sa politique de développement économique et de création d'emplois ainsi que du maintien des solidarités entre zones rurales et urbaines, l'Agglomération d'Agen s'est engagée financièrement à soutenir le programme de travaux visant la réouverture de cette ligne au fret.



Le fluvial :

A l'échelle de l'agenais, le réseau fluvial se compose de la Garonne et du canal latéral. Seul ce dernier est navigable sur la traversée du territoire et participe grandement au dynamisme touristique du Pays.

L'Agglomération d'Agen dispose de deux haltes nautiques (à Sérignac et Boé), deux cales de mise à l'eau (à Ste-Colombe et Bon-encontre) et d'un port (à Agen). Ce dernier ne permet, pour l'heure, que d'accueillir une activité de bateaux de location (Locaboat) mais pas de plaisanciers.

Le numérique :

L'accès au numérique semble satisfaisant en comparaison des données sur la Nouvelle-Aquitaine.

Comparaison temporelle du nombre et de la part de locaux raccordables à la fibre optique

Comment a évolué l'accessibilité de mon territoire à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique

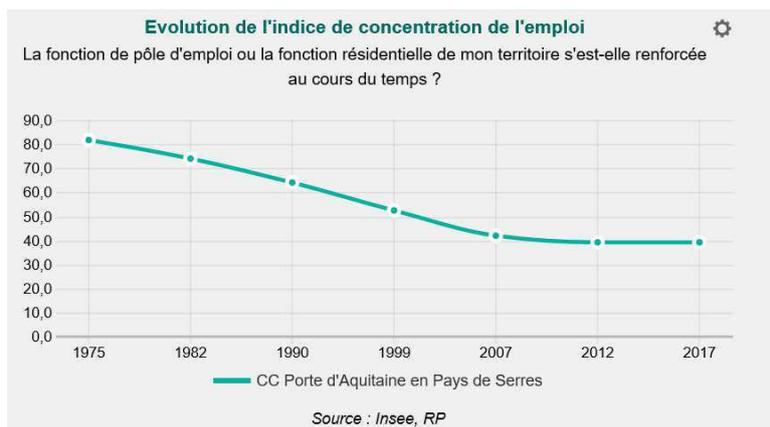
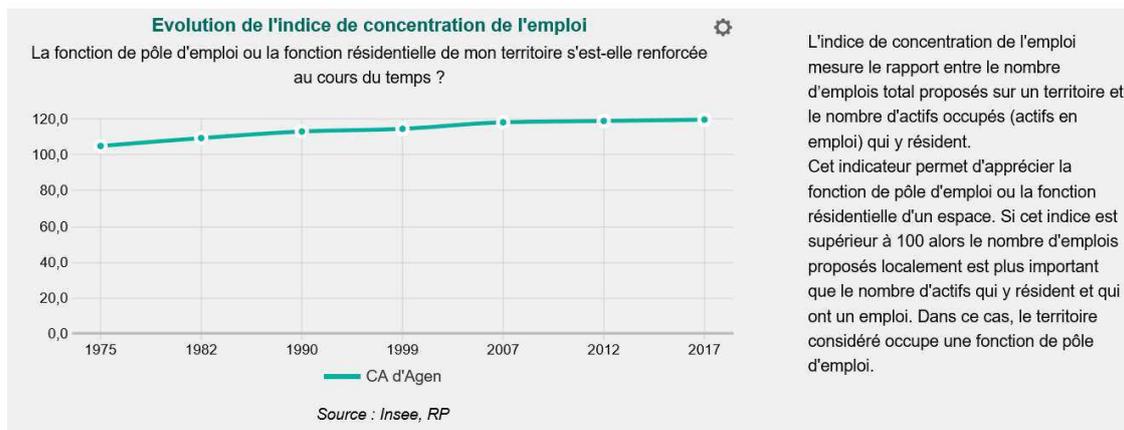
Période	Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique) (%)		Nombre de locaux raccordables FTTH (fibre optique) (locaux)	
	CA d'Agen	Nouvelle-Aquitaine	CA d'Agen	Nouvelle-Aquitaine
2019	28,2	25,2	15 392	907 077
2020	56,4	44,5	33 972	1 729 817

Source : Arcep, données du 1er trimestre 2019 et du 4ème trimestre 2020

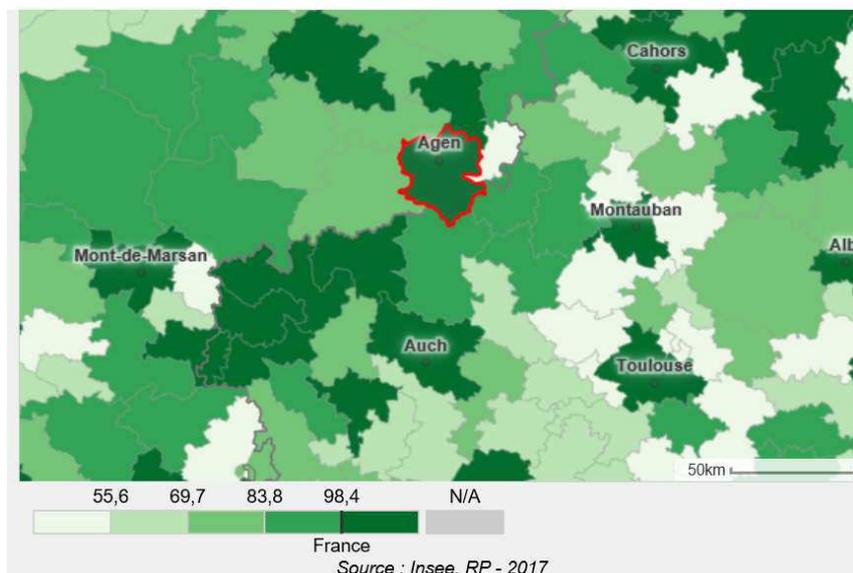
2.3 La dimension économique

- **Emploi et activité**

L'agenais occupe une fonction de pôle d'emplois.

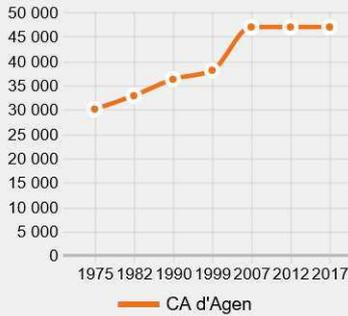


A part le Villeneuvois qui lui est limitrophe, les pôles d'emplois sont relativement éloignés de l'agenais.



Nombre d'emplois

Combien d'emplois sont aujourd'hui proposés sur le territoire et comment ce chiffre a-t-il évolué au cours du temps ?



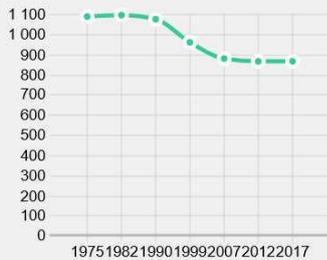
Source : Insee, RP

Le nombre d'emplois a connu une forte hausse entre 1999 et 2007 mais tend à stagner, voire diminuer très légèrement depuis.

La population en âge de travailler sur l'Agenais se répartit de manière équivalente que sur la Nouvelle-Aquitaine entre actifs, chômeurs et inactifs

Nombre d'emplois

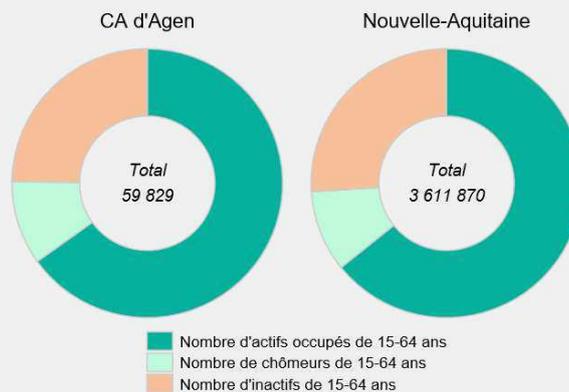
Combien d'emplois sont aujourd'hui proposés sur le territoire et comment ce chiffre a-t-il évolué au cours du temps ?



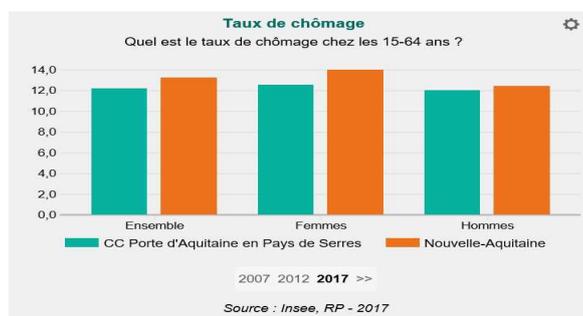
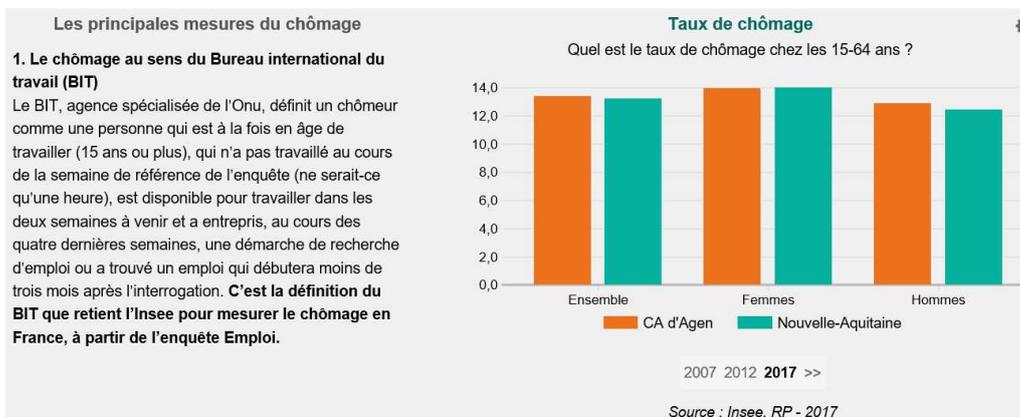
CC PAPS

Répartition de la population en âge de travailler (15-64 ans)

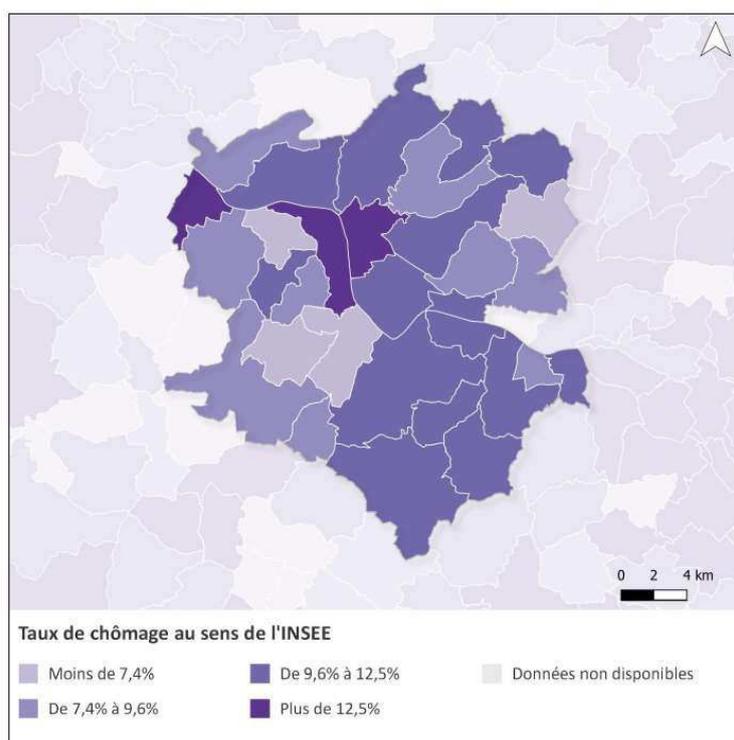
Comment se répartit la population en âge de travailler entre personnes ayant un emploi, celles au chômage et les "inactifs" - Ensemble



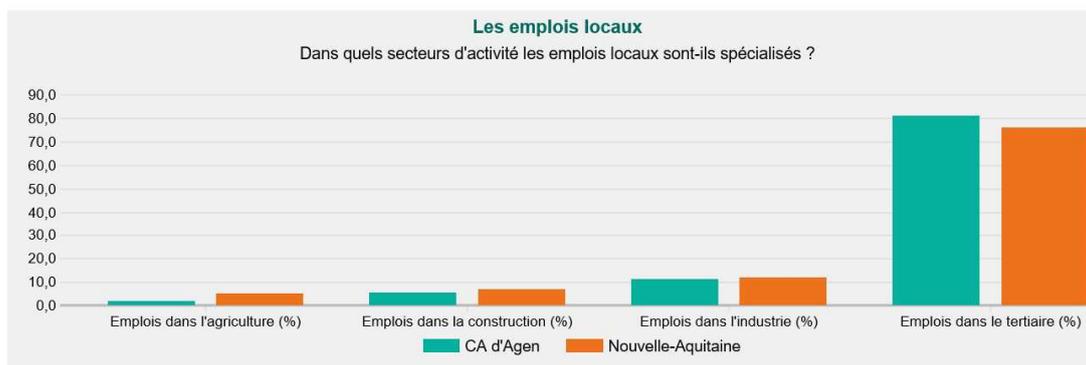
Le taux de chômage reste élevé à 13,4% en 2017. Il est légèrement supérieur à celui de la Nouvelle-Aquitaine (13,2%).



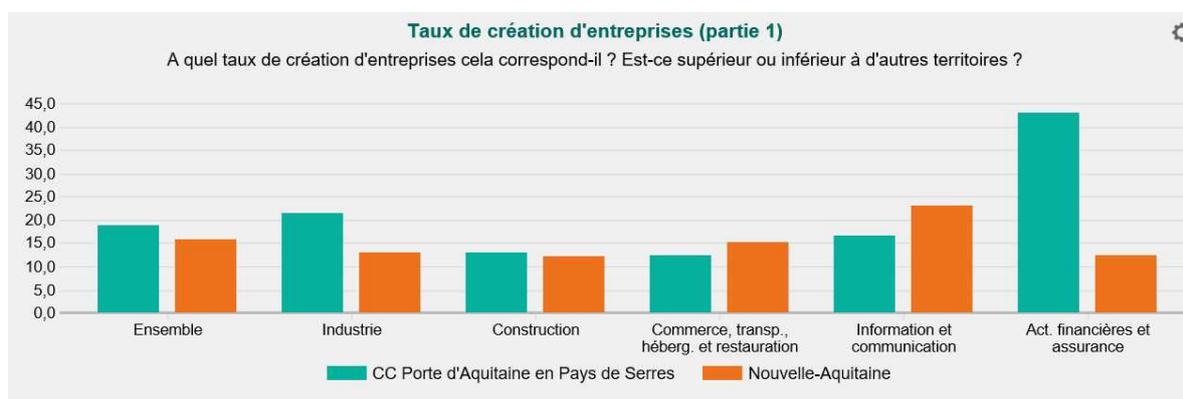
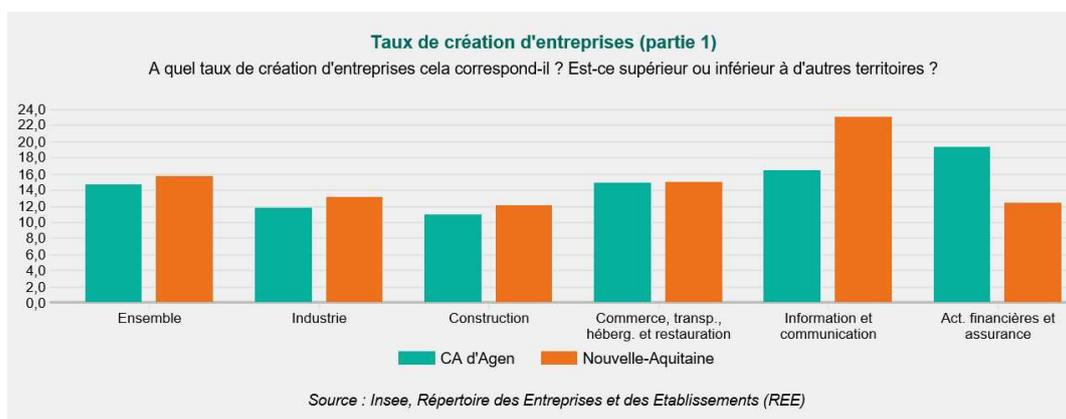
Malgré tout, ce taux global masque des disparités territoriales. Dans les quartiers prioritaires de la ville, le taux de chômage chez les jeunes atteint 45%.



L'Agglomération d'Agen est clairement un pôle d'emplois de services.

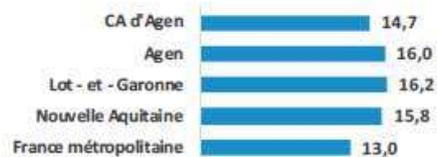


Comparativement aux autres territoires de la Nouvelle-Aquitaine, l'agenais connaît un fort taux de création d'entreprises du secteur financier et assurantiel.



Le nombre d'entreprises pour 100 habitants sur l'agglomération est supérieure à la moyenne nationale, mais inférieure à la région et au département. Leur taille est nettement plus petite comparée à la moyenne nationale ou régionale.

Nombre d'entreprises pour 100 habitants

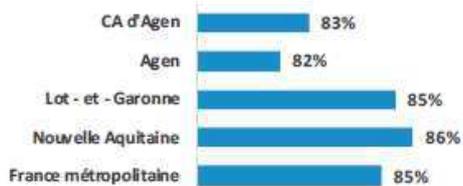


Nombre total d'entreprises : 14 261

Source : Répertoire SIRENE, 1er janv. 2021

Au 1er janvier 2021, la CA d'Agen comptait 14,7 entreprises pour 100 habitants, contre 16,2 pour le Lot-et-Garonne.

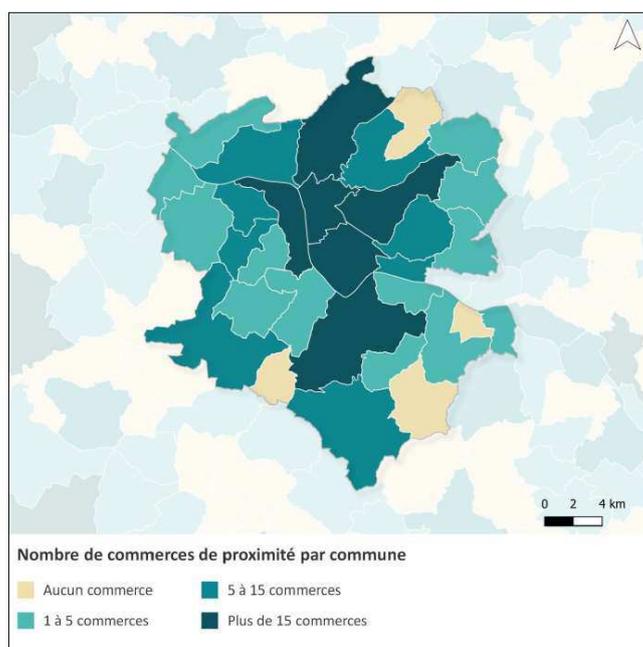
Part des entreprises sans salariés



Source : Répertoire SIRENE, 1er janv. 2021

Au 1er janvier 2021, 83% des entreprises n'avaient aucun salarié, contre 82% pour Agen.

Hormis 3 communes, toutes possèdent au moins un commerce de proximité.



- **Les projets en cours portés par les partenaires institutionnels et ayant un impact économique**

Zoom sur l'extension de l'ENAP confirmée sur Agen

L'ENAP est bien ancrée dans le milieu **socio-économique** local depuis 20 ans désormais. La 191^{ème} promotion de surveillants pénitentiaires a accueilli 892 élèves entrés en formation en juillet 2016 pour une durée de 7 mois. Cet effectif ne cesse de croître (pour mémoire 777 élèves en 2015). Le recrutement de 2 500 surveillants de plus pour 2017 annoncé le 20 septembre 2016 par Monsieur le Garde des Sceaux, ministre de la justice, a conforté la position de cette Ecole. La décision de l'extension à Agen a été confirmée par la garde des Sceaux Nicole Belloubet le 25 octobre 2017.

L'école nationale d'administration pénitentiaire est un établissement public administratif rattaché au ministère de la Justice qui relève de la direction de l'administration pénitentiaire. Elle est en France le seul établissement de formation initiale (c'est-à-dire dispensée après réussite au concours choisi) pour tous les personnels pénitentiaires (personnels de surveillance, de direction, d'insertion et de probation, personnels administratifs et techniques). Elle assure également la formation continue des cadres, des acteurs de formation et des différents « spécialistes » (formateurs des personnels, moniteurs de sport,...).

Elle a pour mission de donner aux fonctionnaires pénitentiaires une formation professionnelle théorique et pratique avant qu'ils n'accèdent à un emploi. Elle offre également des possibilités de perfectionnement et de formation continue tant pour leur permettre de se préparer à une promotion (formation dite d'adaptation à la fonction) que pour se maintenir informés de l'évolution de l'action de l'administration pénitentiaire. Dans le détail ses missions sont :

- La formation professionnelle initiale et tout au long de la vie des fonctionnaires et agents publics occupant un emploi dans l'administration pénitentiaire ainsi que la formation professionnelle continue des partenaires du service public pénitentiaire ;
- La préparation à des concours de la fonction publique et, à ce titre, organise des préparations destinées à permettre la diversification des recrutements, dont les modalités sont définies par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice ;
- La réalisation de travaux de recherches et d'études et leur diffusion ;
- Le développement et la mise en œuvre d'actions de partenariat avec des institutions d'enseignement et de recherche ;
- Le développement et la mise en œuvre d'actions de coopération internationale, notamment en matière de formation et de recherche.
- Elle peut assurer des prestations de service à titre onéreux.

La présence de l'Enap et son développement est donc un élément cohérent avec le développement de la cour d'Appel.

Dans un contexte événementiel tendu, au-delà d'un renouvellement prévu d'un tiers du personnel de surveillance, Monsieur Manuel VALLS, Premier ministre, dans sa déclaration à Nîmes le 8 août 2016, décide de lancer un plan d'accroissement des effectifs de l'administration pénitentiaire, couplé à l'augmentation du nombre de places de prison.

Le 20 septembre 2016, Monsieur le Garde des Sceaux, ministre de la justice, confirme et précise cet engagement avec le recrutement de 2 500 surveillants en 2017.

Dans ce cadre, la direction de l'ENAP (par lettre du 25 août 2016) a formalisé les besoins de l'Etat en termes d'extension de cet établissement :

- volet pédagogique : création d'un nouveau bâtiment dédié à des salles de cours, d'un nouvel amphithéâtre de 350 places, extension du centre de tir, des locaux de simulation et de musculation
- volet hébergement : création de bâtiments d'hébergement pour 500 élèves et stagiaires supplémentaires
- volet restauration : extension du restaurant pour une capacité supplémentaire de 250 couverts.

Les 8 et 31 août 2016, Agen s'est déclarée candidate à l'accueil, sur le site de l'école, de cette extension (coût estimé 35M€ dont 3,4M€ foncier et réseaux, 15,9M€ volet pédagogique, 15,7M€ volet hébergement).

Finalement, ce sont 60M€ qui doivent être progressivement débloqués pour cette opération. Par courrier du 21 juin 2018, Madame le préfet de Lot-et-Garonne a confirmé que le conseil d'administration de l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) lancera la première phase du projet d'extension. Celle-ci concernera la réalisation de bâtiments d'enseignements provisoires. Les phases 2 et 3 concerneront les locaux d'hébergements et les bâtiments d'enseignement pérennes.

Zoom sur la modernisation du centre des apprentis « CFA La Palme », une opération à forte valeur ajoutée

Le CFA de Lot-et-Garonne est le plus vieux de France (1964). La Chambre des métiers et de l'Artisanat, c'est :

- 8400 entreprises artisanales
- 23000 actifs
- 800 apprentis
- 110 agents
- 16 métiers
- 20 diplômés
- 57 salariés CFA

La première phase de modernisation, correspondant à un volet sécuritaire, est en cours de consultation des entreprises. Les travaux consisteront en la démolition de l'amphithéâtre et la construction d'un deuxième escalier pour accueillir tous les jeunes.

Pour les phases ultérieures, il existe une volonté de rester sur le site pour ce qui concerne les hébergements et la restauration, avec la possibilité de trouver un site proche, avenue de Colmar, pour le pôle métier (coiffure, industrie, automobile).

Le coût global est estimé à 14M€HT dont 55% sont financés par la Région Nouvelle Aquitaine.

Zoom sur la rénovation de la cité administrative

Le projet de rénovation de la cité administrative d’Agen entre dans sa phase opérationnelle. Il s’inscrit dans le programme national de rénovation des cités administratives, pour lequel l’Etat consacre une enveloppe budgétaire de 1 milliard d’euros. Les premiers travaux seront engagés dès le mois de juillet.

Les travaux doivent permettre une réduction de 60 % de la consommation énergétique et une densification du site avec l’intégration de services et l’accueil de 110 agents supplémentaires, qui occupent actuellement des locaux loués sur d’autres implantations. Le budget global de l’opération s’élève à 10,6 millions d’euros TTC. Les travaux auront une durée de 25 mois. La livraison prévisionnelle de la cité administrative est prévue au dernier trimestre 2023. Les marchés passés avec les entreprises comporteront des clauses sociales d’insertion à destination des personnes éloignées de l’emploi. Ils permettront de soutenir l’économie locale.

L’Agglomération d’Agen pôle économique d’équilibre

Indépendamment des deux grandes Métropoles Bordeaux et Toulouse, le bassin agenais issu d’un territoire agricole a su trouver une dynamique économique de long terme assis sur plusieurs spécificités. Dense et diversifié, le tissu économique s’appuie principalement sur la filière agro-alimentaire, l’agro-fourriture, la logistique, la Chimie/pharmacie et les énergies renouvelables. L’économie productive y est fortement représentée même si l’économie présentielle reste dominante

Autour d’infrastructures performantes, dont l’Agropole, des centres de recherche et d’innovation et d’entreprises leaders, l’agglomération agenaise a su créer toutes les conditions favorables au développement économique.

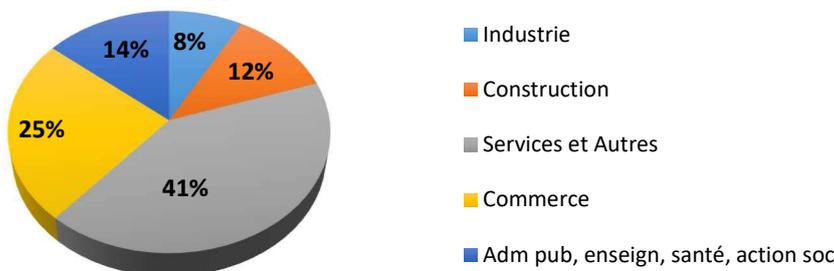
Principales filières Economiques :

Agroalimentaire,
Chimie-pharmacie,
Services aux personnes.

Chiffres clés de l’Agglo :

100 000 habitants
40% du poids économique du département
8% du territoire & 28 % de la population
8 000 entreprises

Les secteurs d’activités de l’agglomération



Répartition des actifs par catégorie socioprofessionnelle		
Agriculteurs exploitants	3%	4%
Artisans, commerçants, chefs entreprise	7%	8%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	10%	9%
Professions intermédiaires	24%	22%
Employés	30%	30%
Ouvriers	25%	27%

Ce bassin de ville moyenne est donc soutenu sur le plan, économique par une croissance des activités historiques et toujours dynamiques de l'agroalimentaire et de la chimie/pharmacie et confirme également sa position logistique de premier plan dans le sud-ouest, source de création d'emploi. Ces éléments sont confirmés par l'accueil des premières entreprises sur le Technopole Agen Garonne, en rive gauche sur l'agglomération, raccordé à l'A62 par le nouvel échangeur.

- **Un pôle universitaire de proximité, cohérent et équilibré**

L'Agglomération d'Agen consacre 1 Million d'euros par an, soit 2,5 % de son budget de fonctionnement, à soutenir et développer les filières de formation supérieures et la recherche.

Deux sites universitaires sont présents sur Agen. L'un, sur le campus Michel Serres, est occupé par le Département Universitaire des Sciences d'Agen (licences et masters en biologie, agro-industries, énergie y sont dispensés), l'IUT Qualité Logistique Industrielle et Organisation, l'IUT Gestion Administrative et Commerciale ainsi que l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education.

L'autre, sur le site du centre-ville du Pin, est consacré à l'Institut du Droit et de l'Economie d'Agen et au Département des langues.

Une convention d'objectifs avec l'Université de Bordeaux a été signée pour adapter les formations à la situation économique locale.

Par ailleurs, 10 BTS répartis dans deux lycées du centre-ville, des licences et masters dispensés par l'école Sud Management ou Intech sud et une licence originale « théâtre » délivrée par l'université d'Angers et le Théâtre Ecole d'Aquitaine sont présents sur Agen.

74 formations sont dispensées. Les promotions de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP), d'une durée de 9 mois, viennent conforter ces effectifs puisque chaque promotion compte entre 800 et 1000 élèves.

En 2020, preuve de son attractivité, Agen a accueilli la 1^{ère} année de médecine (PACES) et a poursuivi le développement de ses formations (LEA...).

- **Entreprises et Zones d'activités**

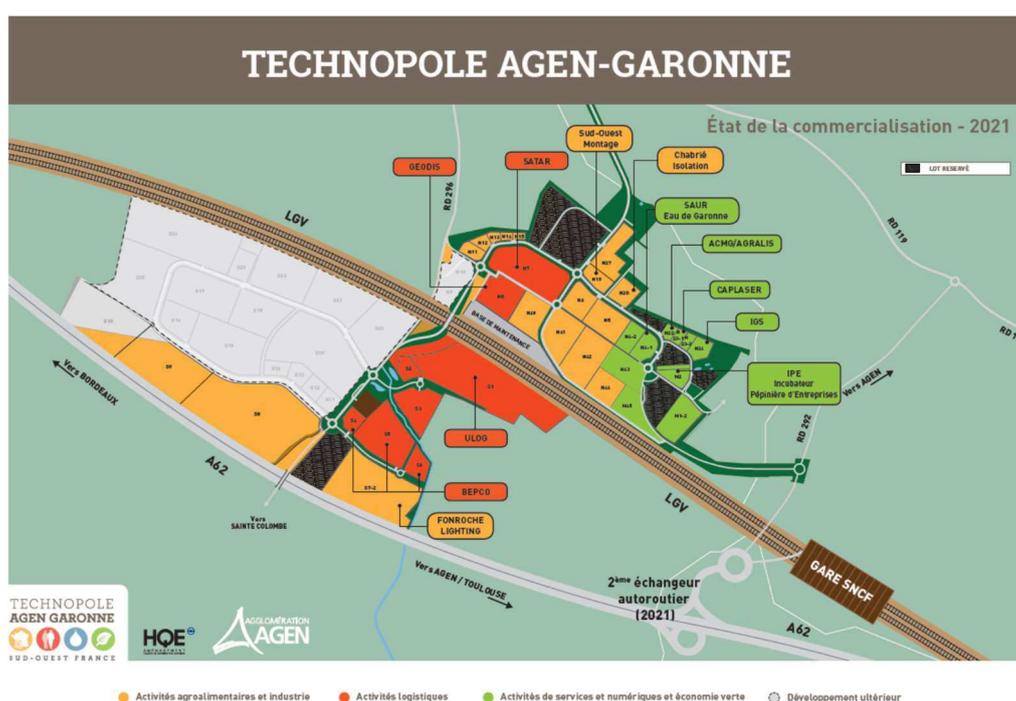
Créé en 1990 sur un parc d'activités de 32 hectares, Agropole constitue le vecteur du dynamisme économique du territoire autour de l'industrie agroalimentaire. **Technopole Agroalimentaire de la région Aquitaine**, Agropole propose, sur un même lieu, toutes les conditions pour créer, développer et implanter les projets agroalimentaires. Il comporte notamment un incubateur et une pépinière d'entreprises, un Centre de Ressources Technologiques (AGROTEC) et un Centre de Formation (SUD MANAGEMENT). Agropole constitue un vecteur de développement économique majeur pour la région, le département, mais aussi plus localement pour le territoire de l'agenais. Agropole est situé à Agen, à mi-distance entre Bordeaux et Toulouse, en bordure de l'autoroute A62, sur un parc d'activités de 70 hectares. Sa spécialisation dans le domaine agroalimentaire ajoutée à sa situation géographique stratégique participe à son succès et à son dynamisme. L'agrandissement du site d'Agropole sur environ 25 hectares supplémentaires initié en 2007 a permis l'implantation de nouvelles entreprises. Fin 2019, AGROPOLE représentait 115 entreprises et 2595 emplois.

La présence des entreprises UPSA (1 400 salariés), De Sangosse (750 salariés), Méricq (253 salariés)... constituent également des marqueurs forts d'identification du territoire.

Cependant, l'agenais reste fragile car lié à une spécialisation pharmaceutique trop marquée qui pourrait être préjudiciable (70% de l'activité des deux sites agenais d'UPSA est dédiée à la production de paracétamol, représentant 588 emplois directs).

Le diagnostic économique réalisé en 2009 avait mis en évidence l'état et la structuration générale des zones économiques, qui, à de très rares exceptions près (Agropole, Agen Sud...), nécessitaient un important travail de signalétique et d'entretien, voire de requalification ou de restructuration. Au-delà de ces questions, l'Agglomération d'Agen s'est saisie de la problématique de saturation des zones économiques existantes en vue de proposer une zone destinée à permettre l'implantation ou le développement d'industries sur des terrains de 1^{er} rang.

La stratégie portée par l'Agglomération d'Agen a donc consisté à développer une nouvelle offre foncière de positionnement régional aux portes de l'agglomération et autour des nœuds intermodaux (A62, LGV). Positionné sur la commune de Ste Colombe en Bruilhois, le **Technopole Agen-Garonne** est un projet de création d'une zone d'accueil d'entreprises qui s'est considérablement développée depuis 3 ans.



- **Agriculture**

Le Pays de l'Agenais a un caractère agricole affirmé. En 2006, d'après la base de données CORINE Land Cover, plus de 85% du territoire était occupé par l'agriculture. Les surfaces agricoles sont principalement localisées dans les vallées de la Garonne et de ses affluents, ainsi que sur les zones de plateaux dans le Pays de Serres et la Gascogne.

L'agriculture occupe une position dominante en Lot-et-Garonne tant par le nombre des actifs que par les revenus tirés de cette activité. Cela tient à d'incontestables avantages climatiques et pédologiques, qui font que la vallée de la Garonne apparaît plus spécialisée dans les cultures de produits frais que toute autre région du Sud-Ouest, même si la céréaliculture y occupe toujours une grande place. L'agriculture sur le territoire du SCoT du Pays de l'Agenais reste nettement orientée vers les grandes cultures, blé tendre pour l'essentiel, oléagineux et tournesol, les vergers et cultures légumières et fruitières : prune d'ente, tomate, fraise, etc.

L'agriculture demeure une activité économique majeure, tant par le nombre des actifs que par les revenus tirés de cette activité. Le territoire compte en 2010, 37 884 ha de superficie agricole utile (SAU), soit 58% de la superficie totale de l'agenais, et 1 177 exploitations.

A l'instar de la tendance nationale, le territoire a perdu de la SAU : sur les 22 dernières années, le territoire a perdu plus de 1 000 exploitations et près de 2500 ha de SAU. En 2010, l'emploi agricole direct compte pour environ 8% des actifs du territoire, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne départementale (7,5%).

Cependant, l'agriculture compte de nombreux emplois indirects dans les entreprises et industries locales (MIN d'Agen, coopératives, concessions de machinisme agricole, marché régional aux bestiaux d'Agen...).

Dans ce contexte, le Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais souhaite accompagner le développement des circuits alimentaires de proximité. Une dynamique a ainsi été initiée avec l'appui des élus du Pays grâce au soutien du programme européen LEADER, dont l'un des axes stratégiques cible le développement de l'agriculture de proximité, notamment par le soutien et la promotion des filières agricoles et agro-alimentaires locales. Plusieurs pistes d'intervention ont été identifiées :

- Une meilleure visibilité de l'offre existante
- Une restructuration et une revalorisation des circuits de distribution
- Un accompagnement des initiatives en lien avec le développement des filières agricoles, agro-alimentaires et de restauration
- Une promotion liée à la redynamisation des filières agricoles auprès des producteurs

Plusieurs actions d'animation ou d'études ont d'ores et déjà été réalisées (conférences, éductour, diagnostics thématiques, répertoire des circuits courts...) qui permettent aujourd'hui d'envisager la mise en place d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) sur l'agenais.

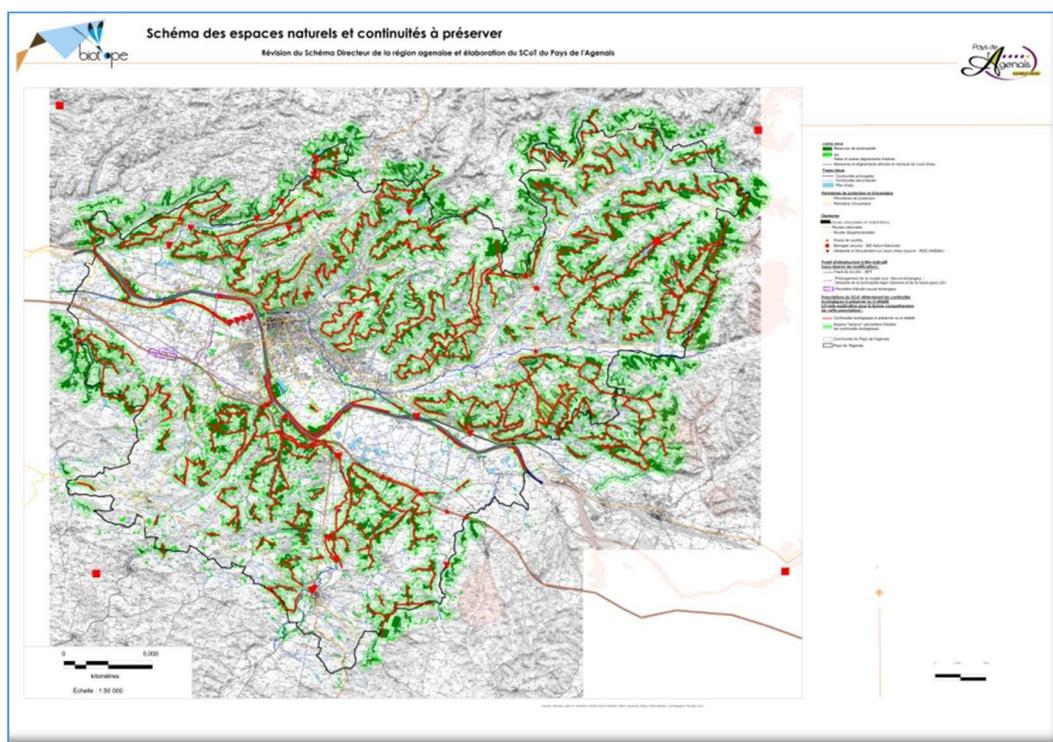
2.4 La dimension environnementale

- **Patrimoine naturel et biodiversité**

Les périmètres d'inventaire et de protection des milieux naturels (ZNIEFF, Natura 2000, arrêtés de protection de biotope) concernent environ 2 553 hectares, soit environ 4% du Pays de l'Agenais. Les périmètres correspondent essentiellement au lit de la Garonne, à des coteaux, ainsi qu'à quelques vallées.

L'observation des milieux naturels structurants à l'échelle du territoire fait apparaître trois entités distinctes :

- la vallée de la Garonne, qui traverse le territoire d'Est en Ouest, façonnée par la plaine alluviale de la Garonne. Il s'agit d'un large couloir naturel, d'une largeur moyenne de 5 à 8 kilomètres ;
- le Pays des Serres au Nord de la vallée de la Garonne, présente un vaste plateau calcaire, entaillé de vallons, constituant un relief particulier,
- la Gascogne au Sud de la Vallée de la Garonne, offre un paysage collinaire avec un relief ondulant fréquemment entaillé par les cours d'eau.



La trame verte et bleue du territoire a été définie dans le cadre du SCoT du Pays de l'Agenais. Cette trame est définie à l'échelle 1/25 000^{ème} et se compose des continuités écologiques de la trame bleue (continuités aquatiques, cours d'eau et plans d'eau) et de la trame verte (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques terrestres : boisements, ripisylves, alignements d'arbres, pelouses sèches...).

- **Patrimoine et paysage**

Sur le territoire du Pays de l'Agenais, la plupart des communes sont concernées par des réglementations liées aux protections du patrimoine (monuments historiques classés ou inscrits) ou des sites (sites inscrits ou classés). Le territoire de l'agenais est associé à un patrimoine riche qui affirme son identité (tours Chappe, pont-canal et canal de la Garonne, Bastides, zones archéologiques, patrimoine historique, architectural, urbain et paysager d'Agen, moulins, pigeonniers, fours à pruneaux...).

L'une des particularités du territoire en terme de paysages est la convergence de trois rivières, la Garonne, le Gers et la Séoune. La préservation de ces milieux aquatiques est indispensable pour la protection d'un espace en équilibre sensible.

Au travers des orientations fixées dans le SCoT du Pays de l'Agenais, le territoire marque la volonté de préserver et valoriser les trois unités paysagères et de poursuivre les efforts de valorisation des paysages agricoles, du bâti traditionnel, des paysages ouverts offrant des respirations, dès lors qu'ils sont entretenus par l'agriculture.

L'Agglomération et l'Etat se sont lancés dans une étude de sites patrimoniaux remarquables concernant Moirax, Caudecoste et Astaffort.

Un Plan de Paysage est en cours d'élaboration sur le territoire.

Le Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais a en effet souhaité s'engager dans l'élaboration d'un plan de paysage afin de mieux maîtriser et anticiper les évolutions des paysages qui sont une richesse de notre territoire. Après s'être porté candidat à l'appel à projets national 2018 « Plan de Paysage », le Syndicat Mixte a été retenu parmi les 15 lauréats par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Il bénéficie ainsi d'un accompagnement financier et méthodologique de la part de l'Etat.

L'objectif est de disposer d'un outil permettant de sensibiliser les collectivités, les promoteurs, les habitants... à la lecture du paysage et aux caractéristiques marquant l'identité du territoire afin -in fine- de préserver, par des actions opérationnelles, le cadre de vie et le patrimoine paysager et bâti.

Le plan de paysage permettra ainsi de définir une série d'actions concertées en faveur de la préservation et de la valorisation des paysages du territoire du Pays de l'Agenais. Il permet une pluralité des approches et de prendre en compte les paysages de manière transversale dans l'ensemble des projets d'aménagement du territoire.

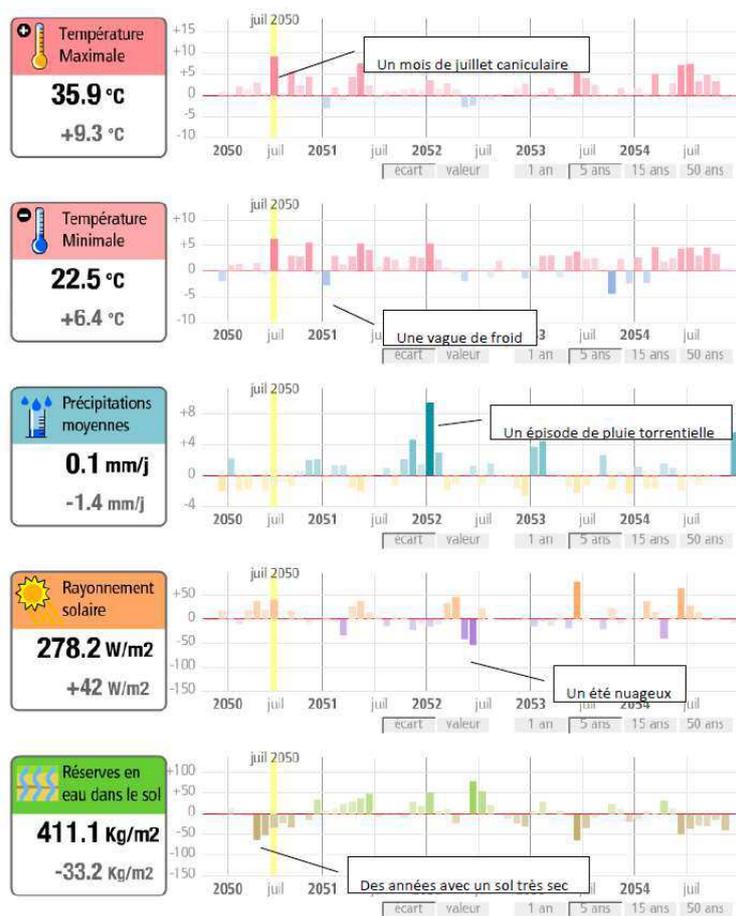
L'élaboration du Plan de Paysage du Pays de l'Agenais est engagée depuis juin 2020. Ce travail impliquera tout au long de la démarche une concertation permanente nécessaire à une bonne appropriation et prise en compte des problématiques paysagères par tous les acteurs, publics, privés et citoyens et aboutira à un plan d'actions opérationnelles en faveur des paysages...

- **Transition énergétique et mobilité durable**

Les risques encourus par l'Aquitaine en matière d'évolution climatique et plus particulièrement par l'agenais sont sérieux. Rappelons simplement que l'Aquitaine est la région qui a vu, au cours du siècle dernier, sa température moyenne augmenter de la manière la plus importante avec plus d'un degré.

Or au-delà de la simple augmentation des températures, il convient de considérer aussi les impacts sur les températures maximales, les précipitations, le rayonnement solaire et les réserves d'eau dans les sols.

Le simulateur de Météo France permet de visualiser l'évolution du climat agenais entre 2050 et 2054. Les graphiques représentent les écarts à la normale saisonnière.



Sur l'agenais on constate que :

- * Des canicules intenses seront fréquentes (sur la simulation : été 2050, 2053, 2054)
- * Des vagues de froids seront toujours possibles (sur la simulation : hiver 2051, 2054)
- * Le risque d'inondation sera toujours présent avec ses pluies torrentielles et des mois de très forte pluviométrie (sur simulation : hiver 2052, hiver 2053)
- * Il n'y aura globalement pas de déficit hydrique à l'échelle de l'année, mais des étés très secs sont à prévoir (sur simulation : été 2050, 2053, 2054)

C'est pour tenter de se soustraire à ce scénario, ou du moins d'en atténuer les effets, que l'Agglomération d'Agen a fait siens les objectifs européens et nationaux de réduction par 4 des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par rapport à 1990 en 2050.

Le territoire doit donc réussir sa transition énergétique et passer du système énergétique actuel, reposant sur l'utilisation de ressources non renouvelables (combustibles fossiles) vers un mix énergétique basé principalement sur des ressources renouvelables. Cela passe également par l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et des technologies, et par un changement des modes de vie.

La transition énergétique dans les territoires est encadrée depuis 2010 par la loi « Grenelle 2 ». Elle a été précisée par la loi du 17 août 2015 par celle relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Aujourd'hui l'Agglomération s'est lancée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCEAT) qui vise à :

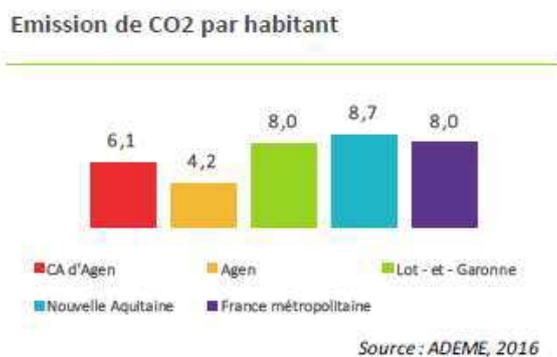
- **structurer et rendre visible** l'action de la collectivité et des acteurs associés face au défi du changement climatique

- fixer les objectifs du territoire et définit un **programme d'actions** pour les atteindre (plus d'une centaine)
- regrouper l'ensemble des mesures à prendre en vue **de réduire les émissions de GES** dans tous les domaines de l'économie et de la vie quotidienne des habitants
- assurer le chainage de PCET jusqu'en 2050

Ce plan Climat sera suivi et évalué dans le cadre du référentiel Cit'ergie de l'Ademe, gage d'exhaustivité. Un programme d'actions devra permettre à l'Agglomération de :

- maîtriser l'aménagement de son territoire (urbanisme) pour limiter les impacts sur le changement climatique (formes urbaines, **végétalisation** et **gestion de l'eau** pour réduire les **îlots de chaleur**)
- bien connaître son **patrimoine** bâti et ses réseaux d'adduction d'eau potable et d'eaux usées, et de les rendre **économiques en énergie**
- développer la production et la consommation **d'énergies renouvelables** (réseau de chaleur, valorisation énergétique des déchets, hydroélectricité,...)
- contribuer au développement de solutions alternatives à l'utilisation de la voiture pour les **déplacements** (transports en commun, réseau maillé d'itinéraires cyclables, co voiturage,...)
- gagner l'**adhésion**:
 - des élus, pour l'impulsion
 - des services, pour la réalisation
 - des financiers, pour les moyens
- développer des **partenariats** avec l'ensemble des acteurs du territoire (entreprises, organismes, associations,...) pour **multiplier** et accompagner les **initiatives**
- faire preuve de **pédagogie** pour expliquer au grand public les **enjeux**, et leur donner les moyens d'agir dans leur quotidien (communication)

En 2016, les émissions de CO2 par habitant sont de 6,1 tonnes contre 8 tonnes pour la France métropolitaine.



Mobilité Durable :

Dans sa recherche de solutions alternatives à l'utilisation de la voiture pour les déplacements, l'Agglomération mène notamment une réflexion sur le développement de la part modale des vélos dans les trajets pendulaires domicile-travail.

En 2012, les **37 000 actifs** du Pays de l'Agenais parcourent en moyenne **6 km** pour se rendre sur leur lieu de travail. Ils sont 80% à utiliser leur voiture, et seulement 5% à utiliser le vélo. Au niveau économique, la facture énergétique pour les déplacements pendulaires (trajets domicile – travail) s'élève à **37 472 860 €/an**.

Le SCOT propose de faire **passer la part modale du vélo de 5% à 11%** pour contribuer à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). La facture énergétique tombe à 30 510 060 €/an soit une économie pour le territoire de 6 253 140 €/an. Cette ambition est relayée par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). En effet, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) recommande la mise en œuvre d'un **schéma directeur vélo** à l'échelle de l'Agglomération pour:

- la mise en place d'un réseau structurant d'itinéraires cyclables,
- le développement des pratiques quotidiennes, loisirs, touristiques,
- la mise en œuvre d'une charte d'aménagements cyclables.

Un inventaire des itinéraires existants a été cartographié sur le Système d'Information Géographique (SIG) de l'agglomération. Par la suite, les communes et les services aménageurs ont eu la possibilité de tracer leur projet, directement sur le SIG, et ainsi de vérifier la connexion avec le reste des **infrastructures cyclables**.

Dans un second temps, le service développement durable a proposé un schéma de principe de ce que pourrait être le **maillage** à terme de tous les itinéraires cyclables. On aboutit à un réseau de **200 km d'itinéraire cyclables**

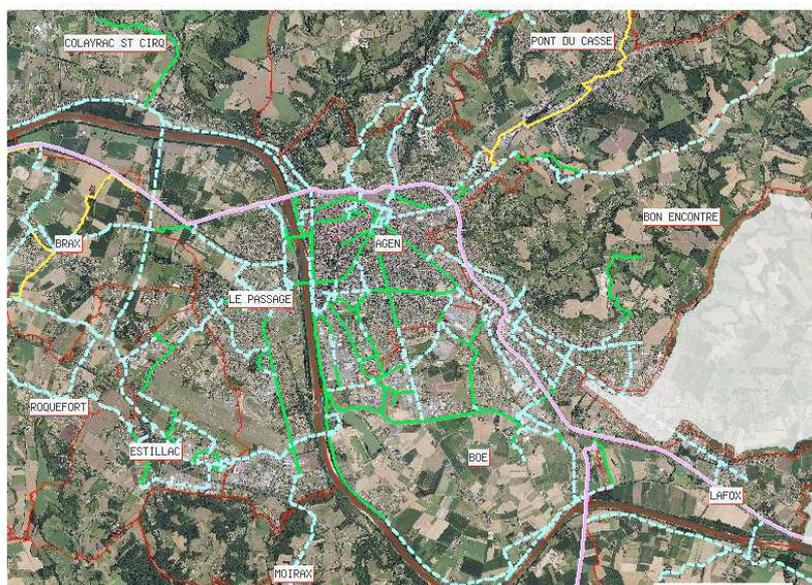


Schéma directeur : des liaisons cyclables de principe (en pointillés bleus) permettent d'imaginer ce que pourrait être à terme un réseau maillé à l'échelle de l'Agglomération

140 km de liaisons pour **220 km** d'itinéraires cyclables à terme

En complément de cette démarche, L'Agglomération d'Agen a lancé une étude de faisabilité portant sur la création d'un **cheminement cyclable sur les bords de Garonne**, empruntant en priorité l'ancien chemin de halage qui traverse l'ensemble du territoire. L'objectif est de pouvoir rallier **Saint Hilaire de Lusignan à Saint Sixte**, en longeant la Garonne à vélo sur 30 km de linéaires environ (une dizaine de communes sont concernées).

Cette étude a permis de s'assurer de la faisabilité du projet (chiffage, calendrier, illustrations graphiques et perspectives d'aménagement détaillées à l'appui) et de définir le **programme des travaux**.

Les premières analyses permettent d'estimer l'opération entre 3 500 000 € HT et 4 000 000 € HT pour près de 37 Km d'itinéraire cyclables le long de Garonne, le plus souvent en site propre.

Enfin, en parallèle de cette politique vélo, le service mobilité-transport et celui du développement durable mènent une réflexion commune sur le déploiement de **vélos en libre-service**. Ils travaillent également sur la mise en place d'une **plateforme de mise en relation** pour le développement du **covoiturage** de courte distance, en concertation avec les Entreprises dans le cadre de l'élaboration de leurs Plans de Mobilité (obligation pour les entreprises de plus de 100 salariés sur un même site au 1^{er} janvier 2018).

- **Réseau de chaleur**

Dans le cadre de ses réflexions liées à la mise en œuvre d'un réseau de chaleur, l'agglomération a réactualisé en 2017 les études de faisabilité. Parmi les scénarios étudiés, un scénario de raccordement sur l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) a été présenté.

Ce scénario permet à l'UIOM d'évoluer définitivement vers une Unité de Valorisation Energétique.

Actuellement l'UIOM produit et vend déjà de la chaleur à la société d'équarrissage ATEMAX avec un taux de valorisation de 35%

Le scénario envisagé, qui a fait l'objet des premières validations, permettra de tendre vers des ratios de valorisation de plus de 65%.

Les investissements envisagés seront répartis sur les 2 projets de DSP, liés à l'exploitation de l'UIOM et du futur réseau de chaleur.

2.5 Synthèse du diagnostic

Synthèse du diagnostic présentée sous forme de tableau AFOM :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un positionnement régional privilégié et un rôle moteur au niveau départemental • Une population en renouvellement constant, en lien avec la structure économique du territoire • Une attractivité économique autour d'une base diversifiée • Un équipement structurant de référence : l'Agropole et deux vecteurs d'identification : l'ENAP et les laboratoires UPSA • La présence d'un pôle de services de centralité et de pôles de services intermédiaires qui structurent le territoire • Un environnement à l'écart des concentrations urbaines des métropoles régionales • Des entités paysagères à maintenir et à valoriser 	<ul style="list-style-type: none"> • Un ralentissement de la croissance démographique et du solde migratoire • Un vieillissement et une paupérisation croissante de la population • Une situation du chômage particulièrement dégradée en cœur d'agglomération • Un accès faible à la formation supérieure • Une accessibilité inégale du territoire • Un tourisme encore assez peu développé • Une tension Est/Ouest : vocation résidentielle/vocation centrale et économique • Des disparités importantes entre les communes, tant en termes d'attractivité que de mixité sociale et de formes urbaines (faible densité urbaine) • Des inégalités en terme d'offre, d'accès et de répartition spatiale des divers équipements, commerces et services de proximité • Un territoire rural qui souffre d'une offre de santé insuffisante • Des zones d'activités économiques vieillissantes, parfois faiblement aménagées, mal structurées et mal desservies par les transports collectifs • 80% des effectifs salariés du Pays de l'Agenais se concentrent dans les secteurs du service à la personne et aux entreprises (monoactivité fragilisante) • Un manque de réflexion stratégique en matière de qualité de l'environnement urbain : accessibilité (transports en commun et modes doux...), qualité des espaces publics, de la signalétique... • Une desserte interne essentiellement orientée sur l'utilisation de la voiture
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Une importante réflexion sur l'aménagement du territoire (SCoT et PLU intercommunal, schémas économiques...) • Une perspective de « montée en gamme » (fonctions nouvelles et rayonnantes) pour ce territoire de ville moyenne • Le MIN pour renforcer le rôle de l'agriculture dans le dynamisme économique • Des perspectives de désenclavement (rocade ouest, LGV, nouvel échangeur...) à anticiper (questions foncières) qui viennent compléter l'existant (A62 + aéroport) et améliorer la desserte interne et externe • Un cadre géographique (naturel et paysager) attractif et un potentiel d'offre touristique diversifiée • Le développement du tourisme d'affaire, en lien avec l'aéroport et la LGV 	<ul style="list-style-type: none"> • Des centres-villes et centres-bourgs qui connaissent les mêmes difficultés que dans les autres villes moyennes en France (fermetures de commerces au profit des zones périphériques, attraction des métropoles...) • La dévitalisation de l'armature territoriale et la baisse d'attractivité des centres-bourgs • Une forte baisse de l'activité agricole : impact économique, social et environnemental • Une banalisation des atouts identitaires du territoire et une perte de cohésion du Pays • Une diminution constante du nombre d'exploitations agricoles et de la SAU : déclin progressif de l'agriculture périurbaine • La raréfaction des ressources publiques et le désengagement progressif de l'Etat (DGF, participation au SMAD...)

Article 3 – Les orientations stratégiques

- **Une stratégie issue de la démarche d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale**

La stratégie du territoire du Pays de l'Agenais résulte des réflexions et des travaux d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de l'Agenais.

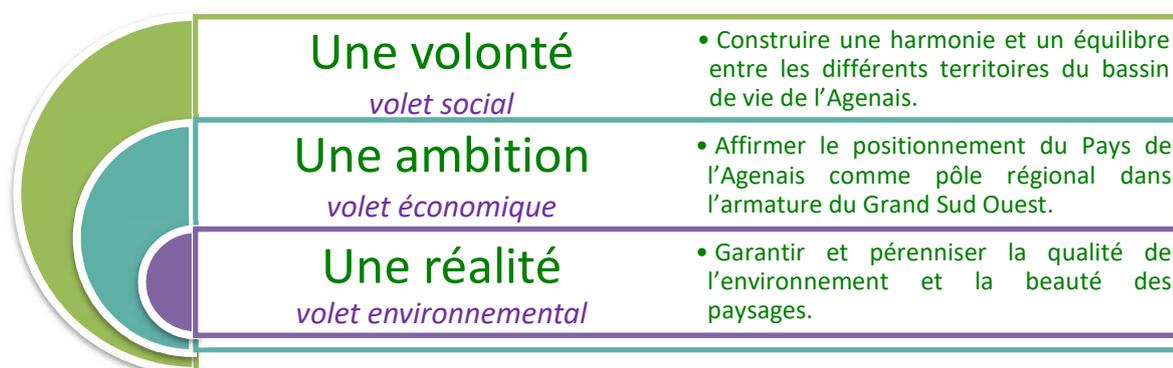
Fruit de 5 années de travaux et plus de 140 réunions d'échanges et de concertation, ce document majeur, dont la qualité a été soulignée par le Préfet de Lot-et-Garonne, constitue l'outil de référence de l'agenais pour les 15 prochaines années, en matière d'aménagement du territoire, de planification et de prospective.

- **Une stratégie qui vise à valoriser les liens et à assurer une complémentarité entre la partie rurale du territoire et la partie plus urbaine**

La stratégie adoptée vise notamment à organiser le développement du territoire en faisant de l'agenais la Capitale de la Moyenne Garonne (entre Bordeaux et Toulouse), tout en assurant, d'une part, l'équilibre entre développement urbain et qualité de vie, et d'autre part, la cohérence et la complémentarité entre le pôle urbain d'Agen et les polarités rurales du Pays de l'Agenais.

Un des objectifs repose en effet sur la recherche d'une nouvelle équité dans l'organisation du développement et de la croissance pour l'ensemble des territoires qui composent le bassin de vie de l'agenais. L'ambition politique consiste notamment à conforter d'une part, le rôle moteur du pôle urbain et, d'autre part, de coordonner étroitement les stratégies en matière d'emplois, d'habitat et d'équipements autour des principales polarités du Pays.

- **Une stratégie élaborée sur la base des trois piliers du Développement durable :**



- Une volonté : Construire une harmonie et un équilibre entre les différents territoires du bassin de vie de l'agenais

Pour assurer son développement dans la concurrence entre les territoires, le Pays de l'Agenais dispose d'un atout majeur : son identité fondamentalement liée à son caractère rural et agricole, et la qualité de son cadre de vie. Trois grandes entités paysagères composent le territoire du SCoT et font sa richesse : la vallée de la Garonne, le Pays de Serres, les terres de Gascogne. Au-delà de ces entités géographiques, le Pays de l'Agenais présente également plusieurs territoires composant ce grand bassin de vie : un pôle urbain (la ville centre et ses satellites dont certains jouent un rôle de polarité structurante) et des ensembles ruraux maillés par des bourgs jouant le rôle de pôles complémentaires.

- Une ambition : Affirmer le positionnement du Pays de l'Agenais comme pôle régional du grand Sud-Ouest (carrefour et pôle économique)

Le Pays de l'Agenais bénéficie d'une localisation géographique privilégiée qui en fait le carrefour de la Moyenne Garonne. Il occupe une place importante au sein du département de Lot-et-Garonne. Il présente une position d'interface entre deux régions économiquement dynamiques que sont la Nouvelle Aquitaine et Occitanie. Il entretient également des relations privilégiées avec sa métropole régionale, Bordeaux, tout comme avec les villes moyennes qui gravitent autour d'Agen : Villeneuve-sur-Lot, Nérac, Marmande, Condom, Auch...

- Une réalité : Garantir, pérenniser la qualité de l'environnement, atout essentiel de l'attractivité résidentielle et économique

Le territoire de l'agenais, malgré tous ses atouts, est fragile et vulnérable sur différents domaines, notamment en matière de risques, de ressource en eau, d'agriculture ou encore d'équilibres sociaux.

L'agenais a connu ces trente dernières années un développement urbain important, sans toutefois se préoccuper réellement de la forme que prenait ce développement et de ses impacts sur les milieux naturels et les paysages qui sont pourtant un de ses atouts majeurs.

Ressource environnementale et paysages représentent donc une ressource territoriale, parce qu'ils participent d'une part à la construction de l'identité d'un territoire et qu'ils sont indissociables de son attractivité et de son image, et d'autre part, parce qu'ils servent souvent de fondement au développement local, par le biais de la fréquentation touristique qu'ils suscitent plus ou moins directement. Ils deviennent alors une ressource économique.

- **Une stratégie locale, définie en cohérence avec celle fixée par la Région Nouvelle-Aquitaine**

A travers son Débat d'Orientations pour l'Economie et l'Emploi (DOEE-février 2013) et le **Projet de Mandat** adopté le 8 avril 2021, l'Agglomération d'Agen se fixe un objectif clair : « **priorité à l'économie et à l'emploi** ». Le rôle que se fixe la collectivité est ainsi de mobiliser toutes les énergies pour créer les conditions favorables au développement des entreprises et donc à la création d'emploi. La feuille de route définie vise d'une part, le tissu économique existant, moteur de la dynamique agenaise, et d'autre part, l'implantation d'activités nouvelles.

Cette stratégie se décline en cinq axes majeurs : le développement des infrastructures de communication, la mise en relation des acteurs économiques, le développement des zones d'accueil des entreprises, le développement et l'adaptation de l'offre de formation et enfin, le volet insertion par l'économie.

Après la réussite d'Agropole, technopole régionale de l'industrie agroalimentaire, et l'implantation sur le territoire de BMS-UPSA, le Technopole Agen-Garonne est le symbole de cette volonté de réindustrialiser l'agenais (3^{ème} relance industrielle), de dynamiser le territoire et de profiter de sa situation géographique stratégique.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

En complément du projet de Contrat de Relance et de Transition Energétique, le territoire mène différents programmes partenariaux et contractuels avec l'Etat, en lien avec la stratégie globale identifiée :

- **Action Cœur de Ville et ORT ;**
- **Le Contrat de Ville**, porté par l'Agglomération d'Agen ;
- **La Stratégie Urbaine Intégrée (SUI)**, portée par l'Agglomération d'Agen ;
- **La stratégie touristique « Destination Agen »**, portée par l'Agglomération d'Agen ;
- **Le Contrat de Plan Etat-Région**, dont l'Agglomération est partenaire soit en tant que porteur de projet, soit en tant que co-financeur
- **Plan paysage du Pays**
- **Projet alimentaire du territoire**
- **Sites patrimoniaux remarquables**
- ...

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Au sein du Pays de l'Agenais, et au stade de l'écriture de ce CRTE, une instance a été mise en place entre les deux EPCI afin d'étudier l'opportunité d'un rapprochement par voie de fusion. La perspective de cette fusion a été fixée au 1^{er} janvier 2022.

Le Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais a vocation, outre l'élaboration du SCoT, à accompagner ses membres dans les démarches contractuelles. Ainsi, il s'est lancé dans la participation au programme LEADER afin de faire bénéficier à la Communauté de communes de PAPS et à l'Agglomération d'Agen, ainsi qu'à leurs communes membres, de fonds européens pour financer leurs projets.

Les deux EPCI et le syndicat mixte sont également signataires du contrat d'attractivité avec la Région Nouvelle Aquitaine.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

L'Agglomération d'Agen a déposé, en son nom et pour le compte des 2 EPCI signataires de ce CRTE, un dossier de demande de subvention au titre du FNADT pour recruter un chargé de mission sur 6 mois dont l'activité sera orientée vers l'élaboration du CRTE et son suivi.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Pays de l'Agenais assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.6. Maquette financière

La maquette financière récapitule les projets du mandat pour les EPCI et leurs communes membres. Elle identifie les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, ainsi que des autres partenaires sollicités.

Trame de fond pointillée = Projets subventionnés en 2020 - 2021

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du Pays de l'Agenais ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de l'agenais, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et du représentant du département.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire agenais. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Pour l'agenais, la directrice du Pays ainsi que les directeurs généraux des services de l'Agglomération d'Agen de la communauté de communes de PAPS participeront à ce comité technique.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Les indicateurs choisis en annexe 3 sont ceux retenus dans la démarche Cit'Ergie menée par l'Agglomération d'Agen.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Bordeaux.

Signé à Agen, le 08 juillet 2021

Le président de l'Agglomération d'Agen

Le président de la Communauté de Communes
Porte d'Aquitaine en Pays de Serres

Jean DIONIS du SEJOUR

Jean-Louis COUREAU

Le président du Syndicat mixte
Pays de l'Agenais

Le préfet de Lot-et-Garonne

Henri TANDONNET

Jean-Noël CHAVANNE

La présidente du Conseil Départemental
de Lot-et-Garonne

Sophie BORDERIE

Annexe 1 – Convention de partenariat

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 – Indicateurs

PLAN DE RELANCE - FICHE PROJET

1 – INTITULE DU PROJET

Mise en accessibilité de la passerelle franchissant la Garonne entre Agen et le Passage d'Agen

Thématiques abordées :
Cohésion – Dynamique territoriale et contractualisation

2 – TERRITOIRE GEOGRAPHIQUE DU PROJET

Passerelle sur la Garonne entre Agen et le Passage d'Agen

3 – LE MAITRE D'OUVRAGE

Nom du porteur de projet :	Agglomération d'Agen
Adresse complète :	8 rue André Chénier BP 90045 47916 AGEN cedex 9
N° SIRET :	200 035 459 00011
Représentant légal :	Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR, Président
Interlocuteur du projet :	Franck DELLA LIBERA
N° de Téléphone :	05 53 69 48 14
N° de Fax :	
Adresse messagerie :	franck.della-libera@agglo-agen.fr

4 – PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET	
Objet	Mise en accessibilité de la passerelle franchissant la Garonne entre Agen et le Passage d’Agen
Contexte	Mettre en accessibilité la passerelle d’Agen qui est lien piéton (et vélo) majeur entre les deux rives de la Garonne et qui doit avoir pour conséquence la réduction du trafic automobile
Objectifs	Rendre la passerelle accessible à tous les publics
Echéancier	2022

5 – PLAN DE FINANCEMENT HT				
DEPENSES en Hors Taxes	En euros	RECETTES	Montant	Part
Mise en accessibilité de la Passerelle sur la Garonne	750 000 €	⇒ <i>Financements publics :</i>		
		• Fonds Européens		
		• ETAT : CPER / Plan de relance	300 000 €	40 %
		• ETAT : D.G.E		
		• Etablissement public		
		• Conseil Régional		
		• Conseil Départemental 47		
		<i>Total financements publics</i>		
		⇒ Autofinancement : Agglomération d’Agen	450 000 €	60 %
TOTAL	750 000 €	TOTAL :	750 000 €	

PLAN DE RELANCE - FICHE PROJET

1 – INTITULE DU PROJET

Réaménagement de la Plaine des Sports et du stade Armandie

Thématiques abordées :
Cohésion – Soutien aux collectivités territoriales

2 – TERRITOIRE GEOGRAPHIQUE DU PROJET

Ville d' Agen – Plaine des Sports

3 – LE MAITRE D'OUVRAGE

Nom du porteur de projet :	Ville d' Agen
Adresse complète :	Hôtel de ville Place du Docteur Esquirol BP 30003 47916 AGEN cedex 9
N° SIRET :	214 700 015 00016
Représentant légal :	Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR, Maire
Interlocuteur du projet :	Mme Muriel GAY, Directeur Général Adjoint
N° de Téléphone :	05 53 69 48 90
N° de Fax :	
Adresse messagerie :	muriel.gay@agglo-agen.fr

4 – PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET

<p>Objet</p>	<p>Le programme de travaux concernant l'ensemble de la Plaine des Sports prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La couverture et l'extension de la tribune Lacroix pour répondre aux exigences en matière de places assises et couvertes, • La démolition et la reconstruction de la Tribune Ferrasse, • La démolition et la reconstruction des vestiaires associatifs au sein de la plaine des sports, et leur transformation en Pole Sportif Associatif pour constituer un bâtiment à même d'accompagner et de structurer l'activité sportive sous toutes ses formes à l'intérieur du parc • La possibilité d'une création de liaison entre les tribunes Basquet, Lacroix et Ferrasse visant à améliorer les conditions d'accueil du public et à créer une enceinte plus conviviale,
<p>Contexte</p>	<p>La Plaine des Sports accueille en son sein le stade Armandie mais également des infrastructures associatives</p> <p>Le stade Armandie (plus particulièrement sa tribune Ferrasse et le pôle associatif), est vieillissant et potentiellement dangereux à défaut d'intervention rapide.</p> <p>Il doit faire l'objet d'une mise en conformité et d'une rénovation pour lui permettre de continuer à accueillir les compétitions de rugby professionnel de Pro D2 ou Top 14.</p> <p>Cette mise aux normes vise prioritairement à garantir aux spectateurs un confort et une sécurité complète dans une enceinte de ce niveau et de cette taille. Le stade Armandie accueille en effet chaque année 116 000 spectateurs lors des matchs de rugby et à l'occasion des différentes mises à disposition associatives.</p> <p>Le projet ne visera pas l'augmentation de la capacité du stade mais seulement l'atteinte des 10.000 places assises conformément au cahier des charges de la Ligue Nationale de Rugby (contre 9.263 aujourd'hui)</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Le projet est motivé par la nécessité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de reconstruire la tribune Ferrasse vieillissante et inadaptée à l'accueil du public d'un club de TOP 14, • d'augmenter la capacité des places assises du stade pour respecter le cahier des charges de la Ligue Nationale de Rugby sans pour autant augmenter la capacité globale du stade • d'accompagner le projet économique et sportif du club

	<ul style="list-style-type: none"> de garantir, pour le pendant « grand public » des conditions de pratique optimales pour le sport amateur en créant un pôle associatif ouvert aux différentes disciplines présentes sur le site (Rugby, athlétisme, football, pelote) visant à : <ul style="list-style-type: none"> remédier à l'insuffisance de vestiaires, offrir des espaces modernes, fonctionnels et performants permettre le développement du sport féminin et de la pratique libre avec la présence d'une conciergerie sportive d'anticiper l'accueil de délégations en vue de l'organisation de la coupe du monde 2023 et des JO 2024
Echéancier	<ul style="list-style-type: none"> AMO : juin à décembre 2019 Concours Architecte : décembre 2019 à juin 2020 Désignation Lauréat : juillet 2020 Etude + PC + marché travaux: septembre 2020 à mars 2021 Travaux : avril 2021 à aout 2022

5 – PLAN DE FINANCEMENT HT				
DEPENSES en Hors Taxes	En euros	RECETTES	Montant	Part
		⇒ Financements publics :		
		• Fonds Européens		
Etudes et AMO	119 564,40 €	• ETAT : CPER / Plan de relance	1 200 000 €	9 %
MOE + indemnité concours	1 470 662,01 €	• ETAT : DSIL	1 026 273 €	8 %
SSI + OPC	231 800,00 €	• ETAT : ANS sur pôle associatif	400 000 €	3 %
Travaux	11 460 743,99 €	• Etablissement public (AA)	5 000 000 €	38 %
Révision des prix 2%	229 214,88 €	• Conseil Régional	2 000 000 €	15 %
		• Conseil Départemental 47	1 000 000 €	8 %
		Total financements publics	10 626 273 €	79 %
		⇒ Autofinancement :	2 885 712 €	21 %
TOTAL :	13 511 985,28 €	TOTAL :	13 511 985 €	100 %

Projet patrimonial: Site d'Agen Saint-Esprit

Confort hôtelier, Humanisation, Mise en sécurité et Développement Durable

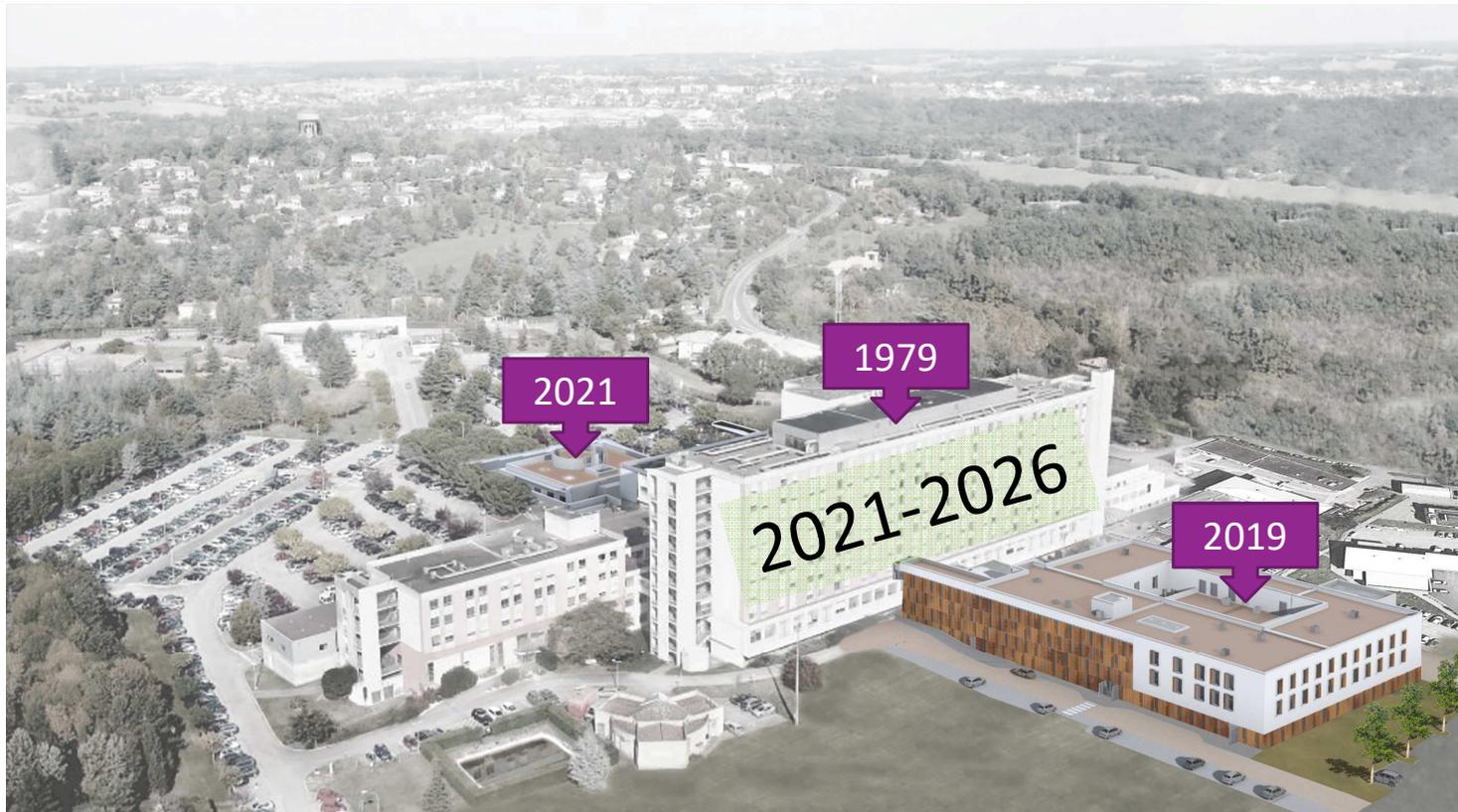
18 NOVEMBRE 2020



Sommaire

1. Hypothèse d'enchainements,
2. Qualité hôtelière,
3. Des risques insuffisamment maîtrisés en termes de sécurité,
4. Le développement durable,
5. Estimations,
6. Éléments financiers,

Hypothèse d'enchainements

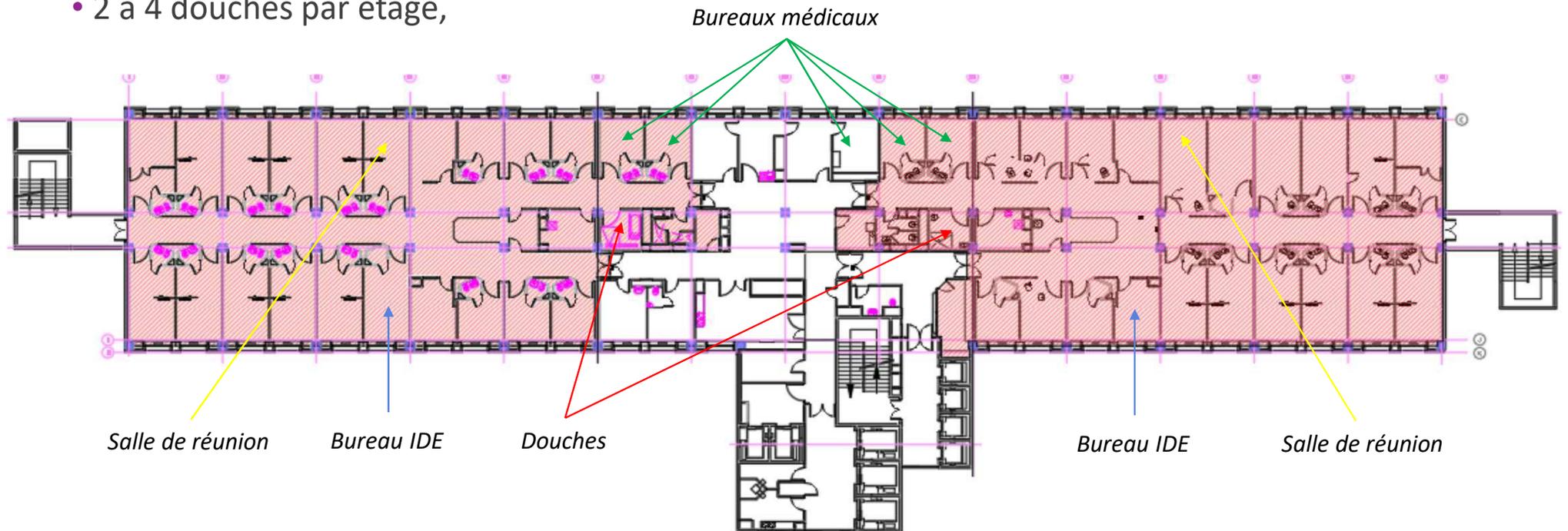


Hypothèse d'enchainements

- Les préalables:
 - Rénovation de la maternité et regroupement des consultations et explorations fonctionnelles de médecine.
 - Création d'un plateau d'explorations fonctionnelles de médecines,
 - Réhabilitation et réorganisation des consultations externes,
 - Réhabilitation et réorganisation du service de Neurologie/Unité Neuro Vasculaire,
 - Installation de la pédiatre dans un bâtiment modulaire,
 - Construction d'une tour tertiaire pour obtenir 75% de chambres à 1 lit.
- Rénovation étage par étage,
 - Du P8 au P2, avec un étage en travaux et un étage tampon (Diminution des nuisances, intervention sur les réseaux...)
 - Des durées d'opérations plus rapides,
 - De moindres mouvements d'unités,
 - Des cohérences organisationnelles retrouvées plus rapidement,
 - Moins de temps de désynchronisations spatiales (Médecines I et II, Chirurgies...)
 - Septembre 2021- aout 2025,
 - 2025: Mise en œuvre du volet développement durable, traitement des façades et toitures de la zone de soins,

Qualité hôtelière « Installation type »

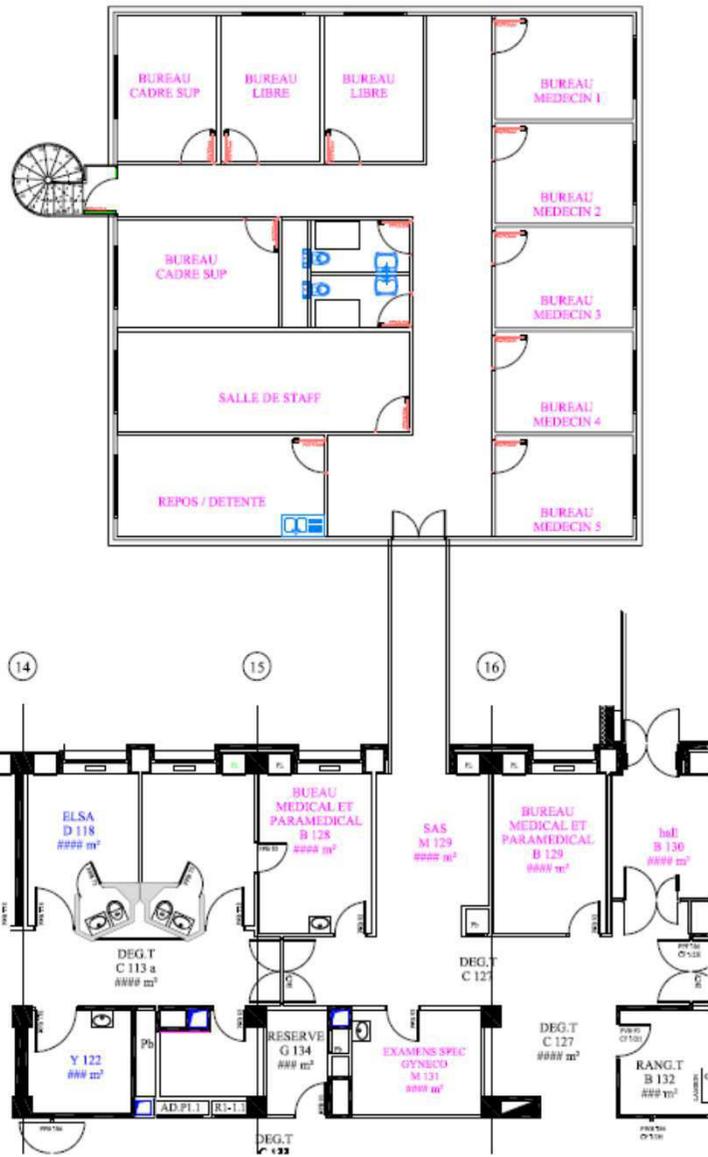
- Un taux de chambres à 1 lit très faible: 37 % début 2019,
- 2 à 4 douches par étage,



Qualité hôtelière : « Objectif 75% de chambres à 1 lit »

- Création d'une tour tertiaire:
 - Objectif de 75% de chambres seules,
 - Des espaces mutualisés pour les professionnels,
 - Des espaces accueil des familles,
- Une sécurité renforcée:
 - Un escalier de secours,
 - Un compartiment,
 - Un dégagement,
 - Un accès pompiers,
 - Une colonne sèche,
- Investissement complémentaire: 3,2 M€ TDC





Qualité hôtelière

- Une salle d'eau par chambre!
- Une chambre PMR par unité!

Schéma d'une chambre à 1 lit comprenant salle d'eau avec douche

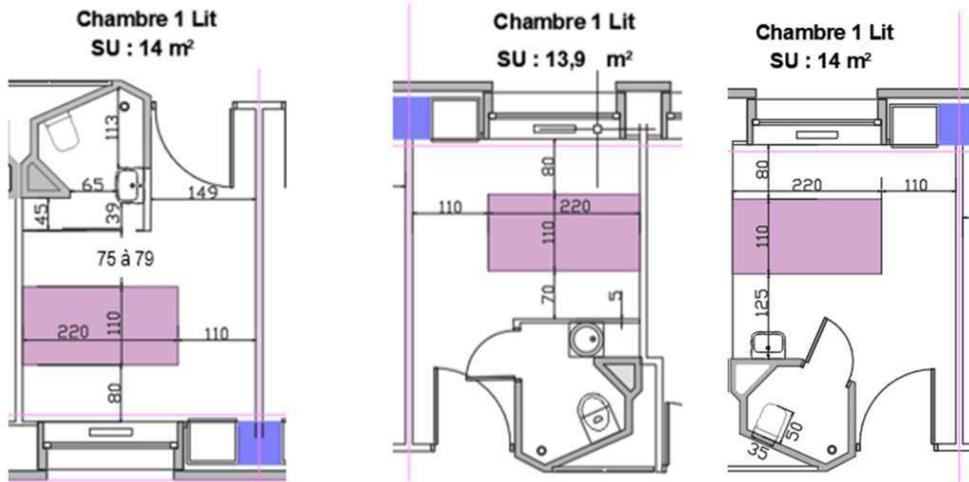
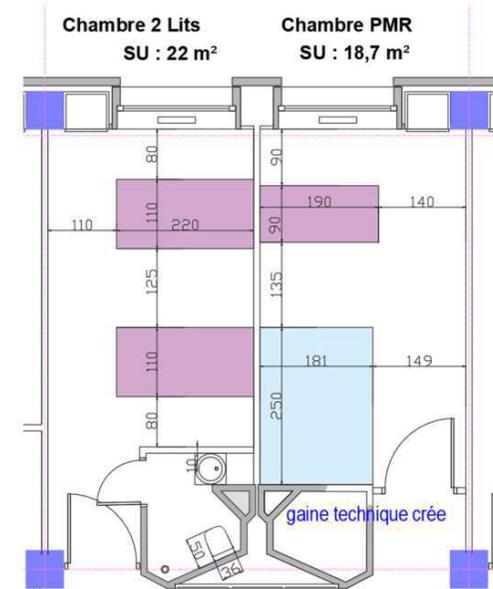


Schéma d'une chambre à 1 lit doubleable comprenant salle d'eau avec douche

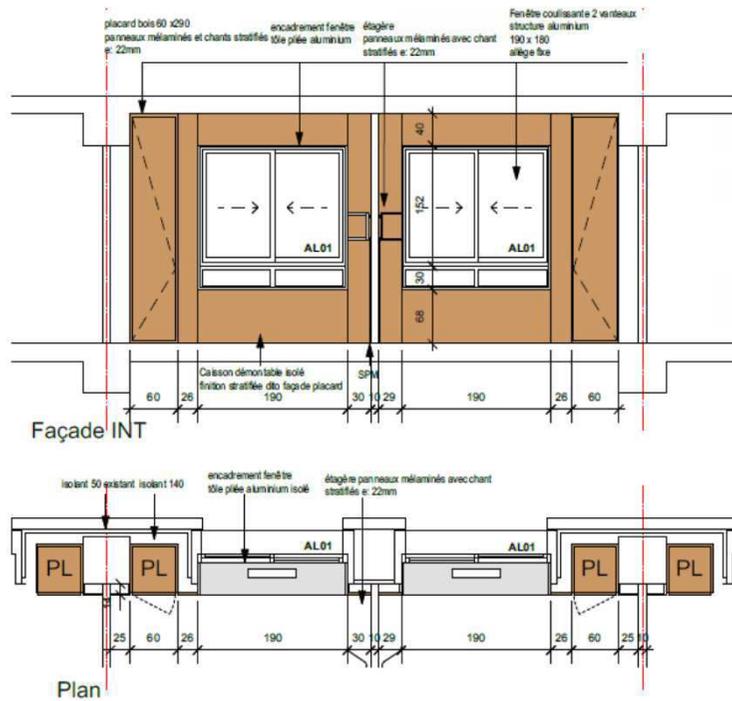
Schéma d'une chambre à 1 lit accessible PMR comprenant salle d'eau avec douche (ensemble sanitaire préfabriqué)



Limite : la distance libre indiquée entre lit et salle d'eau est indicative, fonction notamment des distances réelles existantes et de l'épaisseur de la cloison à créer.

Qualité hôtelière

- Des conditions d'accueil améliorées,



Des risques insuffisamment maîtrisés

- Classement:
 - Avis défavorable de la commission de sécurité lors de la dernière visite périodique du 07 février 2020!
- Désenfumage:
 - Des essais à fumées chaudes ont été réalisés à la demande de la commission de sécurité en 2016:
→ **L'installation de désenfumage est totalement inopérante!**
- Portes coupe-feu:
 - De nombreuses portes coupe-feu défectueuses et difficiles à remplacer en zones occupées du fait de la présence d'amiante dans les sols et les cloisons,
- Système de Sécurité Incendie:
 - SSI Siemens récent et évolutif,
- → **Un schéma directeur de mise en sécurité à été déposé en Juillet 2020 et présenté pour avis en commission de sécurité le 03 septembre 2020: Avis favorable.**
- Présence d'amiante:
 - Désamiantage nécessaire dans les sols, les cloisons, les menuiseries extérieures...

Le développement durable

- **Coûts intégrés aux opérations étage par étage de réhabilitation, désamiantage, mise en sécurité et humanisation:**
 - Relamping LED: 493 000 € TDC,
 - Remplacement des menuiseries extérieures et traitements des ponts thermiques par l'intérieur: 1 848 750 € TDC,
 - Traitement de l'enveloppe du bâtiment par isolation thermique par l'extérieur des façades et toits: 2 223 372 € TDC.
- → Montant des opérations liées au développement durable pour le bâtiment principal et intégré au projet (Zone de soins): **4 565 122 € TDC.**

Le développement durable - 2

- **Tranche optionnelle: Opérations en termes de développement durable hors zones de soins:**
 - Remplacement des protections solaires: 462 000 € TTC,
 - Remplacement production d'eau chaude par équipements thermodynamiques: 245 000 € TTC,
 - Relamping LED des extérieurs du site d'Agen Saint-Esprit: 400 000 € TTC,
 - Relamping LED sur les zones hors soins et bâtiments du site d'Agen Saint-Esprit: 1 100 200 € TTC,
 - Isolation thermiques par l'extérieur des zones hors soins du site : 2 148 468,00 € TTC
 - Soit un montant total de ces opérations hors zone de soins de **4 355 668 € TDC,**

CENTRE HOSPITALIER AGEN-NERAC
PROJET PATRIMONIAL 2020 - 2026

Estimations immobilières et répartition pluriannuelle des dépenses

N°	CHAN - SDI EVOLUTIONS IMMOBILIERES	TOTAL TDC Opération rénovation des zones de soins	(OPTION) Total TDC Développement durable hors zones de soins TDC	Paiements - Répartition pluriannuelle sommaire						2026 (OPTION)
				2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	
1	Bât. Princ. - N+1 Zone 1 Est / Ouest - Maternité Obstétrique	4 409 280 €	4 355 668 €	600 000 €	3 809 280 €	- €	- €	- €	- €	4 355 668 €
2	Bât. Princ. - N+1 Z3 [ex-Dialyse], N+1 Z2 [ex-DG], N+1 Z1 [ex-Neuro] Consultations, explorations	3 853 000 €		- €	3 853 000 €	- €	- €	- €	- €	
3	Bât. (ex BIH) Plateforme Logistique	689 000 €		- €	- €	689 000 €	- €	- €	- €	
4	Bât. Princ. - RDC Z3 Consultations externes, Santé publique CEGID	752 000 €		- €	- €	752 000 €	- €	- €	- €	
5	Bât. Princ. N-1 Z1 Hospitalisation	2 211 140 €		- €	2 211 140 €	- €	- €	- €	- €	
6	Bât. Princ. N-1 Z4 Urgences	964 000 €		- €	- €	964 000 €	- €	- €	- €	
7	Bât. modulaire HC et Consultations de pédiatrie	3 420 000 €		- €	3 420 000 €	- €	- €	- €	- €	
8	Bât. tour tertiaire - N+2->N+8	3 575 000 €		- €	800 000 €	2 775 000 €	- €	- €	- €	
9	Bât. Princ. - HC Phase 1 N+8	3 622 280 €		- €	250 280 €	3 372 000 €	- €	- €	- €	
10	Bât. Princ. - HC Phase 2 N+7	3 645 280 €		- €	50 280 €	3 595 000 €	- €	- €	- €	
11	Bât. Princ. - HC Phase 3 N+6	3 645 280 €		- €	50 280 €	- €	3 595 000 €	- €	- €	
12	Bât. Princ. - HC Phase 4 N+5	3 702 280 €		- €	50 280 €	- €	2 000 000 €	1 652 000 €	- €	
13	Bât. Princ. - HC Phase 5 N+4	3 702 280 €		- €	50 280 €	- €	- €	3 652 000 €	- €	
14	Bât. Princ. - HC Phase 6 N+3	2 521 280 €		- €	50 280 €	- €	- €	1 000 000 €	1 471 000 €	
15	Bât. Princ. - HC Phase 7 N+2	3 749 280 €		- €	50 280 €	- €	- €	- €	3 699 000 €	
16	Développement durable Isolation toitures terrasses et murs	2 223 372 €							2 223 372 €	
		TOTAL Opération Zones des soins	OPTIONI Dev Durable Hors zone soins	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Total		46 684 752	4 355 668	600 000	14 645 380	12 147 000	5 595 000	6 304 000	7 393 372	4 355 668
Total par plan pluriannuel				46 684 752						4 355 668

tout confondus 51 040 420

total hors tranche optionne 46 684 752

Surcoûts de l'opération hors tranche optionnelle sur le développement durable

1- Surcoûts de l'opération:

Ces surcoûts ont été calculés à partir des hypothèses suivantes :

Montant de l'opération : 46.7 M€

Amortissement calculé sur la base des conditions suivantes :

- Sur une durée moyenne de 23 ans => 70 % de l'opération amortie sur 20 ans (menuiseries intérieures, courants forts, courants faibles, SSI) et 30 % amortis sur 30 ans (gros œuvres et menuiseries extérieures)
- Démarrage des amortissements de chaque phase à la mise en service

Financement évalué sur la base des conditions suivantes :

- Financement par emprunt sur 30 ans, selon les décaissements prévisionnels => montant à emprunter de 46 M€ soit 98,7 % de l'opération
- Taux de 1,8%, amortissement annuel constant du capital
- **Sur ces bases, le montant total des surcoûts bruts, de 2021 à 2048, s'élève à 59,5 M€ dont 46.7 M€ au titre des amortissements et 12.8 M€ au titre des frais financiers, soit un montant moyen de 2.46 M€ avec le montant le plus élevé atteint en 2026 (2.8 M€).**

Surcoûts de l'opération hors tranche optionnelle sur le développement durable

2- Intégration de l'opération dans l'EPRD et le PGFP:

- Prise en compte d'une enveloppe de renouvellement des investissements courants de 3 674.6 K€, en grande partie autofinancée par l'établissement, en complément des projets déjà actés (fin des travaux de la 2^e phase du Plateau Technique + Dossier Patient Informatisé Interopérable de territoire)
- Forte évolution de l'activité d'hospitalisation et de consultations externes en 2021 et donc des recettes en lien avec les nouveaux projets, puis évolution modérée les années suivantes
- Evolution de l'équipe médicale et paramédicale afin d'accompagner ces nouveaux projets notamment
- Application des mesures salariales (individuelles et nationales hors Ségur de la Santé)
- Prise en compte de l'extinction des amortissements et des frais financiers antérieurs
- Intégration de la reprise de l'aide TRI pour le plateau technique (compensation de 50 % des surcoûts)
- Intégration de l'aide HOP'EN pour le dossier patient informatisé de territoire à hauteur de 702 K€ en quote-part de subvention versée au compte de résultat.
- Passage de 37 % à 75% de chambres à 1 lit avec majoration des recettes de chambres particulières : + 1 209K€ à terme.

Surcoûts de l'opération hors tranche optionnelle sur le développement durable

3- Besoin d'accompagnement du CHAN par l'ARS:

Hypothèse de Travail : Intégration du Projet Immobilier

<u>PPI</u>			2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Montant Total			23 374K€	16 810K€	9 489K€	10 256K€	11 068K€	3 675K€	3 675K€
<u>COMPTE DE RESULTAT</u>	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
DEPENSES	147 570K€	149 382K€	152 479K€	155 145K€	156 264K€	156 393K€	157 739K€	158 998K€	159 878K€
RECETTES	147 348K€	146 628K€	152 447K€	154 320K€	155 082K€	155 368K€	156 708K€	157 809K€	158 771K€
Résultat	○ -222K€	○ -2 755K€	○ -33K€	○ -825K€	○ -1 183K€	○ -1 025K€	○ -1 031K€	○ -1 189K€	○ -1 107K€

Sur ces bases, l'intégration de ce projet dans le PGFP fait ressortir un besoin d'accompagnement de 26,4 M€ (déficit moyen annuel de 1,15 M€ à compter de l'intégration complète des surcoûts du projet), afin de permettre à l'établissement de maintenir l'équilibre budgétaire.

Le financement peut se concevoir avec un accompagnement émergeant à la fois sur les crédits régionaux d'aide à l'investissement, sur la reprise de la dette et sur l'enveloppe « Ségur Investissements ».

PLAN DE RELANCE - FICHE PROJET

1 – INTITULE DU PROJET
<p>Mesures dont peut bénéficier le Plan Global d'Inclusion Numérique de la Ville d'Agen</p> <p style="text-align: center;">Thématique abordée : Cohésion Inclusion numérique</p>

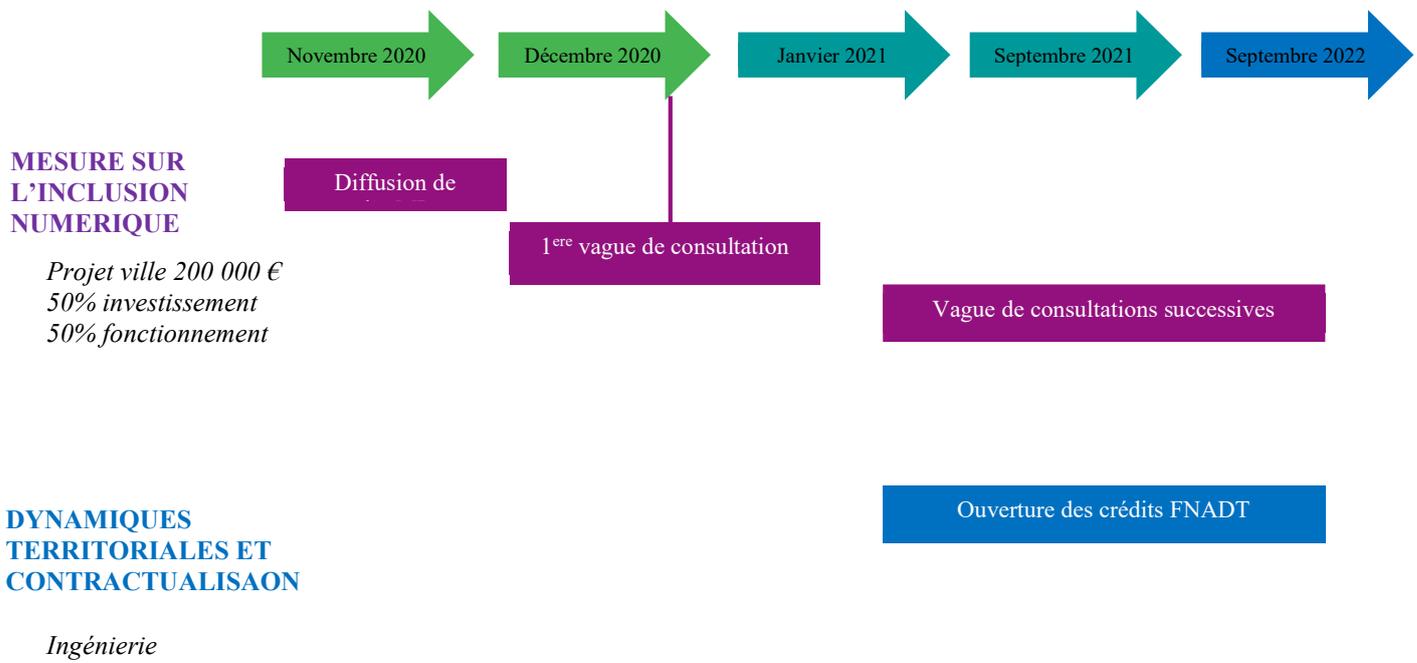
2 – TERRITOIRE GEOGRAPHIQUE DU PROJET
<p>Ville d'Agen</p>

3 – LE MAITRE D'OUVRAGE	
Nom du porteur de projet	Ville d'Agen
Adresse complète :	Hôtel de ville Place du Docteur Esquirol BP 30003 47916 AGEN cedex 9
N° SIRET :	214 700 015 00016
Représentant légal :	Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR, Maire
Interlocuteur du projet :	Mme Valérie PITOUS
N° de Téléphone :	06.35.49.40.76
N° de Fax :	
Adresse messagerie :	v.pitous@agglo-agen.fr

4 – PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET	
Objet	<p>Elaborer un plan stratégique d'inclusion numérique pour les différentes cibles identifiées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un réseau de tiers-lieux sur le territoire • Mettre en place et animer un réseau d'écrivains publics • Acculturer les élus et les agents de la collectivité afin qu'ils deviennent des relais de la politique publique numérique <p style="text-align: right;">Stratégie proposée</p>
	<p>Objet du financement : Financer 50% de l'ingénierie de ce projet via un crédit FNADT</p> <p>Montant : 50 000 € (salaire de la chargée d'inclusion numérique)/an + 50 000 € (salaires des écrivains publics numériques) /an</p>

Calendrier de mise en œuvre : ouverture des crédits en 2021/2022

* Extrait de la fiche sur mesure du Plan Relance



<p>Contexte</p>	<p>Dans le cadre du plan de relance exceptionnel déployé par le gouvernement sur l'axe cohésion - volet territoires nous retrouvons des mesures dans lesquelles s'inscrivent certaines actions numériques portées par la ville d'Agen.</p> <p>En effet, la Ville d'Agen poursuit et accélère ses actions pour relever le défi du numérique, pas moins de 15 engagements numériques ont été inscrits dans le projet de mandat 2020-2026.</p> <p>Avec les engagements de mandat n°84 « Créer un réseau de tiers-lieux numériques » et N°85 « Lutter contre la fracture numérique » pour lesquels une chargée d'inclusion numérique a été recrutée au 1^{er} Octobre 2020 nous nous inscrivons pleinement dans certaines mesures du plan de relance de l'axe cohésion - territoires.</p> <p>En effet la chargée d'inclusion numérique a la responsabilité de créer et animer un réseau de tiers-lieux numériques en assurant un maillage cohérent de la ville ainsi que la création et l'animation d'une équipe d'écrivains publics numériques qui interviendront pour accompagner les agenais les plus éloignés du numérique.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>L'objectif de ce contrat plan Etat-Région est de favoriser l'émergence de projets et de créer de l'activité dans les territoires, pour répondre à leurs besoins dans les domaines de la santé, de l'emploi et de la formation, des transitions écologiques et numériques dans le cadre des outils contractuels et des programmes d'appui proposés par l'ANCT et l'AFD. Il s'agit de soutenir l'ingénierie de projet pour favoriser l'émergence de projets et soutenir en amorçage des initiatives locales créatrices d'activités et de développement (fabrique de territoires et tiers-lieux).</p>

PLAN DE RELANCE - FICHE PROJET

1 – INTITULE DU PROJET

Mise en place de bornes enterrées pour la collecte des déchets

2 – TERRITOIRE GEOGRAPHIQUE DU PROJET

Centre ville d'Agen + bourg Astaffort + bourg Caudecoste + bourg Layrac

3 – LE MAITRE D'OUVRAGE

Nom du porteur de projet	Agglomération d'Agen
Adresse complète :	8 rue André Chénier BP 90045 47916 AGEN cedex 9
N° SIRET :	200 035 459 00011
Représentant légal :	Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR, Président
Interlocuteur du projet :	Eric Piquet
N° de Téléphone :	06 99 30 47 24
N° de Fax :	
Adresse messagerie :	Eric.piquet@agglo-agen.fr

4 – PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET	
Objet	Remplacer la collecte des déchets ménagers en sacs par une collecte en bornes enterrées compatible avec la tarification incitative pour une population totale de 10 000 logements (flux OMr, EML, papier et verre). Cette modification participera à la baisse de l'impact environnemental de la collecte des déchets (moins de camions en ville)
Contexte	Le centre-ville d'Agen, le bourg d'Astaffort, le bourg de Caudecoste et le bourg de Layrac sont collectés en sacs déposés sur le trottoir. Ces territoires denses ne permettent pas le déploiement d'une collecte en bacs. La collecte en sacs est dangereuse et participe à la dégradation de la propreté des villes. Par ailleurs, cette collecte en sacs ne permet pas la mise en place de la tarification incitative (comptage impossible). Modifier le système de collecte est un préalable à la mise en place d'une tarification incitative et permet un meilleur tri des déchets ménagers
Objectifs	Déployer en 3 ans de travaux 110 points de 2 bornes (ordures ménagères et emballages)

Echéancier	2021 à 2024 : travaux
-------------------	-----------------------

5 – PLAN de FINANCEMENT HT				
DEPENSES en Hors Taxes	En euros	RECETTES	En euros	En %
Fourniture : Travaux (VRD) :	1 200 000 3 300 000	⇒ Financements publics :		
		• Fonds Européens		
		• ETAT : Plan de relance	1 125 000	25%
		• Etablissement public (ADEME)	0	0
		• Conseil Régional		
		• Conseil Départemental 47		
		• Ville Agen	1 125 000	25%
		Total financements publics	2 250 000	50%
		Eco-organismes CITEO	200 000	4 %
		⇒ Autofinancement : Agglomération d'Agen	2 050 000	46%
TOTAL		TOTAL :	4 500 000	100%

PLAN DE RELANCE - FICHE PROJET

1 – INTITULE DU PROJET
INCLUSION DE PUBLICS ELOIGNES DE L'OFFRE CULTURELLE PAR LE NUMERIQUE THEATRE MUNICIPAL DUCOURNEAU

2 – TERRITOIRE GEOGRAPHIQUE DU PROJET
VILLE D'AGEN

3 – LE MAITRE D'OUVRAGE	
Nom du porteur de projet	Ville d'Agen
Adresse complète :	Hôtel de ville Place du Docteur Esquirol BP 30003 47916 AGEN cedex 9
N° SIRET :	214 700 015 00016
Représentant légal :	Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR, Maire
Interlocuteur du projet :	Stéphanie Waldt
N° de Téléphone :	05 53 69 47 24
N° de Fax :	
Adresse messagerie :	stephanie.waldt@agglo-agen.fr

4 – PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET	
Objet	INCLUSION DE PUBLICS ELOIGNES DE L'OFFRE CULTURELLE PAR LE NUMERIQUE THEATRE MUNICIPAL DUCOURNEAU
Contexte	

	Mise en place d'un dispositif culturel permettant d'offrir à des personnes éloignées de la culture des instants de partage et d'écoute grâce à un équipement audiovisuel de qualité, diffusant en direct les représentations des Théâtres.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre l'accès au spectacle vivant de personnes éloignées de la culture (établissements de santé, maison de retraites...) - Equiper la salle du théâtre de manière pérenne (système son et vidéo)

Echéancier	2022
-------------------	------

5 – PLAN de FINANCEMENT HT				
DEPENSES en Hors Taxes	En euros	RECETTES	En euros	En %
	50 000	⇒ <i>Financements publics :</i>		
		• Fonds Européens		
		• ETAT : CPER / Plan de relance	25000	50 %
		• ETAT : D.G.E		
		• Etablissement public		
		• Conseil Régional		
		• Conseil Départemental 47		
		<i>Total financements publics</i>		
		⇒ Autofinancement : Ville ou Agglomération d'Agen	25000	50%
TOTAL	50 000	TOTAL :	50 000	

MODALITES DE NOTATION : valeurs et pourcentages obtenus pour chaque indicateur

Objectif

Cette feuille de calcul permet au conseiller de consigner les indicateurs chiffrés du label Cit'ergie®, ainsi que le pourcentage obtenu pour chacun d'eux (calculé automatiquement ou non). C'est un complément à la fonctionnalité "indicateurs" de l'EMT.

Le pourcentage de la note obtenu pour l'indicateur est à additionner par le conseiller avec les autres pourcentages obtenus pour les colonnes bases, mise en œuvre et effets de l'aide à l'évaluation.

Rappel : les indicateurs chiffrés sont là pour guider l'évaluation du conseiller. Ils sont souvent accompagnés dans l'aide à l'évaluation d'autres moyens d'évaluation ; s'ils ne s'avèrent pas pertinents dans une collectivité, le conseiller peut s'écarter de l'aide et justifier son choix.

Légende

- abcd Calculé automatiquement dans l'onglet spécifique "patrimoine"
- A remplir par le conseiller
- L'importance de l'indicateur dans la note est laissée à l'appréciation du conseiller.
- 4 Indicateur indispensable à la notation et/ou demandé dans le cadre commun du label eea (les autres sont recommandés)

Données générales

Nom de la collectivité	Communauté d'Agglomération d'Agen
Nombre d'habitants*	99409
Année de l'état des lieux	

* population municipale selon l'INSEE

valeurs limites et cibles en italique gris : valeurs indicatives à adapter au contexte, seule l'évolution est observée

N°	Nom	Unité	Action Cit'ergie	Valeur de l'indicateur	Indicateur relatif		Indicateur absolu		% max de la note obtenu grâce à l'indicateur	% de la note obtenu grâce à l'indicateur	Commentaires, dates et sources
					Objectif	Atteinte de l'objectif	V LIMITE	V CIBLE			
DOMAINE 1 : PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL											
1	Emissions de GES annuelles du territoire par habitant*	tCO2eq/hab.an	1.1.2. Définition et stratégie de protection énergie climat	7,87	diminution		7,45	5,2	10%	0%	CITEPA 2005
2	Consommation énergétique finale annuelle du territoire	GWh/an	1.1.2. Définition et stratégie de protection énergie climat	2329	diminution		-	-	10%	0%	ORECCA 2012
3a	Emissions annuelles de NOx	tonnes/an	1.1.2. Définition et stratégie de protection énergie climat	1182	diminution		-	-	10%	0%	ATMO Nouvelle Aquitaine 2012
3b	Emissions annuelles de PM10	tonnes/an	1.1.2. Définition et stratégie de protection énergie climat	353	diminution		-	-			ATMO Nouvelle Aquitaine 2012
3c	Emissions annuelles de PM2,5	tonnes/an	1.1.2. Définition et stratégie de protection énergie climat	254	diminution		-	-			ATMO Nouvelle Aquitaine 2012
3d	Emissions annuelles de COV	tonnes/an	1.1.2. Définition et stratégie de protection énergie climat	805	diminution		-	-			ATMO Nouvelle Aquitaine 2012
3e	Emissions annuelles de SO2	tonnes/an	1.1.2. Définition et stratégie de protection énergie climat	49	diminution		-	-			ATMO Nouvelle Aquitaine 2012
3f	Emissions annuelles de NH3	tonnes/an	1.1.2. Définition et stratégie de protection énergie climat	473	diminution		-	-			ATMO Nouvelle Aquitaine 2012
4	Production de déchets ménagers et assimilés (hors déblais et gravats) par habitant*	kg/hab.an	1.1.5. Principe de gestion des déchets	355	diminution		535	500 (réduction de 7% sur 5 ans)			rapport annuel dechet 2016
5	Recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés	%	1.1.5. Principe de gestion des déchets		augmentation		39%	55%			
6	Déplacement en voiture	au choix	1.2.2. Planification des déplacements		stabilisation ou diminution		65% (ville dans une aire urbaine) 75% (EPCI ou ville hors aire urbaine)	40% (ville dans une aire urbaine) 50% (EPCI ou ville hors aire urbaine)	10% (PDU volontaire) 20% (PDU obligatoire)	0% ou 0%	
7	Densification urbaine	au choix	1.3.1.Reglement d'urbanisme		augmentation		1 (renouvellement/extension) 45% (logts collectifs et groupés -valeur moyenne régionale)	2 (renouvellement/extension) -			
8	Part des surfaces agricoles et naturelles	%	1.3.1.Reglement d'urbanisme		stabilisation ou augmentation		-	-			
9	Nombre de logements rénovés énergétiquement	nb/an	1.4.2.Politique de construction et de rénovation de l'habitat		augmentation		-	-			
DOMAINE 2 : PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE											
10	Part de bâtiments ayant fait l'objet d'un diagnostic énergétique	%	2.1.2. Etat des lieux, analyse		augmentation		-	100%			
11	Taux de couverture par ENR des besoins en chaleur	%	2.2.1. Energies renouvelables/chaleur et rafraichissement	15%	-	-	0%	23% communes>50khab	100% (sans chaufferie bois)	65%	
								30% autres	100% (sans chaufferie bois)	ou 50%	
12	Taux de bois local dans l'approvisionnement des chaufferies bois de la collectivité	%	2.2.1 Energies renouvelables - Chaleur et rafraichissement	0%	-	-	> 0%	23% communes>50khab	75% (avec chaufferie bois)	ou 49%	
								30% autres	75% (avec chaufferie bois)	ou 38%	
13	Taux de production d'électricité	%	2.2.2. Energies	0%	-	-	0%	23% communes>50khab	40%	0%	Onglet "Collecte"- p.1

N°	Nom	Unité	Action Cit'ergie	Valeur de l'indicateur	Objectif	Atteinte de l'objectif	V LIMITE	V CIBLE	% max de la note obtenu grâce à l'indicateur	% de la note obtenu grâce à l'indicateur	Commentaires, dates et sources
	renouvelable (domaine2)		renouvelables/électricité					30% autres	40%	ou 0%	
14	Part des achats d'électricité à haute valeur environnementale	%	2.2.2. Energies renouvelables/électricité	0%	-	-	0%	23%	20%	0%	
15	Part de bâtiments de classe F ou G selon le DPE pour l'énergie (ou équivalent)	%	2.2.3 et 2.2.4. Efficacité chaleur et électricité	2% (surface) 21% (nombre)	-	-	10%	0%	20%	15% (surface) 0% (nombre)	
16	Part de bâtiments de classe A ou B selon le DPE pour l'énergie (ou équivalent)	%	2.2.3 et 2.2.4. Efficacité chaleur et électricité	19% (surface) 12% (nombre)	-	-	0%	30%	20%	10% (surface) 10% (nombre)	
17	Consommation énergétique du patrimoine bâti	kWh/hab.an	2.2.3. et 2.2.4. Efficacité chaleur et électricité	27	-	-	280 (< 3 000 hab) 410 (< 50 000 hab) 320 (> 50 000 hab) 50 (EPCI)	-	20%	20%	
		ou kWh/m².an	2.2.3. et 2.2.4. Efficacité chaleur et électricité		diminution		-	-	20%	0%	
18	Part de bâtiments de classe F ou G selon le DPE pour les GES (ou équivalent)	%	2.2.5 Emissions de CO2 et de GES des bâtiments publics	0% (surface) 0% (nombre)	-	-	10%	0%	20%	20% (surface) 20% (nombre)	
19	Part de bâtiments de classe A ou B selon le DPE pour les GES (ou équivalent)	%	2.2.5 Emissions de CO2 et de GES des bâtiments publics	48% (surface) 100% (nombre)	-	-	0%	30%	60%	60% (surface) 60% (nombre)	
20	Consommation de l'éclairage public	kWh/hab.an	2.3.1. Eclairage public		-	-	90	60	10%	10%	
21	Puissance moyenne des points lumineux	kW/point lumineux	2.3.1. Eclairage public	0,124	-	-	-	< 0,16	10%	10%	bureau commuautaire 8 sept 2016
22	Consommation moyenne d'eau des bâtiments	l/m².an	2.3.2. Economie d'eau	759 161 180	diminution (tendance générale)		310 (enseignement) 400 (culture/sport) 240 (administratif/bureaux)	- - -	20%	0%	2 crèches Gymnases Siège
23	Quantité annuelle d'engrais/m2 d'espaces verts	au choix	2.3.2. Economie d'eau		diminution		-	-	10%	0%	
24	Quantité annuelle d'eau/m2 d'espaces verts	m3/m2	2.3.2. Economie d'eau		diminution		-	-			

DOMAINE 3 : APPROVISIONNEMENT ENERGIE, EAU, ASSAINISSEMENT

25	Taux de production d'énergie renouvelable pour la chaleur et le rafraichissement sur le territoire	%	3.3.2. Chaleur et rafraichissement issus d'énergies renouvelables		-	-	0%	23%	100% (sans réseau ENR&R) 50% (avec réseau ENR&R)	0% 0%	
26	Taux d'énergie renouvelable et de récupération (ENR&R) des réseaux de chaleur	%	3.3.2. Chaleur et rafraichissement issus d'énergies renouvelables		-	-	0%	75%	30%	0%	
27	Taux de couverture des besoins de chaleur du territoire (résidentiel et tertiaire) par les réseaux de chaleur ENR&R	%	3.3.2. Chaleur et rafraichissement issus d'énergies renouvelables		-	-	0%	10%	20%	0%	
28	Taux de production d'électricité renouvelable sur le territoire	% MWh/hab.an	3.3.3. Electricité issue d'énergies renouvelables		augmentation		0% 0	14% 1	80%	0% 0%	
29	Puissance photovoltaïque installée sur le territoire	Wc/hab	3.3.3. Electricité issue d'énergies renouvelables		-	-	0	60 (<50 000 hab) 40 (>50 000 hab) 20 (>100 000 hab)	20% 20% 20%	0% ou 0% ou 0%	
30	Mix énergétique proposé par les régies et SEM fournisseur d'électricité	%	3.3.3. Electricité issue d'énergies renouvelables		-	-	0%	21%	30%	0%	
31	Consommation énergétique du système d'alimentation en eau potable (captage/traitement/distribution)	au choix	3.4.1. Analyse et état de l'efficacité énergétique		diminution		75% (rendement du réseau)	90% (rendement du réseau)	20%	0%	
32	Consommation énergétique des STEP	kWh/kgDBO5 éliminé	3.5.1. Analyse et état de l'efficacité énergétique		-	-	3	2	30%	30%	
33	Boues valorisées par méthanisation	%	3.5.3. Valorisation des boues d'épuration par méthanisation		augmentation		-	-	30%	0%	
34	Proportion du territoire avec gestion spécifique des eaux pluviales	%	3.5.4. Gestion des eaux pluviales		-	-	50%	100%	30%	0%	
35	Rendement UIOM (valorisation énergétique elec et chaleur)	%	3.6.1. Energie issue de l'incinération des déchets		-	-	- -	60% (avant 01.01.2009) 65% (après 31.12.2008)	40%	0% 0%	

N°	Nom	Unité	Action Cit'ergie	Valeur de l'indicateur	Objectif	Atteinte de l'objectif	V LIMITE	V CIBLE	% max de la note obtenu grâce à l'indicateur	% de la note obtenu grâce à l'indicateur	Commentaires, dates et sources
36	Valorisation des biodéchets (biogaz et compost)	kWh/an (à défaut kg/hab.an de biodéchets valorisés)	3.6.2. Valorisation des biodéchets		augmentation		-	80-90 kg/hab.an (déchets de cuisine et déchets verts)			
37	Valorisation du biogaz des centres de stockage des déchets	%	3.6.3. Valorisation énergétique des gaz de décharge		-	-	0%	75%	100%	0%	

DOMAINE 4 : MOBILITE

38	Consommation annuelle d'énergie des véhicules (VP) de la collectivité	kWh/an.employés	4.1.2. Flotte de véhicules de la collectivité		diminution		-	-			
39	Part d'agents formés à l'éco-conduite	%	4.1.2. Flotte de véhicules de la collectivité		augmentation		-	15% (meilleur score communal 2014)			
40	Part de voiries aménagées pour les cycles	% (à défaut km/1000hab)	4.3.2. Réseau cyclable, signalisation		augmentation		20% ou 0,8 km/1000 hab (ville) 15% ou 0,5 km/1000 hab (EPCI)	40% ou 1,5 km/1000 hab (ville) 30% ou 1 km/1000 hab (EPCI)			
41	Stationnement vélo	nb/100hab	4.3.3. Stationnement cycliste		-	-	2 (commune) 1 (EPCI)	4 (communes) 2 (EPCI)			
42	Fréquentation des TC	voyages/hab.an	4.4.1. Qualité de l'offre de transports publics (effet)		augmentation		32 (<100 000 hab) 64 (>100 000 hab)	114 (<100 000 hab) 140 (>100 000 hab)			
43	Maillage du territoire par le réseau TC	au choix	4.4.1. Qualité de l'offre de transports publics (mise en œuvre)		-	-	-	Maillage dense (desserte TC possible dans un rayon de 300-500 mètres)			
44	Fréquence en heure de pointe	% lignes <10 min % lignes >10 et <20min % lignes >20min	4.4.1. Qualité de l'offre de transports publics (mise en œuvre)		-	-	-	1/3 des lignes <10min 1/3 des lignes entre 10 et 20 min 1/3 lignes >20min			
45	Part de la population active couverte par un PDE/PDA	%	4.5.1. Information et promotion sur la mobilité durable		augmentation		8%	40%			
46	Part d'établissements scolaires couverts par un PDES ou un pédibus/vélobus	%	4.5.1. Information et promotion sur la mobilité durable		augmentation		2%	30%			
47	Part modale piéton	%	4.5.2. Indicateurs de mobilité exemplaire	7%	augmentation		20%	30%	30%	selon contexte	
48	Part modale vélo	%	4.5.2. Indicateurs de mobilité exemplaire	4%	augmentation		3%	10% (Strasbourg) 25% (villes européennes)	30%	selon contexte	
49	Part modale TC	%	4.5.2. Indicateurs de mobilité exemplaire	3%	augmentation		5% (offre bus uniquement) 10% (TCSP-tramway, BHNS...)	20%	30%	selon contexte	
49b	Indicateur alternatif à la part modale TC (à définir par la collectivité et son conseiller le cas échéant)	au choix	4.5.2. Indicateurs de mobilité exemplaire		augmentation		-	-	30%	selon contexte	

DOMAINE 5 : ORGANISATION INTERNE

50	Part de marchés avec des clauses environnementales	%	5.2.4 Marchés publics et consommables		augmentation		-	-	10%	0%	
51	Budget politique énergétique	euros/hab.an	5.3.1. Budget de la politique énergétique		-	-	-	-	20%	0%	
52	Valorisation des CEE	kWhcumac valorisé/an	5.3.1. Budget de la politique énergétique		-	-	-	-			

DOMAINE 6 : COMMUNICATION, COOPERATION

53	Nombre de manifestations/actions par an sur l'énergie et le climat	nb/an	6.1.1. Plan de communication, travail de coopération		-	-	2	2 (< 3 000 hab) 5 (> 3 000 hab) 10 (> 50 000 hab)			
54	Nombre de projets intercommunaux sur l'énergie et le climat	nb	6.2.2. Autres collectivités et régions		-	-	1	1 (< 3 000 hab) 2 (> 3 000 hab)			
55	Part moyenne d'entreprises du bâtiment qualifiées en RGE	%	6.3.3 Développement durable de l'économie locale		-	-	15%	30%	10%	0%	
56	Part de surface agricole certifiée	%	6.3.4. Sylviculture et agriculture		-	-	3%	10%			
57	Part de surface forestière certifiée	%	6.3.4. Sylviculture et agriculture		-	-	-	> 70% (forêts communales) > 20% (forêts privées)			
58	Part d'agriculteurs ayant suivi une formation sur les pratiques durables	%	6.3.4. Sylviculture et agriculture		-	-	0%	20%			
59	Structure de vente de produits alimentaires de circuits de proximité	Nb / 1000 hab	6.4.2. Consommateurs et habitants		-	-	-	-			Onglet "Collecte"- p.3

N°	Nom	Unité	Action Cit'ergie	Valeur de l'indicateur	Objectif	Atteinte de l'objectif	V LIMITE	V CIBLE	% max de la note obtenu grâce à l'indicateur	% de la note obtenu grâce à l'indicateur	Commentaires, dates et sources
60	Nombre d'heures de consultations et de conseil sur l'énergie et la construction	nb de minutes/100 hab.an	6.5.1. Soutien d'activités d'information grand public		-	-	10	60			
61	Aides financières incitatives	euros/hab.an	6.5.3. Mesures d'encouragements financières		-	-	2	4			

FICHE PROJET

1 – INTITULE DU PROJET

Rénovation énergétique des bâtiments publics

2 – TERRITOIRE GEOGRAPHIQUE DU PROJET

Ville d'Agen

3 – LE MAITRE D'OUVRAGE

Nom du porteur de projet	Ville d'Agen
Adresse complète :	Hôtel de ville Place du Docteur Esquirol BP 30003 47916 AGEN cedex 9
N° SIRET :	214 700 015 00016
Représentant légal :	Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR, Maire
Interlocuteur du projet :	Christophe ENAULT
N° de Téléphone :	05-53-69-47-05
N° de Fax :	
Adresse messagerie :	christophe.enault@agglo-agen.fr

4 – PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET	
Objet	Rénovation énergétique de différents bâtiments publics appartenant à la Ville d’Agen
Contexte	Dans le cadre de l’engagement de mandat n°57 : « Poursuivre la rénovation du patrimoine municipal et les travaux d’économies d’énergie », la ville d’Agen prévoit d’investir environ 3,7 Millions d’euros sur le mandat en terme de travaux de rénovation énergétique sur son patrimoine bâti. Ces travaux concerne aussi bien les écoles municipales que des bâtiments municipaux.
Objectifs	L’objectif de ces travaux est double : l’entretien de notre patrimoine bâti et les économies d’énergie afférant
Echéancier	Travaux en 2021 et début 2022

5 – PLAN de FINANCEMENT HT				
DEPENSES en Hors Taxes	En euros	RECETTES	En euros	En %
Rénovation toiture et isolation des combles de l’Ecole élémentaire Reclus (155 k€ TTC) Rénovation du chauffage des serres municipales (200 k€ TTC) Remplacement des menuiseries du théâtre municipal Ducourneau (460 k€) Rénovation Chauffage Eglise Saint Hilaire (65 k€)	880 K€	⇒ Financements publics :		
		• Fonds Européens		
		• ETAT : CPER		
		• ETAT : Plan de relance	264 K€	30 %
		• Etablissement public		
		• Conseil Régional		
		• Conseil Départemental 47		
		Agglomération d’Agen (FST)	176 K€	20 %
		Total financements publics	440 K€	50 %
⇒ Autofinancement :				
Ville	440 K€	50 %		
TOTAL	880 K€	TOTAL :	880 K€	100 %

PLAN DE RELANCE - FICHE PROJET

1 – INTITULE DU PROJET
<p>Pistes cyclables</p> <p><u>Thématique abordée :</u> Ecologie Infrastructures et mobilités vertes – Mobilités du quotidien</p>

2 – TERRITOIRE GEOGRAPHIQUE DU PROJET
<p>Ville d'Agen - Agglomération d'Agen</p>

3 – LE MAITRE D'OUVRAGE	
Nom du porteur de projet	Agglomération d'Agen
Adresse complète :	8 rue André Chénier BP 90045 47916 AGEN cedex 9
N° SIRET :	200 035 459 00011
Représentant légal :	Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR, Président
Interlocuteur du projet :	Christophe ENAULT
N° de Téléphone :	05-53-69-47-05
N° de Fax :	
Adresse messagerie :	Christophe.enault@agglo-agen.fr

4 – PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET

Objet	Réalisation de 3 pistes cyclables dans le cadre du schéma-Vélo de l'Agglomération d'Agen
Contexte	L'Agglomération d'Agen possède un schéma prévisionnel des pistes cyclables depuis 2016. Ce schéma recense les voies cyclables existantes et celles à créer afin de donner un maillage le plus cohérent et complet possible à l'Agglomération d'Agen dans le cadre des trajets domicile-travail ainsi que d'une activité récréative ou touristique.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mailler le territoire de l'Agglomération en terme de pistes cyclables • Privilégier les modes de transport doux afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et apporter un effet santé pour les agenais

Echéancier	2021 à 2023
-------------------	-------------

5 – PLAN de FINANCEMENT HT

DEPENSES en Hors Taxes	En euros	RECETTES	En euros	En %
Pistes cyclables reliant le cœur de ville d'Agen à Passeligne	2 000 K€	⇒ Financements publics :		
		• Fonds Européens		
		• ETAT : Plan de relance	725 K€	25 %
Piste cyclable en bord de Garonne entre Saint-Hilaire de Lusignan et Colayrac	800 K€	• ETAT : D.G.E		
		• Etablissement public		
		• Conseil Régional (pour le compte du tourisme)	700 K€	24 %
Piste cyclable transversale entre l'Avenue Jean Bru et l'Avenue Michel Serres	100 K€	• Conseil Départemental 47		
		Ville d'Agen	570	20 %
		Total financements publics	1 995 K€	69 %
		⇒ Autofinancement : Agglomération d'Agen	905 K€	31 %
TOTAL	2 900 K€	TOTAL :	2 900 K€	100 %

PLAN DE RELANCE - FICHE PROJET

1 – INTITULE DU PROJET

**CONSTRUCTION D'UN INCUBATEUR / PEPINIERE D'ENTREPRISES AU SEIN DU
TECHNOPOLE AGEN GARONNE SUR L'AGGLOMERATION D'AGEN**

**Thématiques abordées :
Cohésion – Dynamique territoriale et contractualisation**

2 – TERRITOIRE GEOGRAPHIQUE DU PROJET

Agglomération d'Agen, au sein du technopole Agen Garonne sur la commune de Sainte Colombe en Bruilhois, en bordure de l'A62

3 – LE MAITRE D'OUVRAGE

Nom du porteur de projet	Agglomération d'Agen
Adresse complète :	8 rue André Chénier BP 90045 47916 AGEN cedex 9
N° SIRET :	200 035 459 00011
Représentant légal :	Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR, Président
Interlocuteur du projet :	Madame Christelle GARBINO , chef du service Economie, Enseignement supérieur et Tourisme
N° de Téléphone :	05.53.69.59.65
N° de Fax :	
Adresse messagerie :	Christelle.garbino@agglo-agen.fr

4 – PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET	
Objet	Construction d'un incubateur / pépinière d'entreprises au sein du Technopole Agen Garonne sur l'agglomération d'Agen.
Contexte	<p>L'Agglomération d'Agen a souhaité redynamiser l'économie de son territoire en s'appuyant sur 4 axes majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement des infrastructures de communication, - La modernisation et la création de zones d'activités, - Le développement et l'adaptation de l'offre de formation, - L'accompagnement d'entreprises. <p>Cette stratégie de redynamisation s'est en partie traduite par la création du Technopole Agen Garonne (TAG), dont l'objectif est d'attirer de nouvelles entreprises de production et d'accueillir des entreprises industrielles agenaises désireuses de moderniser leur appareil de production.</p> <p>Porté par l'Agglomération d'Agen, le TAG vise à impulser de façon durable le développement économique et la création d'emplois sur le bassin agenais.</p> <p>Dans sa 1^{ère} tranche, le TAG accueille des activités de logistique, des industries et des entreprises de services.</p> <p>La programmation foncière et immobilière doit répondre à ces ambitions et permettre d'offrir un véritable parcours résidentiel aux entreprises qui le souhaitent.</p>
Objectifs	<p>L'Agglomération d'Agen a ainsi prévu la réalisation d'un bâtiment Incubateur – Pépinière d'Entreprises (IPE) de 944m² de surface utile et 1 300m² de surface plancher qui aura pour vocation d'héberger les entreprises en développement sur un foncier de 9 469m².</p> <p>Il comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un espace de coworking pour accueillir toutes les nouvelles formes de travail, - Un incubateur, structure d'accompagnement pour la création d'une entreprise pendant un moment bien déterminé. Il a pour but de transformer une idée novatrice en une entreprise plus performante. - Une pépinière d'entreprises qui est la structure dédiée aux entrepreneurs en herbe venant de créer leur structure au sein de l'incubateur. <p>Ce programme devra regrouper :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les fonctions mutualisées : pôle accueil et ressources du technopole, vitrine du site, lieu d'animation, lieu de vie ; - Les locaux administratifs du personnel d'animation du technopole et de la pépinière – incubateur ; - Les surfaces d'accueil pour les entreprises émergentes : incubateur et pépinière d'entreprises ; - Un hébergement adapté aux entreprises agenaises ; - Un accompagnement : soutien à la création, services de proximité, animation d'un réseau, services techniques partagés ;

	- Des services partagés : techniques aux hébergés (secrétariat, gestion des données..) et aux usagers de la zone (documentation, vélo électriques etc..).
--	---

Echéancier	2022-2023
-------------------	-----------

5 – PLAN de FINANCEMENT HT				
DEPENSES en Hors Taxes	En euros	RECETTES	En euros	En %
	3 900 000€	⇒ <i>Financements publics :</i>		
		• Fonds Européens		
		• ETAT : CPER / Plan de relance	1 560 000€	40%
		• ETAT : D.G.E		
		• Etablissement public		
		• Conseil Régional	1 560 000€	40%
		• Conseil Départemental 47	0	0%
		<i>Total financements publics</i>	3 120 000€	80%
		⇒ Autofinancement : Ville ou Agglomération d'Agen	780 000€	20%
TOTAL		TOTAL :	3 900 000€	100%



Agen, le 30 avril 2021

Parce que la **relance de l'activité du territoire est la priorité d'aujourd'hui**, le gouvernement a souhaité que l'année 2021 marque le début d'une nouvelle ère de contractualisation entre l'État et les collectivités locales par le lancement de nouveaux contrats de relance et de transition écologique partout sur le territoire national.

L'État, l'Agglomération d'Agen et la Communauté de communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres engagent, au cours du premier semestre 2021, des réunions de travail avec l'ensemble des forces vives locales, notamment avec les communes, le Département de Lot-et-Garonne et la Région Nouvelle-Aquitaine afin de construire le projet du territoire pour les six années à venir, projet axé sur un système de développement résilient au service de la population et adapté aux besoins des citoyens.

Notre objectif commun est de finaliser une première version de ce contrat à l'horizon du 30 juin 2021. Ce document a vocation à évoluer et à s'enrichir afin de bénéficier rapidement des effets de la relance.

Ce contrat proposera une approche globale et cohérente des politiques publiques notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture ou encore d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

De par l'inscription de l'ensemble des projets d'investissement portés par l'Agglomération d'Agen, la Communauté de communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres, les communes qui les composent et le Département de Lot-et-Garonne, ce contrat de relance et de transition écologique (CRTE) gage le renforcement du projet de territoire du Pays de l'Agenais.

Assis sur un diagnostic territorial et de nouvelles orientations stratégiques partagées, ce CRTE bénéficiera de manière privilégiée de concours financiers de l'État.

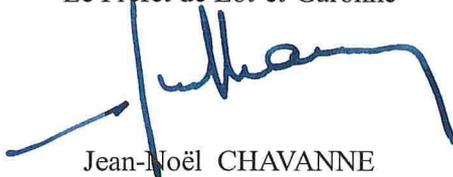
Sans attendre la finalisation du CRTE, plusieurs projets pouvant être financés dans le cadre du plan de relance ont d'ores et déjà été identifiés :

- Le réaménagement de la plaine des sports d'Agen ;
- La rénovation du carreau du Marché d'Intérêt National d'Agen ;
- Le plan d'économie d'énergie de l'éclairage public et de la signalisation tricolore (PEEPS-Plan Lumière) de l'Agglomération d'Agen ;
- L'extension des consignes de tri des ordures ménagères et la mise en place des colonnes de tri de la communauté de communes de Porte d'Aquitaine en Pays de Serres ;
- La rénovation énergétique des groupes scolaires de Brax et du Passage d'Agen ;
- La rénovation énergétique de l'école d'Engayrac ;
- La rénovation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Bon-Encontre ;
- L'aménagement du centre-bourg de Moirax ;
- Le soutien aux commerces du centre-bourg de Beauville.

Pour mener à bien les différentes phases d'élaboration du contrat, l'Agglomération d'Agen et la Communauté de communes de Porte d'Aquitaine en Pays de Serres recrutent un chef de projet, recrutement que l'État soutiendra par l'attribution d'une subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et du Développement du Territoire.

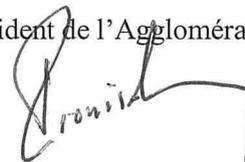
Sous l'égide des EPCI signataires et de l'État, le suivi des travaux sera confié à une gouvernance partagée à même de faire émerger une dynamique partenariale large concourant à la vitalité du territoire. Ce nouveau contrat de relance et de transition écologique pourra ainsi ouvrir de nouvelles perspectives.

Le Préfet de Lot-et-Garonne



Jean-Noël CHAVANNE

Le président de l'Agglomération d'Agen



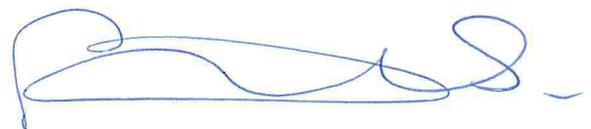
Jean DIONIS du SEJOUR

Le président de la Communauté de Communes de
Porte d'Aquitaine en Pays de Serres



Jean-Louis COUREAU

La présidente du Conseil Départemental
de Lot-et-Garonne



Sophie BORDERIE

Le président du Pays de l'Agenais



Henri TANDONNET

PLAN DE RELANCE - FICHE PROJET

1 – INTITULE DU PROJET

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de la ville d'Agen

Thématiques abordées :

- ❖ **Volet écologie : axe rénovation énergétique**
- ❖ **Volet cohésion : axe sauvegarde de l'emploi**

2 – TERRITOIRE GEOGRAPHIQUE DU PROJET

Ville d'Agen

3 – LE MAITRE D'OUVRAGE

Nom du porteur de projet :	Ville d'Agen
Adresse complète :	Hôtel de ville Place du Docteur Esquirol BP 30003 47916 AGEN cedex 9
N° SIRET :	214 700 015 00016
Représentant légal :	Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR, Président
Interlocuteur du projet :	Mme Aurélie DUS
N° de Téléphone :	06 67 44 46 42
N° de Fax :	
Adresse messagerie :	aurelie.dus@agglo-agen.fr

4 – PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET	
Objet	OPAH - RU
Contexte	<p>La ville d’Agen porte un projet ambitieux de redynamisation de son centre-ville.</p> <p>Dans le cadre de ce projet urbain global, la ville a lancé une OPAH en 2019 pour soutenir la réhabilitation de l’habitat privé.</p> <p>L’OPAH est un dispositif qui mobilise à la fois des financements publics permettant aux propriétaires de faciliter le montage financier de leur projet, et à la fois un accompagnement technique et administratif délivré gratuitement au propriétaire par un opérateur missionné et rémunéré par la ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ La ville paie l’opérateur qui accompagne techniquement et administrativement les propriétaires ⇒ La ville abonde les aides de l’Anah à destination des propriétaires pour les aider à financer les travaux
Objectifs	<p>Améliorer la qualité et le confort des logements du centre-ville agenis Produire des logements locatifs qualitatifs en centre-ville Dynamiser le cœur de ville par l’arrivée de nouvelles population Valoriser le patrimoine du centre-ville</p> <p>Sur 5 ans = réhabiliter 205 logements (120 propriétaires bailleurs et 60 propriétaires occupants et 25 ravalements de façades)</p>
Echéancier	2021-2022

5 – PLAN DE FINANCEMENT HT				
DEPENSES en Hors Taxes	En euros	RECETTES	Montant	Part
Travaux réalisés par les propriétaires (205 logements)	8 770 000 €	⇒ Financements publics :		
		• Fonds Européens		
		• ETAT : CPER/PLAN DE RELANCE	877 000 €	10 %
		• ETAT : Anah	3 500 000 €	40 %
		• Etablissement public + Ville d' Agen	1 200 000 €	14 %
		• Conseil Régional		
		• Conseil Départemental 47		
		Total financements publics	5 577 000 €	64 %
		⇒ Autofinancement : Propriétaires	3 193 000 €	
TOTAL	8 770 000 €	TOTAL :	8 770 000 €	

Données indiquées pour les 5 années du programme / à affiner en fonction de l'état d'avancement du programme

FICHE PROJET

1 – INTITULE DU PROJET

MODERNISATION DU CARREAU DES PRODUCTEURS LOCAUX SUR LE MARCHÉ D'INTERET NATIONAL D'AGEN-BOE



2 – TERRITOIRE GEOGRAPHIQUE DU PROJET

Territoire supra-régional entre la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie portant sur 6 départements de production et une vingtaine de départements en approvisionnement (consommation).

3 – LE MAITRE D'OUVRAGE

Nom du porteur de projet	Agglomération d'Agen
Adresse complète :	8 rue André Chénier BP 90045 47916 AGEN cedex 9
N° SIRET :	200 035 459 00011
Représentant légal :	Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR, Président
Interlocuteur du projet :	Monsieur Antoine FROMENT, chargé de mission
N° de Téléphone :	05 53 69 60 08 / 06 60 76 17 26
N° de Fax :	
Adresse messagerie :	antoine.froment@agglo-agen.fr

4 – PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET	
Objet	<p>Le marché au Carreau du Marché d'Intérêt Nation d'Agen-Boé n'a jamais fait l'objet depuis sa création en 1964 d'adaptation ou d'investissements particuliers.</p> <p>Il s'agit aujourd'hui de reconquérir cet espace de valeur entre les acteurs amont dit de production, avec les acheteurs et concessionnaires en aval, liés aux circuits de distribution, de transformation ou de consommation (restaurateurs, centrales d'achat, etc.).</p> <p>Le déploiement d'une nouvelle plateforme pour le Carreau doit permettre de recréer et de moderniser la chaîne de valeur des productions, tout en garantissant une chaîne logistique adaptée et de qualité (chaîne de froid et de conditionnement) permettant la promotion des circuits-courts de distribution des productions locales.</p>
Contexte	<p>Au sein de la plus grande zone agricole européenne, le projet porte sur des territoires ruraux où l'activité agricole représente la principale activité économique. Plus de 80 productions maraîchères et fruitières y sont notamment représentées, alors que l'élevage n'est pas en reste. Le recours à la main d'œuvre y est également important.</p> <p>Pour autant, les productions subissent les aléas climatiques et des circuits de commercialisation, la pénurie de main d'œuvre et l'influence de la concurrence étrangère, dont les externalités négatives influencent l'abandon progressif du maraîchage et de la culture fruitière au profit du céréalier, sans oublier les pertes progressives des surfaces cultivées.</p> <p>L'absence de relations entre les différents maillons de la filière alimentaire (<i>de la production à la transformation : unités locales ou cluster d'AGROPOLE à Agen</i>) n'aide pas à rééquilibrer les rapports de force entre les producteurs et les centrales d'achats.</p> <p>En tant que M.I.N. de production de la région Nouvelle-Aquitaine, où se concentre 300 000 T de flux de matières, 400 producteurs et près de 250 acheteurs sur les segments des fruits et légumes, le marché du Carreau symbolise le seul et unique espace de rencontre et de consolidation des marchandises.</p> <p>Le M.I.N. possède des atouts qui laissent envisager un vrai potentiel de développement pour favoriser les filières agricoles locales (variété, fraîcheur, goût), dans un contexte global de prise de conscience sociale, alimentaire, environnementale et de santé, où l'on voit les comportements et l'intérêt des consommateurs évoluer vers des produits de proximité et de qualité.</p>
Objectifs	<p>Aménagé en 1964 sur 2 hectares de surface partagés en 6 travées avec ombrières, sans quai ni électricité ou chaîne de froid (<i>photo de présentation du document</i>), l'évolution des modes de consommation moderne ont provoqué un recul de la fréquentation des producteurs et des consommateurs sur cet espace.</p> <p>Afin de recréer du lien entre les acteurs amont et aval des filières alimentaires, permettant de promouvoir et de valoriser les circuits courts de distribution, le projet de modernisation prévoit d'adapter et de moderniser l'usage du Carreau aux réalités et aux exigences de préservation et de mise en valeur des produits (<i>entrepôt froid, vitrines réfrigérées, organisation par zones pour accueillir les productions Bio ou spécifiques de certaines filières ...</i>).</p> <p>Il s'agit de positionner le M.I.N. en tant que pôle alimentaire offrant de nouveaux services et une logistique adaptée à la mise en relation des différents acteurs : les producteurs, les acheteurs et les concessionnaires, pour l'amélioration globale de la chaîne de valeur du Carreau.</p>

	<p>Le projet prévoit la création d'une plateforme couverte en photovoltaïque de 5000 m², réunissant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur 3400 m² les espaces de présentation des producteurs, de préparation des acheteurs et de logistique (quais, rampes et chaîne du froid) ; - 1600 m² d'espaces dédiés aux services et à l'animation du Carreau pour l'exploitation commerciale du Carreau en période de haute-saison ; - un local technique et administratif pour l'animation du Carreau ; - la requalification des voiries d'accès permettant l'amélioration fonctionnelle des flux entre les différentes catégories d'acteurs.
--	---

Echéancier	<p>Démarrage souhaité du projet au printemps 2021 Délais de réalisation de 24 mois Achèvement printemps 2023</p> <p><i>Etat d'avancement du projet au moment de la demande : étude d'intention et de faisabilité</i></p>
-------------------	--

5 – PLAN de FINANCEMENT HT				
DEPENSES en Hors Taxes	En euros	RECETTES	En euros	En %
A.M.O. – M.O.E. (bureaux d'études, architectes, bureaux de contrôle...)	200 000 €	⇒ <u>Financements publics :</u>	1 820 000 €	70 %
		• Fonds Européens	300 000 €	11,54 %
		• ETAT : CPER	1 000 000 €	38,46 %
TRAVAUX (construction du bâtiment, voirie, réseaux)	2 200 000 €	• ETAT : D.G.E		
		• Etablissement public		
		• Conseil Régional	520 000 €	20 %
Equipements (froid, informatique, sécurité, signalétique)	200 000€	• Conseil Départemental 47		
		Total financements publics	780 000 €	30 %
		⇒ Autofinancement : Ville ou Agglomération d'Agen	780 000 €	30 %
TOTAL	2 600 000 €	TOTAL :	2 600 000 €	100 %

PLAN DE RELANCE - FICHE PROJET

1 – INTITULE DU PROJET
<p>Poursuite du programme de protection contre les crues pour la ville d’Agen Zone Agen Sud</p> <p><u>Thématiques abordées :</u> Cohésion – Dynamique territoriale et contractualisation</p>

2 – TERRITOIRE GEOGRAPHIQUE DU PROJET
<p>Ville d’Agen : Quartier Valence (secteur 1)</p>

3 – LE MAITRE D’OUVRAGE	
Nom du porteur de projet :	Agglomération d'Agen
Adresse complète :	8 rue André Chénier BP 90045 47916 AGEN cedex 9
N° SIRET :	200 035 459 00011
Représentant légal :	Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR, Président
Interlocuteur du projet :	Delphine PIAZZA-MOREL Chef du service Milieux Aquatiques et Eaux Pluviales
N° de Téléphone :	05.53.77.30.97 06.98.56.33.25
N° de Fax :	
Adresse messagerie :	delphine.piazza-morel@agglo-agen.fr

4 – PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET	
<p>Objet</p>	<p>Finaliser le programme de protection contre les crues pour la ville d’Agen en construisant une digue permettant d’assurer la fermeture de la protection au droit du quartier Valence à Agen (liaison entre protection 30 ans et 100 ans). Veiller à intégrer ces travaux de protection dans un contexte de centre-ville (aménagement paysagers).</p>
<p>Contexte</p>	<p>La protection contre les inondations de l’agglomération agenaise est un projet d’envergure entrepris depuis plus de trente ans pour un montant total de presque 55 M€ aujourd’hui. Ces aménagements ont été cofinancés par l’Etat (25%), la Région (15%), le Département (15%) et l’Agglomération d’Agen (45 %). Le Département étant désormais désengagé de ces financements, l’Agglomération porte 60% des financements des projets restants.</p> <p>Ces dernières années la troisième phase du projet a été mise en œuvre avec notamment la construction d’un ouvrage de protection de Boé bourg et la fermeture de protection du Passage d’Agen au droit du cimetière Dolmayrac pour un montant de 2,6M€ HT.</p> <p>Il est prévu d’engager en 2021 la dernière phase du projet avec les travaux correspondant aux secteurs 2 et 3 (de Pont-de-Pierre à Riols). Il restera alors à finaliser cette dernière phase afin de boucler le casier agenais, avec la protection du secteur 1 Quartier Valence.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Il s’agit de finaliser la protection de type centennale pour la ville d’Agen résultat de presque 40 ans d’investissement. Ce dernier tronçon étant en centre-ville, il implique de travailler de manière étroite avec les élus de la ville d’Agen et les habitants, avec le soutien d’un MOE en aménagement, afin de veiller à l’acceptabilité du projet, son intégration paysagère et urbaine et son exploitation.</p> <p>Ces principes d’intégration sont aussi importants que les aspects protection. Ils nécessiteront un important travail d’implication et de validation politique.</p> <p>Afin de garantir également une bonne intégration paysagère sur les secteurs 2 et 3 (Pont-de-pierre à Riols) ainsi que l’intégration de la piste cyclable, un marché de MOE va être passé spécifiquement sur cet aspect afin de compléter le marché existant de MOE de protection.</p> <p>Dans le cadre de la réflexion avec ce MOE aménagement, il est proposé d’inclure la réflexion sur le secteur 1 afin de garantir une continuité sur</p>

	<p>les aménagements paysagers (création de circulation piétonne, mise en œuvre d'une bande paysagère, mobilier urbain, etc.).</p> <p>Le projet intègre un coût de protection (1,8 M€ HT non revu depuis 2018) et un coût d'aménagements complémentaires (non calculé à ce jour, sachant que pour les secteurs 2 et 3, les aménagements complémentaires sont estimés à 1M€ HT). Le travail de la MOE complémentaire pour les aspects paysagers et cyclables, mobilisée pour les secteurs 2 et 3, pourra intégrer le secteur 1 et alors affiner cette partie des coûts.</p>
<p>Echéancier</p>	<p>Le projet n'a pas encore été soumis à validation politique. Il sera proposé à l'automne 2020 afin que sa conception soit intégrée aux réflexions des secteurs 2 et 3, et que sa réalisation ne soit pas trop décalée dans le temps.</p> <p>Echéancier prévisionnel</p> <p>Recrutement MOE aménagement : fin 2020</p> <p>Concertation et décision politique : printemps 2021</p> <p>Travaux possibles (si en lien avec les secteurs 2 et 3) : début à l'automne 2022</p>

5 – PLAN DE FINANCEMENT HT				
DEPENSES en Hors Taxes	En euros	RECETTES	Montant	Part
Coût total (estimatif car non revu par les MOE) = 2,5 M€ HT Dont : - 1,8 M€ HT pour protection - 0,7 M€ HT pour aménagements paysagers		⇒ Financements publics :		
		• Fonds Européens		
		• ETAT : CPER /Plan de relance	500 000 €	20 %
		• ETAT : D.G.E (Fonds Barnier) 25 % pour la partie protection	450 000 €	18 %
		• Etablissement public		
		• Conseil Régional 12,5% de la partie protection (l'enveloppe budgétaire de la région a été figée il y a deux ans sur un coût de projet moins élevé ce qui fait que la part de la Région correspond à 12,5% du budget au lieu des 15% attendus)	225 000 €	9 %
		• Conseil Départemental 47	0	0
		Total financements publics	1 175 000 €	47 %
		Ville d'Agen 100% de la partie aménagement complémentaire	700 000 €	28 %
		⇒ Autofinancement : Agglomération d'Agen	625 000 €	25 %
TOTAL	2 500 000 €	TOTAL :	2 500 000 €	100 %

FICHE PROJET

1 – INTITULE DU PROJET

Plan d'Économie d'Énergie de l'Éclairage Public et de la Signalisation tricolore

**Thématique abordée :
Cohésion – Soutien aux collectivités territoriales**

2 – TERRITOIRE GEOGRAPHIQUE DU PROJET

Agglomération d'Agen

3 – LE MAITRE D'OUVRAGE

Nom du porteur de projet	Agglomération d'Agen
Adresse complète :	8 rue André Chénier BP 90045 47916 AGEN cedex 9
N° SIRET :	200 035 459 00011
Représentant légal :	Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR, Président
Interlocuteur du projet :	Christophe ENAULT
N° de Téléphone :	05-53-69-47-05
N° de Fax :	
Adresse messagerie :	Christophe.enault@agglo-agen.fr

4 – PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET	
Objet	Le Plan d'Économie d'Énergie de l'Éclairage Public et de la Signalisation tricolore (PEEEPS) consiste au renouvellement de la totalité du parc d'éclairage public de l'Agglomération, soit 19635 points lumineux. Le PEEEPS sera mis en œuvre sur 6 ans. En 2021 et 2022, l'Agglomération d'Agen a pour projet de remplacer 8060 lampadaires obsolète par environ 7000 lampadaires photovoltaïque.
Contexte	Le coût de l'énergie augmente tous les ans d'environ 6%. Si l'investissement actuel (environ 950 k€ dont seulement la moitié est utilisé pour du renouvellement de point lumineux) continue à être injecté dans l'éclairage public, la facture aura doublé en deux mandats (12 ans). Ainsi se pose la question d'un renouvellement rapide du parc d'éclairage public.
Objectifs	L'objectif de cette opération rapide et innovante d'investissement massif sur le remplacement de lampadaires obsolètes par des lampadaires photovoltaïque est la réalisation d'économie de fonctionnement rapide (baisse de la facture d'électricité) tout en améliorant la qualité d'éclairage et la sécurité pour les agenais.
Echéancier	2022

5 – PLAN de FINANCEMENT HT				
DEPENSES en Hors Taxes	En euros	RECETTES	En euros	En %
Investissement	15 600 K€	⇒ <i>Financements publics :</i>		
		• Fonds Européens		
		• ETAT : CPER		
		• ETAT : DSIL Plan de relance	7 800 K€	50 %
		• Etablissement public		
		• Conseil Régional		
		Total financements publics	7 800 K€	50 %
		Autre : Certificat d'Economie d'Énergie	468 K€	3 %
		⇒ Autofinancement : Agglomération d'Agen	7 332 K€	47 %
TOTAL	15 600 K€	TOTAL :	15 600 K€	100 %

PLAN DE RELANCE - FICHE PROJET

1 – INTITULE DU PROJET

Rénovation énergétique des bâtiments communaux et des écoles

Thématiques abordées :
Cohésion – Soutien aux collectivités territoriales

2 – TERRITOIRE GEOGRAPHIQUE DU PROJET

Ville d'Agen

3 – LE MAITRE D'OUVRAGE

Nom du porteur de projet	Ville d'Agen
Adresse complète :	Hôtel de ville Place du Docteur Esquirol BP 30003 47916 AGEN cedex 9
N° SIRET :	214 700 015 00016
Représentant légal :	Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR, Maire
Interlocuteur du projet :	Christophe ENAULT
N° de Téléphone :	05-53-69-47-05
N° de Fax :	
Adresse messagerie :	christophe.enault@agglo-agen.fr

4 – PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET	
Objet	Rénovation énergétique de différents bâtiments publics appartenant à la Ville d’Agen
Contexte	Dans le cadre de l’engagement de mandat n°57 : « Poursuivre la rénovation du patrimoine municipal et les travaux d’économies d’énergie », la ville d’Agen prévoit d’investir environ 3,7 Millions d’euros sur le mandat en terme de travaux de rénovation énergétique sur son patrimoine bâti. Ces travaux concerne aussi bien les écoles municipales que des bâtiments municipaux.
Objectifs	L’objectif de ces travaux est double : l’entretien de notre patrimoine bâti et les économies d’énergie afférant

Echéancier	Travaux en 2021 et début 2022
-------------------	-------------------------------

5 – PLAN de FINANCEMENT HT				
DEPENSES en Hors Taxes	En euros	RECETTES	En euros	En %
Rénovation toiture et isolation des combles de l’Ecole élémentaire Reclus (155 k€ TTC) Rénovation du chauffage des serres municipales (200 k€ TTC) Remplacement des menuiseries du théâtre municipal Ducourneau (460 k€) Rénovation Chauffage Eglise Saint Hilaire (65 k€) Etude Schéma directeur bâtiments communaux	880 K€	⇒ Financements publics :		
		• Fonds Européens		
		• ETAT : CPER		
		• ETAT : Plan de relance	344 K€	36 %
		• Etablissement public		
		• Conseil Régional		
		• Conseil Départemental 47		
		Agglomération d’Agen (FST)	176 K€	18 %
		Total financements publics	520 K€	54 %
⇒ Autofinancement :				
Ville	440 K€	46 %		
TOTAL	960 K€	TOTAL :	960 K€	100 %

PLAN DE RELANCE -FICHE PROJET

1 – INTITULE DU PROJET
<p>Réhabilitation de la résidence RODRIGUES à Agen 340 logements</p> <p>Thématiques abordées : Volet Transition Ecologique et Solidaire (TES)</p>

2 – TERRITOIRE GEOGRAPHIQUE DU PROJET
<p>Cœur de ville d'Agen</p>

3 – LE MAITRE D'OUVRAGE	
Nom du porteur de projet	Ville d'Agen
Adresse complète :	Hôtel de ville Place du Docteur Esquirol BP 30003 47916 AGEN cedex 9
N° SIRET :	214 700 015 00016
Représentant légal :	Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR, Maire
Interlocuteur du projet :	M. Bizet
N° de Téléphone :	05 53 69 47 14
N° de Fax :	
Adresse messagerie :	jean.bizet@agen.fr

4 – PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET	
Objet	Réhabilitation de la résidence RODRIGUES à Agen 340 logements
Contexte	
Objectifs	<p>La réfection électrique et la mise aux normes des logements et des parties communes</p> <p>L'amélioration de l'éclairage des parties communes</p> <p>La reprise des épaufrures et fissures en façades</p> <p>La pose d'un complexe isolant en façade type vêtue ITE (isolation thermique par l'extérieur très performant</p> <p>L'isolation des combles et des sous-faces des planchers du rez-de-chaussée</p> <p>La révision des toitures</p> <p>L'installation d'ascenseurs et escaliers extérieurs</p> <p>Le remplacement des menuiseries</p> <p>L'installation d'une ventilation mécanique contrôlée</p> <p>Le remplacement des chaudières par des chaudières à condensation et à ventouse</p> <p>Le remplacement des portes palières par de portes sécurisées et isolées</p> <p>L'agrandissement des balcons des séjours avec des brise-soleils</p>
Echéancier	<p><u>Durée des études et procédures :</u></p> <p>Consultation des maitres d'œuvres décembre 2020</p> <p>Désignation du maitre d'œuvre janvier 2021</p> <p>Avant-projet sommaire février 2021</p> <p>Avant-projet définitif mars 2021</p> <p>Projet définitif DCE avril 2021</p> <p>Consultation des locataires mai-juin 2021</p> <p>Consultation des entreprises juin 2021</p> <p>Désignation des entreprises juillet 2021</p> <p>Début des travaux septembre-octobre 2021</p>

5 – PLAN de FINANCEMENT HT				
DEPENSES en Hors Taxes	En euros	RECETTES	En euros	En %
Travaux Foncier	1500 000 500 000	⇒ <i>Financements publics :</i>		
		• Fonds Européens		
		• ETAT : CPER		
		• ETAT : D.G.E		
		• ETAT : PLAN DE RELANCE		
		• Conseil Régional		
		• Conseil Départemental 47		
		<i>Total financements publics</i>		
		⇒ Autofinancement : Ville		
TOTAL	2 000 000	TOTAL :	15.6 M	

PLAN DE RELANCE - FICHE PROJET

1 – INTITULE DU PROJET
<p>Extension de la station d'épuration de Brax Les Gravières</p> <p><u>Thématiques abordées :</u> Ecologie - Transition Agricole – Sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales</p>

2 – TERRITOIRE GEOGRAPHIQUE DU PROJET
Commune de Brax

3 – LE MAITRE D'OUVRAGE	
Nom du porteur de projet :	Agglomération d'Agén
Adresse complète :	8 rue André Chénier BP 90045 47916 AGEN cedex 9
N° SIRET :	200 035 459 00060
Représentant légal :	Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR, Président
Interlocuteur du projet :	Mme Séverine FERRER CORRE
N° de Téléphone :	06 08 34 76 87
N° de Fax :	
Adresse messagerie :	Severine.ferrer@agglo-agen.fr

4 – PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET	
Objet	Augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration de Brax Les Gravières afin de pouvoir accepter les eaux usées des industriels du TAG.
Contexte	L'Agglomération d'Agen a mis en place une station d'épuration de capacité 5000 Equivalents Habitants (EH) sur la commune de Brax afin de traiter les eaux usées de ladite commune mais aussi de la commune de Roquefort et de la zone d'activité du TAG. Afin de ne pas freiner l'expansion de la zone d'activité il est aujourd'hui indispensable de pouvoir doubler la capacité de la station d'épuration
Objectifs	Disposer d'un équipement aux normes et augmenter la capacité de traitement à 10 000 EH afin de satisfaire aux besoins de la zone d'activité du TAG.
Echéancier	2021-2023

5 – PLAN DE FINANCEMENT HT				
DEPENSES en Hors Taxes	En euros	RECETTES	Montant	Part
Montants estimatifs : Etudes, dossiers administratifs et MOE SPS, contrôle technique, divers Construction	90 000 € 20 000 € 1 800 000 €	<i>⇒ Financements publics :</i>		
		• Fonds Européens		
		• ETAT		
		• ETAT : PLAN DE RELANCE	573 000 €	30 %
		• Etablissement public : Agence de l'Eau	382 000 €	20 %
		• Conseil Régional		
		• Conseil Départemental 47		
		Total financements publics	955 000 €	
⇒ Autofinancement : Agglomération d'Agen		955 000 €	50 %	
TOTAL	1 910 000 €	TOTAL :	1 910 000 €	

PLAN DE RELANCE - FICHE PROJET

1 – INTITULE DU PROJET
<p>Aménagement de terrains familiaux sur l'Agglomération d'Agen</p> <p><u>Thématiques abordées :</u> Volet cohésion : axe soutien aux personnes précaires</p>

2 – TERRITOIRE GEOGRAPHIQUE DU PROJET
<p>Agglomération d'Agen</p>

3 – LE MAITRE D'OUVRAGE	
Nom du porteur de projet :	Agglomération d'Agen
Adresse complète :	8 rue André Chénier BP 90045 47916 AGEN cedex 9
N° SIRET :	200 035 459 00011
Représentant légal :	Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR, Président
Interlocuteur du projet :	Mme Aurélie Dus
N° de Téléphone :	06 67 44 46 42
N° de Fax :	
Adresse messagerie :	aurelie.dus@agglo-agen.fr

4 – PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET	
Objet	Aménagement de 30 places en terrains familiaux pour les gens du voyage sur le territoire de l'Agglomération d'Agen
Contexte	<p>La majorité des gens du voyage présent sur le territoire de l'Agglomération d'Agen sont sédentaires. Les aires d'accueil permanentes ont perdu leur vocation d'accueillir des voyageurs sur des séjours courts.</p> <p>Le besoin d'ancrage des ménages a été identifiés dans le schéma départemental précédent et réaffirmer dans celui approuvé en mars 2020.</p> <p>Dans ce contexte et dans le cadre du schéma, l'Agglomération doit produire 24 à 30 places en terrains familiaux locatifs sur son territoire.</p>
Objectifs	Diversifier l'offre d'accueil des gens du voyage et répondre au besoin d'ancrage des ménages sédentarisés
Echéancier	2021-2022

5 – PLAN DE FINANCEMENT HT				
DEPENSES en Hors Taxes	En euros	RECETTES	Montant	Part
Montants estimatifs : Acquisitions foncières* Aménagement** Honoraires	150 000 € 1 200 000 € 120 000 €	⇒ <i>Financements publics :</i>		
		• Fonds Européens		
		• ETAT : CPER	411 600 €	28 %
		• ETAT : DSIL	323 400 €	22 %
		• ETAT : PLAN DE RELANCE	441 000	30 %
		• Conseil Régional		
		• Conseil Départemental		
		Total financements publics		
		⇒ Autofinancement : Agglomération d'Agen		294 000 €
TOTAL	1 470 000 €	TOTAL :	1 470 000 €	

*Ratio : 20 €/m² en moyenne selon zonage – pour 30 places, besoin foncier estimé à 7500m² (500 m² par terrain, 1 terrain = 2 places)

**ratio aménagement = 80 000 € par terrain

PLAN DE RELANCE - FICHE PROJET

1 – INTITULE DU PROJET

TRAVAUX DE RESTAURATION DES COUVERTURES ET DES FACADES DE L'ÉGLISE DES JACOBINS

**Thématique abordée :
Ecologie Bâtiments publics**

2 – TERRITOIRE GEOGRAPHIQUE DU PROJET

VILLE D'AGEN

3 – LE MAITRE D'OUVRAGE

Nom du porteur de projet	Ville d'Agen
Adresse complète :	Hôtel de ville Place du Docteur Esquirol BP 30003 47916 AGEN cedex 9
N° SIRET :	214 700 015 00016
Représentant légal :	Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR, Maire
Interlocuteur du projet :	Monsieur Adrien ENFEDAQUE
N° de Téléphone :	05 53 69 47 83
N° de Fax :	
Adresse messagerie :	adrien.enfedaque@agglo-agen.fr

4 – PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET	
Objet	Restauration des couvertures et des façades de l'église des Jacobins
Contexte	<p>Une étude de diagnostic livrée en août 2019 par Olivier Salmon, architecte du patrimoine, a mis en lumière les désordres structurels des maçonneries et des couvertures de l'église des Jacobins. Après les travaux de mise en sécurité du bâtiment et de remise à niveau de l'accessibilité du site qui ont permis l'homologation par le ministère de la culture et l'organisation de l'exposition <i>Goya, génie d'avant-garde : le maître et son école</i> (7 novembre 2019-11 février 2020), il est important de lancer un programme de travaux pour assurer la conservation du bâtiment, rare témoignage de l'architecture religieuse médiévale agenaïse, aujourd'hui très dégradé. La valorisation de l'église participe de l'engagement de mandat n° 13 de conforter l'église des Jacobins en lieu d'expositions temporaires de prestige.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la conservation de l'église, rare témoignage de l'architecture médiévale à Agen - Se doter d'un équipement remis à niveau pour permettre l'accueil du public - Pouvoir continuer à accueillir des prêts nationaux et internationaux

Echéancier	Démarrage en 2022
------------	-------------------

5 – PLAN de FINANCEMENT HT				
DEPENSES en Hors Taxes	En euros	RECETTES	En euros	En %
<p>Installation des chantiers</p> <p>Restauration des couvertures</p> <p>Honoraires MO</p>	<p>50 000</p> <p>755 000</p> <p>378 000</p>	⇒ <i>Financements publics :</i>		
		• Fonds Européens		
		• ETAT : CPER / Plan de relance	591 500	50%
		• ETAT : D.G.E		
		• Etablissement public		
		• Conseil Régional		
		• Conseil Départemental 47		
		<i>Total financements publics</i>		
⇒ Autofinancement : Ville ou Agglomération d' Agen		591 500	50%	
TOTAL	1 183 000	TOTAL :	1 183 000	

PLAN DE RELANCE -FICHE PROJET

1 – INTITULE DU PROJET
<p>Pôle de Santé Centre-ville D’Agen</p> <p>Thématiques abordées : Volet cohésion : Axe Ségur de la Santé Investissement en santé sur les territoires</p>

2 – TERRITOIRE GEOGRAPHIQUE DU PROJET
<p>Cœur de ville d’Agen</p>

3 – LE MAITRE D’OUVRAGE	
Nom du porteur de projet	Ville d’Agen
Adresse complète :	Hôtel de ville Place du Docteur Esquirol BP 30003 47916 AGEN cedex 9
N° SIRET :	214 700 015 00016
Représentant légal :	Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR, Maire
Interlocuteur du projet :	Mme Labonne
N° de Téléphone :	06.08.34.77.52
N° de Fax :	
Adresse messagerie :	Alexia.labonne@agglo-agen.fr

4 – PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET	
Objet	Assurer une permanence de soins en soins de première nécessité sur le centre-ville d’Agen
Contexte	La Ville d’Agen et l’Agglomération d’Agen ont créé un service santé afin de développer l’offre de soins sur le territoire en partenariat avec les établissements médicaux. Le besoin du territoire en soins de première nécessité a été identifié et les professionnels de santé du territoire souhaitent participer au projet pour attirer de nouveaux professionnels : ce pôle permettrait une pratique regroupée et coordonnée, besoin identifié chez les jeunes professionnels de santé. La taille idéale trouvée est d’environ 500m ² .
Objectifs	Assurer une permanence de soins ambulatoires dans la ville Permettre aux jeunes praticiens de s’installer Développer les services en centre-ville

Echéancier	2020 : étude programmatique 2021 : recherche du modèle économique et des financements 2022 : livraison du Pôle
------------	--

5 – PLAN de FINANCEMENT HT				
DEPENSES en Hors Taxes	En euros	RECETTES	En euros	En %
Travaux Foncier	1500 000 500 000	⇒ <i>Financements publics :</i>		
		• Fonds Européens		
		• ETAT : CPER	150 000	7.5%
		• ETAT : D.G.E	150 000	7.5%
		• ETAT : PLAN DE RELANCE	900 000	45 %
		• Conseil Régional	150 000	7.5%
		• Conseil Départemental 47	250 000	12.5%
		<i>Total financements publics</i>		
		⇒ Autofinancement : Ville	400 000	20%
TOTAL	2 000 000	TOTAL :	2 000 000	

FICHE PROJET

1 – INTITULE DU PROJET
<p>Création d'une 3^{ème} salle de cinéma au Studio Ferry AGEN</p> <p>Thématiques abordées : Amélioration des conditions de développement économique et d'emploi</p>

2 – TERRITOIRE GEOGRAPHIQUE DU PROJET
<p>VILLE D'AGEN</p>

3 – LE MAITRE D'OUVRAGE	
Nom du porteur de projet	Ville d'Agén
Adresse complète :	Hôtel de ville Place du Docteur Esquirol BP 30003 47916 AGEN cedex 9
N° SIRET :	214 700 015 00016
Représentant légal :	Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR, Maire
Interlocuteur du projet :	Nina Mercier de Sainte Croix / Guillaume Péchaud
N° de Téléphone :	05-53-69-47-22 / 05-53-69-47-42
N° de Fax :	
Adresse messagerie :	nina.mercierdesaintecroix@agglo-agen.fr guillaume.pechaud@agglo-agen.fr

4 – PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET	
Objet	Projet d'extension du STUDIO FERRY – Création d'une 3 ^{ème} salle de cinéma.
Contexte	Ouvert en décembre 2013 et exploité par l'association <i>Les Montreurs d'images</i> dans le cadre d'une délégation de service public de la Ville d'Agen, le cinéma Art et Essai STUDIO FERRY et ses deux salles a atteint 66 000 entrées en 2018, après seulement six ans de fonctionnement, avec une programmation très diversifiée (89% de films recommandés Art et Essai, 95% des séances). Avec un taux de remplissage de 19%, il est l'un des plus performants dans cette catégorie d'établissements, avec près de 400 films diffusés par an.
Objectifs	Consciente de l'existence de ces difficultés de programmation pour un petit complexe Art et Essai de deux salles dans une agglomération de 82 000 habitants, et considérant qu'il existe une demande non satisfaite dans la zone en matière de diffusion de films Art et Essai, la Ville d'Agen propriétaire du bâtiment envisage une extension du cinéma avec la création d'une troisième salle de 70 places.
Echéancier	2022-2023

5 – PLAN de FINANCEMENT HT				
DEPENSES en Hors Taxes	En euros	RECETTES	En euros	En %
Salle de 70 places	665 000 € HT	⇒ Financements publics :		
		• Fonds Européens	100 000 €	15%
		• ETAT : Plan de relance	147 000 €	22%
		• ETAT : D.G.E		
		• Etablissement public	CNC 100 000 € TSA 10 000 € Agglo FST 50 000 €	15% 1,5% 7,5%
		• Conseil Régional	125 000 €	19%
		• Conseil Départemental 47	0	
		Total financements publics		
		⇒ Autofinancement : Ville d'Agen	133 000 €	20%
TOTAL	665 000 €	TOTAL :	665 000 €	

PLAN DE RELANCE - FICHE PROJET

1 – INTITULE DU PROJET

**TRAVAUX DE RENOVATION DES COUVERTURES ET D'ASSAINISSEMENT DU MUSEE DES
BEAUX-ARTS, AGEN**

**Thématique abordée :
Ecologie Bâtiments publics**

2 – TERRITOIRE GEOGRAPHIQUE DU PROJET

VILLE D'AGEN

3 – LE MAITRE D'OUVRAGE

Nom du porteur de projet	Ville d'Agén
Adresse complète :	Hôtel de ville Place du Docteur Esquirol BP 30003 47916 AGEN cedex 9
N° SIRET :	214 700 015 00016
Représentant légal :	Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR, Maire
Interlocuteur du projet :	Monsieur Adrien ENFEDAQUE
N° de Téléphone :	05 53 69 47 83
N° de Fax :	
Adresse messagerie :	adrien.enfedaque@agglo-agen.fr

4 – PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET	
Objet	Restauration des couvertures et travaux d’assainissement des quatre hôtels particuliers abritant le musée des beaux-arts de la ville d’Agen
Contexte	Les bâtiments et les collections du musée souffrent des intempéries et des changements climatiques en raison d’un clos et couvert vieillissant. Certaines œuvres ont dû être retirées du parcours pour éviter leur destruction, d’autres se sont irrémédiablement détériorées. Ce constat alarmant a été suivi d’une étude de diagnostic sur les couvertures et l’assainissement par Olivier Salmon, architecte du patrimoine, rendue en août 2018. Ce travail souligne la fragilité des couvertures et des maçonneries et un système d’évacuation des eaux indigent. Les travaux projetés visent à éviter au maximum les remontées capillaires et à enrayer les oscillations constantes d’humidité relative dans l’air.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la conservation des bâtiments et des collections • Restaurer les toitures qui montrent des faiblesses • Revoir entièrement le système d’évacuation des eaux • Enrayer la stagnation de l’eau dans les sols • Protéger les œuvres d’art en extérieur • Réviser certaines maçonneries • Garantir à certaines salles du Musée une meilleure isolation
Echéancier	2021-2024 (4 tranches)

5 – PLAN de FINANCEMENT HT				
DEPENSES en Hors Taxes	En euros	RECETTES	En euros	En %
Tranche 1 : Tranche 2 :	250 000 520 000	⇒ <i>Financements publics :</i>		
		• Fonds Européens		
		• ETAT : DSIL	231	30 %
		• ETAT : Plan de relance	231	30 %
		• Etablissement public		
		• Conseil Régional		
		• Conseil Départemental 47		
		Agglomération d'Agen : FST	154	20 %
		<i>Total financements publics</i>	616	80 %
		⇒ Autofinancement : Ville d'Agen	154	20 %
TOTAL	770 000	TOTAL :	770 000	

PLAN DE RELANCE - FICHE PROJET

1 – INTITULE DU PROJET
<p>Extension de la station d'épuration de l'Agropole</p> <p><u>Thématiques abordées :</u> Ecologie - Transition Agricole – Sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales</p>

2 – TERRITOIRE GEOGRAPHIQUE DU PROJET
Commune d'Estillac

3 – LE MAITRE D'OUVRAGE	
Nom du porteur de projet :	Agglomération d'Agen
Adresse complète :	8 rue André Chénier BP 90045 47916 AGEN cedex 9
N° SIRET :	200 035 459 00060
Représentant légal :	Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR, Président
Interlocuteur du projet :	Mme Séverine FERRER CORRE
N° de Téléphone :	06 08 34 76 87
N° de Fax :	
Adresse messagerie :	Severine.ferrer@agglo-agen.fr

4 – PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET	
Objet	Augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration de l'Agropole d'environ 10 000 EH afin de pouvoir recevoir les eaux usées liées à l'agrandissement de certaines usines de production agro-alimentaire
Contexte	La station d'épuration de l'Agropole mise en service en 2008 arrive aujourd'hui à saturation du fait de l'expansion de la zone d'activité. Plusieurs industriels ayant encore des projets d'augmentation de leur capacité de production, il est important de pouvoir augmenter la capacité de la station d'épuration qui leur permettra de traiter les eaux usées issues de leurs productions.
Objectifs	Disposer d'un équipement aux normes et augmenter la capacité de traitement afin de satisfaire aux besoins de la zone d'activité de l'Agropole.
Echéancier	2021-2023

5 – PLAN DE FINANCEMENT HT				
DEPENSES en Hors Taxes	En euros	RECETTES	Montant	Part
Montants estimatifs : Etudes, dossiers administratifs et MOE SPS, contrôle technique, divers Construction	180 000 30 000 3 000 000	⇒ Financements publics :		
		• Fonds Européens		
		• ETAT		
		• ETAT : PLAN DE RELANCE	963 000 €	30 %
		• Etablissement public : Agence de l'Eau	642 000 €	20 %
		• Conseil Régional		
		• Conseil Départemental 47		
		Total financements publics	1 605 000 €	
⇒ Autofinancement : Agglomération d'Agen		1 605 000 €	50 %	
TOTAL	3 210 000 €	TAL :	3 210 000 €	